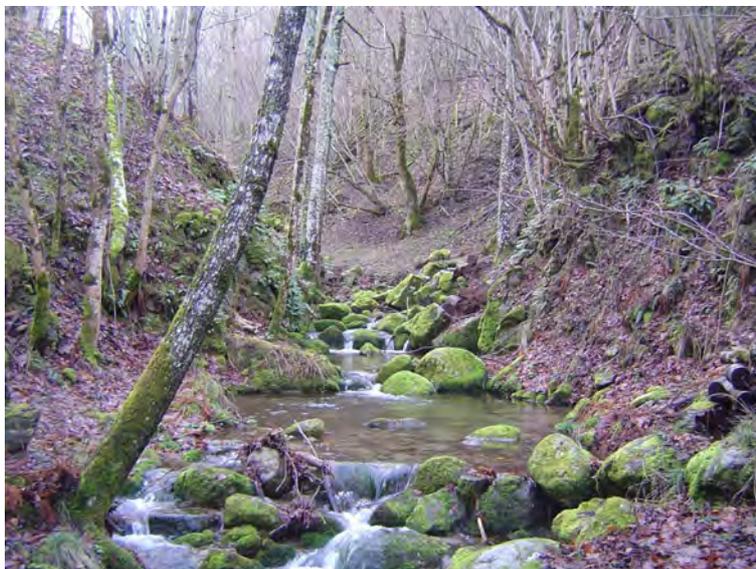




RAPPORT D'ACTIVITÉS 2012

CELLULE OPERATIONNELLE RIVIERE

DU PARC NATUREL REGIONAL DES GRANDS CAUSSES



Assistant à maître d'ouvrage du :

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins du Cernon et du Souzou
Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de
l'Aveyron

MARS 2013

Parc naturel régional des Grands Causses

Cellule Opérationnelle Rivière

71, Boulevard de l'Ayrolle - B.P. 50126

12101 MILLAU CEDEX

Téléphone 05 65 61 43 65 - Télécopie 05 65 61 34 80

www.parc-grands-causses.fr



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. RAPPEL DES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES, DU CONTEXTE D'INTERVENTION DE LA C.O.R.....	3
I-1. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS.....	4
I-2. CONTEXTE D'INTERVENTION : LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU	4
II. RAPPEL GENERAL DES MISSIONS DE LA C.O.R.....	6
II-1. LE SUIVI DE L'ETAT DES COURS D'EAU	7
II-2. ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX ANNUELS D'ENTRETIEN	7
II-3. LES CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION.....	8
III- BILAN DES MISSIONS POUR CHAQUE SYNDICAT	10
III.1 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE	12
<i>Comptes-rendus</i>	16
III.2 SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON.....	18
<i>Comptes-rendus</i>	22
III.3 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON ...	24
<i>Comptes-rendus</i>	27
III -4 BILAN.....	28
IV. NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROCEDURES DE GESTION DES COURS D'EAU.....	29
IV-1 LA DOURBIE ET SES AFFLUENTS	30
IV-2. LE CERNON ET SES AFFLUENTS	31
IV-3. L'AVEYRON ET SES AFFLUENTS	33
IV-4. AUTRES ACTIONS.....	35
V- BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2012	38
V-1. BILAN FINANCIER.....	39
V-2. PLAN DE FINANCEMENT.....	41
VI- PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R POUR L'ANNEE 2013.....	42
V I-1. PROGRAMME DES MISSIONS	43
VI-2. TABLEAU PREVISIONNEL DES MISSIONS POUR LES SYNDICATS AYANT CONVENTIONNE AVEC LE PARC	50
VI-3. VOLUME PREVISIONNEL DES TRAVAUX	50
VII- PROPOSITION FINANCIERE POUR L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R EN 2013	51
VII-1. BUDGET PREVISIONNEL.....	52
VII-2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	53
CONCLUSION.....	54
ANNEXES	56

INTRODUCTION

Créée le 1^{er} janvier 1998, la Cellule Opérationnelle Rivière (COR) du Parc naturel régional des Grands Causses achève sa quatorzième année le 31 décembre 2012. Un soutien financier est assuré par l'Agence de l'Eau Adour Garonne depuis sa création.

Jusqu'au 31 décembre 2002, la COR est intervenue sur tout le territoire du Parc. A partir de 2003, certains syndicats ont fait le choix de disposer d'un technicien de rivière au sein de leur structure. Les autres structures ont eu la possibilité de conventionner annuellement avec le Parc pour bénéficier de l'assistance de la COR.

Son rôle a évolué depuis sa création pour tenir compte des nouvelles dispositions de la politique de l'eau.

En 2012, trois syndicats de rivière ont renouvelé leurs conventions avec le Parc pour la mise à disposition de la Chargée de mission Rivières de la Cellule Opérationnelle Rivière :

- le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie (de la source à Dourbies à la confluence avec le Tarn à Millau soit 11 communes)
- le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon (de la source à Sainte-Eulalie-de-Cernon à la confluence avec le Tarn à Saint-Georges-de-Luzençon soit 7 communes)
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Haute vallée de l'Aveyron (de la source à Sévérac-le-Château aux limites de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez soit 18 communes).

La COR assure des missions de conseil, d'assistance et de suivi des travaux des cours d'eau. Elle permet de poursuivre des actions en faveur des rivières, respectueuses de la diversité biologique et de la dynamique naturelle.

Une politique de gestion globale et cohérente de la gestion des cours d'eau est menée sur le territoire du Parc favorisant les échanges entre les présidents des structures intercommunales, les élus des communes adhérentes, les partenaires techniques et administratifs, les associations...

Elle s'inscrit dans la charte du Parc 2007-2019 dans l'axe stratégique « Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir » et décliné dans l'objectif opérationnel « Préserver la ressource en eau et contribuer à sa bonne gestion ».

I.RAPPEL DES MOYENS
HUMAINS ET TECHNIQUES, DU
CONTEXTE D'INTERVENTION
DE LA C.O.R

I-1.MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

Intégrée à l'équipe technique du Parc naturel régional des Grands Causses, la COR, créée le 1^{er} janvier 1998, a été animée par Roger DESCLOITRE, responsable jusqu'au 31 juillet 2005. Lui ont succédé, au cours de l'année 2005, Céline DELAGNES, secondée par Emmanuel GALZIN jusqu'à la fin 2010. En 2011, des changements au sein de l'équipe technique du Parc, ont conduit à l'affectation d'une seule personne à la Cellule Opérationnelle Rivière.

La COR dispose du Système d'Information Géographique du Parc naturel régional des Grands Causses, lui permettant notamment d'exploiter les banques de données telles que « BD Carthage », « BD ortho », « SCAN 25 ».

Depuis début 2011, le Parc naturel régional a bénéficié des services du SMICA pour accéder aux données cadastrales et base de données « propriétaires ».

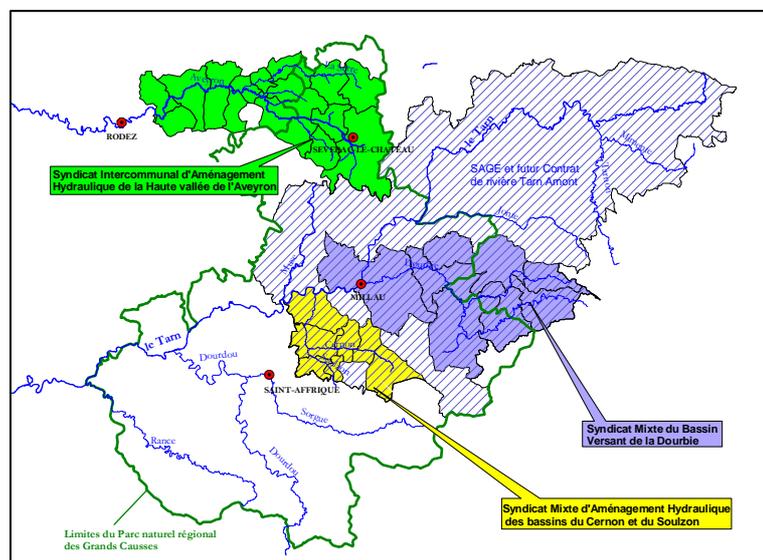
Un véhicule de terrain, un appareil photo numérique, un équipement de type « waders » sont mis à disposition pour assurer les missions.

Depuis 2012, afin de sécuriser les sorties de terrain, la chargée de mission de la COR est équipé d'un dispositif de protection de travailleur isolé (PTI).

La COR bénéficie de l'appui technique et de l'ingénierie du Parc (chargés de missions naturaliste, paysagiste, hydrogéologue, sigiste, logistique administrative et comptable).

I-2.CONTEXTE D'INTERVENTION : LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION DES COURS D'EAU

Trois structures ayant la compétence « rivière » ont conventionné avec le Parc naturel régional des Grands Causses en 2012 pour une assistance technique afin d'exécuter sur leur territoire les missions définies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Afin de mettre en place une démarche cohérente de gestion et de suivi des cours d'eau, un Programme Pluriannuel de Gestion des berges doit être réalisé pour une période quinquennale. Celui-ci doit être accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général afin de légitimer l'intervention sur des propriétés privées avec des fonds publics en référence à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006. Les tranches annuelles permettent la réalisation du Programme.

La Cellule Opérationnelle Rivière permet d'animer cette logique de gestion.

La programmation et le suivi des travaux font l'objet d'une concertation avec les propriétaires, usagers, collectivités, partenaires techniques, et d'une sensibilisation aux objectifs de gestion des rivières. La COR assure ensuite le montage des tranches annuelles et le suivi des chantiers.

Rappel des étapes de chaque procédure :

Le Programme Pluriannuel de Gestion :

- Outil de planification sur 5 ans
- État des lieux des cours d'eau
- Concertation des élus, usagers, propriétaires et partenaires
- Demande de Déclaration d'Intérêt Général avec enquête publique en référence à la loi sur l'eau

Les tranches annuelles :

- Réactualisation de l'état des lieux
- Validation par les membres de conseils syndicaux et demande d'aides publiques
- Conventonnement avec les propriétaires et réunions d'informations
- Consultation d'entreprises
- Réalisation du chantier

II. RAPPEL GENERAL DES MISSIONS DE LA C.O.R

II-1.LE SUIVI DE L'ETAT DES COURS D'EAU

- ✓ **Diagnostic et préparation du Programme Pluriannuel de Gestion ou des tranches annuelles.**

Le travail consiste à diagnostiquer les secteurs d'intervention pour prévoir les travaux d'entretien et de restauration.

- ✓ **Suivi des ouvrages de génie végétal et des plantations.**

Un suivi des ouvrages de génie végétal et des plantations est réalisé pour programmer les interventions saisonnières imposées par les périodes végétatives.

- ✓ **Reconnaissance des dégâts causés après chaque crue ou pollutions.**
- ✓ **Surveillance régulière de la rivière.**
- ✓ **Surveillance de points particuliers (zones de dépôts...).**

II-2.ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX ANNUELS D'ENTRETIEN

- ✓ **Elaboration de documents techniques nécessaires.**

Le technicien assure la mise en forme des documents liés aux tranches de restauration et d'entretien (Cahier technique, Dossier de Consultation des Entreprises...).

Il rédige des exemples de documents à l'attention des secrétariats des syndicats. Il est chargé des comptes rendus de réunions et des montages cartographiques. Il maintient également un contact étroit avec les secrétariats des syndicats pour s'assurer de la bonne diffusion des documents.

- ✓ **Consultation des entreprises.**

Cette tâche consiste à réaliser des repérages de terrain avec les entreprises consultées pour les travaux en vue de l'établissement des devis conformes aux observations contenues dans le Cahier des Charges Techniques Particulières et le Dossier de Consultation des Entreprises et tenant compte des prescriptions du maître d'ouvrage.

- ✓ **Reconnaissance et/ou marquage des chantiers.**

Les opérations très variées que constituent les tranches de travaux obligent à une identification préalable des zones, de manière à ce que les travaux réalisés

correspondent aux prescriptions adaptées (marquage des arbres à abattre, zone de plantation ou de bouturage...).

✓ **Encadrement et suivi régulier des chantiers en cours.**

C'est le moyen de veiller à une exécution conforme au CCTP. Plusieurs passages sont nécessaires sur chaque chantier.

✓ **Réceptions de chantiers.**

Après la fin des travaux sur la commune concernée, une réception de chantier est organisée avec le ou les délégués communaux et d'éventuels partenaires.

✓ **Suivi financier.**

Chaque dossier est accompagné de la demande d'aides à la réception du solde financier. Il faut assurer en continu la corrélation entre les dépenses et les recettes afférentes aux tranches programmées.

II-3. LES CONTACTS AVEC LES PARTENAIRES, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION

✓ **Contact avec les élus.**

Les présidents des structures intercommunales et les élus des communes adhérentes, sont les interlocuteurs privilégiés de la COR. Ces derniers sont demandeurs de renseignements techniques et soucieux de leur engagement financier. Les rencontres ont lieu en salle ou sur le terrain pour répondre à leurs interrogations.

✓ **Contact avec les partenaires techniques et financiers**

L'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Général de l'Aveyron apportent un appui technique à la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses.

Pour une bonne exécution des travaux, une demande de déclaration ou d'autorisation est effectuée auprès du Service de Police de l'Eau.

Des contacts étroits établis avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, la Fédération de Pêche et des Milieux Aquatiques et les associations permettent de trouver des compromis adaptés aux nombreuses rivières de 1^{ère} catégorie du Parc naturel régional des Grands Causses afin de prendre en compte la valeur piscicole de ces rivières.

✓ **Préparation et animation des réunions.**

Il s'agit de rassembler les documents destinés à être commentés lors de la réunion, de rédiger les notes particulières (programmation financière, point sur les travaux, échéances) et d'assurer l'animation.

✓ **Recherche cadastrale et obtention des conventions de travaux et de passage auprès des propriétaires riverains.**

La tâche consiste à recenser les propriétaires concernés par l'intervention. Puis, il faut joindre ces derniers par courrier pour les informer des travaux et les inviter à signer une convention de travaux. Le technicien doit relancer par téléphone les propriétaires n'ayant pas répondu. Certains propriétaires sont mal répertoriés sur le cadastre (mise à jour irrégulière) ce qui complique les recherches.

✓ **Réunion de sensibilisation auprès des riverains.**

Ces réunions sont conduites par le technicien avant la mise en place des travaux. Généralement, des rendez-vous sont pris directement sur le terrain avec les propriétaires riverains.

✓ **Rédaction des courriers divers.**

Le technicien COR effectue les tâches courantes suivantes :

- invitation aux réunions (hors Conseil syndical)
- courriers divers.
- lettres d'informations.
- recueil des doléances des particuliers.
- contact avec les administrations.
- réception et gestion des demandes de stages.

✓ **Participation à des formations.**

Réunions techniques de techniciens rivière.

Groupes de travail.

III- BILAN DES MISSIONS POUR CHAQUE SYNDICAT

SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE LA DOURBIE

III.1 SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE

Président : Monsieur Jean-Pierre Jaoul

Siège social : Mairie de Nant

Place du Claux

12230 NANT

Communes et communauté de communes adhérentes :

- Département de l'Aveyron :

La Communauté de communes Millau Grands Causses pour :

- Millau,
- La Roque Sainte Marguerite,
- Saint André de Vézines.

La Communauté de communes Larzac Templiers Causses et Vallées pour :

- Saint Jean du Bruel.

La commune de Nant (dont la mairie abrite le siège du syndicat).

- Département du Gard :

La Communauté de communes de l'Aigoual pour :

- | | |
|-----------------|---------------------------|
| - Causse-Bégon, | - Revens, |
| - Dourbies, | - Saint Sauveur-Camprieu, |
| - Lanuéjols, | - Trèves. |

Contexte :

Il a été créé par arrêté préfectoral le 27 juin 1997. Il est composé de onze communes et présidé par Monsieur Jean-Pierre JAOUL, depuis 2008. Il a la particularité d'être à cheval sur deux départements et deux régions. Il couvre ainsi l'ensemble du bassin versant de la Dourbie.

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt a assuré la maîtrise d'œuvre des deux premières tranches de restauration pour le syndicat. Ensuite, la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses a mis en place trois tranches d'entretien et le montage du dossier de la troisième tranche de restauration.

En 2002, un technicien a été recruté par le syndicat, il a eu la responsabilité de la maîtrise d'œuvre des travaux de la troisième tranche (75 664,29 €) et quatrième tranche (75 997,00 €) de restauration et de la quatrième tranche d'entretien (5 165,58 €).

Un premier plan pluriannuel de gestion a été réalisé par la CATER de l'Aveyron en 2003.

Depuis le début de l'année 2005, la Cellule Opérationnelle Rivière du Parc naturel régional des Grands Causses assure l'assistance technique du Syndicat.

Elle a mis en place la cinquième tranche de gestion des berges. Cette cinquième tranche est complétée par des travaux d'entretien réalisés sur la partie Gardoise. Ils sont réalisés par des agents de rivière de la Communauté de Communes de l'Aigoual. Cette structure a conventionné avec le S.M.B.V. de la Dourbie pour coordonner les actions sur le bassin versant

En 2006, le syndicat a souhaité la mise en place d'un programme pluriannuel de gestion des berges pour la période 2007-2011, il a été déclaré d'intérêt général le 22 août 2007. Ce PPG s'est terminé en 2011.

Le Programme Pluriannuel de Gestion est en cours de renouvellement.

Ce syndicat est inclus dans le SAGE Tarn Amont.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	29	Report cartographique de l'état des lieux avec réalisation d'un atlas cartographique Préparation de l'état des lieux des petits affluents gardois Réalisation du diagnostic thématique Préparation des réunions pour la révision du PPG.  <i>Exemple de carte réalisée</i>
	Surveillance continue de points singuliers	1	Amont des villages et des ponts, en particulier après les crues.
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	6	Etude de la réfection de la chaussée de Trèves et de la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole.  <i>Scénario retenu pour le projet de passes à poissons de Trèves</i> Conseils auprès de particuliers, de la commune de Nant, interventions urgentes sur arbres tombés à Millau, Saint-Jean-du-Bruel.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	7	Collecte des éléments nécessaires au futur PPG, Préparation des réunions de conseils syndicaux.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	2	Suivi des travaux de la communauté de communes de l'Aigoual (travaux rivière et projet de restauration d'une zone humide)

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		P.M. Action en cours par le PNRGC avec inventaire des zones humides du territoire en 2012 et 2013
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	2	Comités syndicaux, visite de terrain avec étudiants
	Participation du technicien rivière à des formations	2	Journées techniques (Journée technique Rivières organisée par le CG12, Colloque Eau et Territoires, Formations Evaluation des PPG, MAPA, SIG, ces journées sont réparties avec les autres syndicats)
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5	Contacts avec le Président, le secrétariat, l'AEAG, Cellule Rivière des Conseils Généraux 12 et 30, ONEMA 12 et 30, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, DDT12, DDTM30, AAPPMA locales...
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

ANNEE 2012

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical - SMBV Dourbie

Date : 19 janvier 2012

Lieu : Nant

Participants :

Elus :

Jean-Pierre Jaoul (Président du SMBV Dourbie), **Michel Cluzel**, **Paul Dumousseau**, **Claude Alibert**, **Thierry Terral** (délégués de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), **Bertrand Armand**, **Henri Regord** (délégués de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées), **Madeleine Macq**, **André Balmefrezol**, **Jacques Balsan**, **Yvette Bertrand**, **André Boudes** (délégués de Communauté de communes de l'Aigoual).

Personnel administratif - Partenaires :

Jean-Jacques Charles (Communauté de communes de Millau Grands Causses), **Daniel Sciume** (AAPPMA de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières), **Jacques Ricard** (Président du conseil scientifique du Parc naturel régional des Grands Causses), **Céline Delagnes** (Parc naturel régional des Grands Causses).

Procuration : Miguel Garcia à Paul Dumousseau ; Robert Lapeyre à Michel Cluzel ; Christian Julian à Jean-Pierre Jaoul

Excusés : **Thibaut Dorado** (Agence de l'Eau Adour-Garonne),
Stéphane Sol (Conseil général de l'Aveyron - cellule Rivières),
Pascal Pialot (Conseil Général du Gard - Syndicat Mixte du Gard).

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- 1 - Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses
- 2 - Etat d'avancement de l'Etude sur la réfection de la chaussée de Trèves et la conception d'un dispositif de franchissement piscicole
- 3 - Proposition d'aide pour la réfection du canal de Noria (Saint-Jean-du-Bruel)
- 4 - Débat d'orientation budgétaire
- 5 - Etat d'avancement du Prochain Programme Pluriannuel de Gestion
- 6 - Projet d'étude sur le bassin d'alimentation de la Dourbie
- 7 - Questions diverses

Déroulement de la réunion :
-Cf. power-point en annexe.

1 - Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

Après présentation du contenu de la convention et des nouvelles modalités de financements, le conseil syndical délibère pour le renouvellement de la convention.

Monsieur le Président explique qu'une aide peut être sollicitée auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard pour la mission effectuée sur la partie gardoise.

Le coût du technicien rivière étant de 12 980 €, la base financière éligible sur la partie gardoise est 4120,45 €. Le Syndicat Mixte du Gard peut subventionner à hauteur de 30%, soit une aide de 1 236,14 €.

Le conseil syndical délibère pour une demande d'aide dans ce sens.

2 - Etat d'avancement de l'Etude sur la réfection de la chaussée de Trèves et la conception d'un dispositif de franchissement piscicole

Le comité de pilotage s'est réuni en décembre dernier pour la présentation du diagnostic et des premiers scénarios d'aménagement. CF. Présentation power-point
Suite à cette réunion, des précisions ont été demandées sur les propositions d'aménagements.

3 - Proposition d'aide pour la réfection du canal de Noria (Saint-Jean-du-Bruel)

Le Président informe l'assemblée que le conseil municipal de Saint-Jean-du-Bruel a sollicité le SMBV Dourbie pour une aide exceptionnelle pour la réfection du canal de Noria à hauteur de 5% des travaux. Suite à la non-obtention de l'aide prévue par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, une nouvelle demande à hauteur de 10% des travaux a été reçue.

Après réflexion, il est proposé une aide de 5% des travaux soit 1 616,93 € TTC.

Le conseil syndical délibère dans ce sens.

4 - Débat d'orientation budgétaire

A partir des documents distribués en séance.

Les élus de la Communauté de communes de Millau Grands Causses alerte le Président sur l'excédent budgétaire du Syndicat et son report systématique d'année en année.
Le Président souhaite travailler avec le Trésorier pour connaître la provenance des fonds.

5 - Etat d'avancement du Prochain Programme Pluriannuel de Gestion

Cf. Présentation power-point

Monsieur Alibert indique d'une visite de terrain sur une parcelle de la Communauté de communes Millau Grands Causses près du lieu-dit « Félix » à Millau, a été effectué avec le Président du Syndicat, Céline Delagnes, et certains élus de la communauté pour constater les dégradations du soutènement routier de la D991 en rive droite et de l'accumulation

importante de matériaux en rive gauche. Il demande que des aménagements soient prévus dans le prochain PPG pour résoudre ces perturbations.

Céline Delagnes indiquent que des actions pourraient être engagées par le Syndicat, mais devront faire l'objet d'une étude spécifique.

6 - Projet d'étude sur le bassin d'alimentation de la Dourbie

Etude présentée par Jacques Ricard, sur une méthode d'évaluation de l'aménagement optimum d'un territoire naturel (bassin versant) en fonction de la qualité souhaitée de l'eau du cours d'eau drainant, avec une application au bassin d'alimentation de la rivière Dourbie (12)

Cf. Présentation power-point

7 - Questions diverses

Aucune question.

*Rédacteur : Céline Delagnes -PNRGC
Validé le 02/02/2012 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE

Jeudi 19 Janvier 2012

1 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

- Proposition de 55 journées d'assistance:
- **SUIVI DE L'ETAT DES COURS D'EAU** (Actualisation annuelle du programme, surveillance permanente, établissement de diagnostic précis et propositions d'interventions urgentes suite à un événement particulier du programme) **33 journées**
- **ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX ANNUELS** (Elaboration des documents techniques et administratifs) **2 journées**
- **LA GESTION DES ZONES HUMIDES ALLUVIALES, DES CHAMPS NATURELS D'EXPANSION DE CRUES, DES ESPACES DE MOBILITE** (Identification des zones concernées: localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés, définition des enjeux: piscicole, patrimonial, crues...) **6 journées**
- **LA PROTECTION RAPPROCHEE DES COURS D'EAU** (Identification des usages présents sur les espaces riverains - aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols), Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains) **6 journées**
- **CO NTACTS AVEC LES PARTENAIRES, SENSIBILISATION ET FORMATION** (Formation et sensibilisation à la protection des rivières, participation à des formations en rapport direct avec les missions prises en compte par l'Agence, contacts avec les élus, contacts avec partenaires techniques et financiers, réunions diverses, rapport d'activités) **8 journées**

○ **TOTAL 12 980 € (55 journées * 236 €)**

1 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AVEC LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

○ Plan de financement

Agence de l'Eau Adour-Garonne	50%	6 490 €
Parc naturel régional des Grands Causse	10%	1 298 €
Syndicat Mixte du bassin versant de la Dourbie	40%	5 192 €

-> Répartition en fonction de la clé de répartition

-> Déduction pour les communes gardoises de la subvention du Syndicat Départemental du Gard sur le poste - 1 236,14 €

2 – ETAT D'AVANCEMENT DE L'ETUDE SUR LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE TRÈVES ET LA CONCEPTION D'UN DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT PISCICOLE

- Etude confié aux bureaux d'études :

-Gravellier-Fourcadier à Millau
- Luc JEAN-LOUIS à Millau

- Lancement de l'étude en octobre 2011

- Coût :

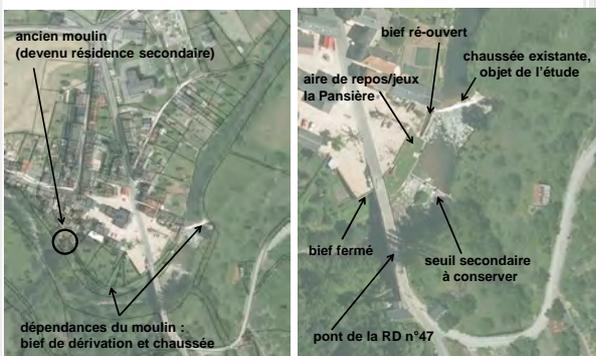
Etude seuil et propositions: 20 989,80 € TTC

-> financement : 80% Syndicat Mixte départemental de gestion des cours d'eau et milieux aquatiques du Gard (SMD30) - 20% autofinancement

Étude du dispositif de franchissement piscicole: 5 501,60 € TTC

-> financement : 50 % AEAG - 20% SMD Gard - 5% Fédération de Pêche et protection du milieu aquatique Gard - 5% AAPPMA la Dourbie - 20% autofinancement

ETAT DES LIEUX



source : GeoFoncier
Extrait de la présentation du 21/12/2011 par les BE
Gravellier-Fourcadier et Luc JEAN-LOUIS

PROPOSITIONS D'AMENAGEMENTS

SCÉNARIO N°01 : EFFACEMENT DE LA CHAUSSÉE

SCÉNARIO N°02 : ARASEMENT DE LA CHAUSSÉE

Ce scénario consiste à abaisser le seuil sur une hauteur de 60 cm (afin de minimiser le coût de la passe à poissons). Il s'accompagne de la condamnation du bief de dérivation.

L'abaissement de la ligne d'eau ainsi généré, conduit à des travaux de reprise du sous-œuvre riverain, travaux supplémentaires par rapport à la conservation de la chaussée.

SCÉNARIO N°03 : CONSERVATION DE LA CHAUSSÉE

Avec la mise en place d'une passe à poissons en rive gauche
Nouveau scénario à venir avec passe à poissons en rive droite

ESTIMATIONS FINANCIÈRES

SCÉNARIO N°01 : EFFACEMENT	113 500.00 € HT
SCÉNARIO N°02 : ARASEMENT	130 300.00 € HT
SCÉNARIO N°03 : CONSERVATION	114 600.00 € HT

3 – PROPOSITION D'AIDE POUR LA RÉFECTION DU CANAL DE NORIA (SAINT-JEAN-DU-BRUEL)

- Demande formulée lors du dernier conseil syndical
- Aide demandée : 5% des travaux puis 10 % des travaux suite à la non-obtention de l'aide de l'Agence de l'eau

Proposition d'aide : 5% soit 1 616,93 €



4 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

5 – ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCHAIN PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION

- Réalisation de la phase terrain de l'état des lieux:
 - entre le 5 juillet 2011 et 11 octobre 2011 (31 journées) pour la Dourbie, le Trévezel et le Durzon
- Report cartographique de l'état des lieux sur Système d'Information Géographique:
 - en cours
- Dans l'année 2012 : concertation élus et partenaires puis riverains, usagers, programmation, estimation financière et si possible, montage de la DIG

6 – PROJET D'ÉTUDE SUR LA DOURBIE PRÉSENTÉ PAR JACQUES RICARD :

L'aménagement durable du territoire - Méthode d'évaluation de l'aménagement optimum d'un territoire naturel (bassin versant) en fonction de la qualité souhaitée de l'eau du cours d'eau drainant, application au bassin d'alimentation de la rivière Dourbie (12)

6 – QUESTIONS DIVERSES

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

Première Partie

Pré-étude de définition de méthode :
Aménagement durable du territoire

Méthode d'évaluation de l'aménagement optimum d'un territoire naturel (bassin versant) en fonction de la qualité souhaitée de l'eau du cours d'eau drainant

Application au bassin d'alimentation de la rivière Dourbie (12) F

Sur une idée du Conseil Scientifique du PnrGC dans le cadre de la commission d'orientation 'Milieux naturels, paysages et patrimoine' l'accord du Président et de la Directrice du PnrGC et le concours du service technique SIG

dans le but de réaliser une 'fiche action' pour une « étude de méthode » plus complète que cette pré-étude à proposer au Conseil Syndical du PnrGC mais aussi à toutes autres structures gestionnaires d'espaces naturels : Service de l'Eau, SAGE Tarn-Amont, ...etc

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

Cette Pré-étude :

N'EST PAS :

- une étude hydrogéologique de la Dourbie
- Ni
- une étude hydrologique
- Ni
- une étude de l'évolution de la qualité de l'eau
- Ni
- un recensement des polluants
- Ni
- Une recherche de responsabilité
- Ni ...

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

C'EST

Une méthode quantitative qui permet :

- d'ajuster la pression potentielle sur bassin d'alimentation d'une rivière à la qualité de l'eau SOUHAITEE de cette rivière

-et dans la mesure de l'application stricte et complète de la législation en matière de traitement de tous les impacts de l'occupation humaine et de toutes ses activités

ET CE

Quel que soit le niveau de qualité souhaité et défini 'ensemble' de l'eau de la rivière

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

Sud-Aveyron économique (2002) CCI Millau Roquefort St Affrique				
n°	Filières	CAE	effectif	% (CA)
1	Agro-alimentaire	470113000	2100	59
2	Construction BTP	85522000	885	11
3	Bois et Ameublement	51998000	580	7
4	Transport logistique	29720000	274	4
5	Electronique	69000000	394	9
6	Imprimerie Editique	45421000	336	6
7	Cuirs et Peaux	27000000	60	0
8	Textile Habillement	14900000	189	2
9	Travail des métaux	24107000	179	3
	Total	792681000	5197	

N°2 ↑

Le **tourisme** non comptabilisé représenterait 20% du CA et se situerait ainsi en seconde position de création de richesse

Agriculture-Elevage-Agro-alimentaire et Tourisme doivent donc faire bon ménage pour rester en tête de la production de richesse dans le Sud-Aveyron sur le territoire du PnrGC : territoire expérimental par excellence du Développement Durable.

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

Le **paysage** caussenard est un des atouts de la **destination touristique** Sud-Aveyronnaise et, notamment, 3 de ses composantes :

- Les pelouses sèches,
- Les falaises dolomitiques et carbonatées,
- Les **eaux vives** de nos rivières et ruisseaux.

La qualité des **FAUX VIVES**, particulièrement, est le reflet de la qualité de gestion (dans le sens du bon équilibre entre agro-alimentaire et tourisme) du territoire caussenard. Les eaux de pluies lessivant TOUT le territoire et alimentant TOUTES les activités, sont collectées par les rivières drainantes dont la qualité des eaux dépendra donc de l'efficacité : d'occupation et d'utilisation des surfaces, des sols, du sous-sol et des traitements d'épuration des eaux usées rejetées par les activités.

CEPENDANT, l'épuration totale des eaux n'étant possible dans le meilleur des cas qu'à 70% environ (ce qui est rarement réalisé) et pas sur tous les éléments ; 30%, environ, d'éléments indésirables 'passent' inexorablement dans le milieu naturel ...

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

La **qualité souhaitée** des eaux des rivières d'un bassin d'alimentation va donc dépendre de la **'charge potentielle'** exercée sur ce bassin tout autant que la législation en matière de gestion des milieux et des activités est strictement et complètement appliquée.

Cependant, chaque espace naturel ayant son propre 'pouvoir auto-épulateur', la **'charge potentielle'** va donc être différente pour chaque espace.

Ainsi, pour fixer un niveau de qualité des eaux d'un cours d'eau, il faut donc être en mesure d'évaluer la charge potentielle convenable à ne pas dépasser.

Un exemple d'application d'une telle évaluation constitue l'objectif de l'exercice suivant appliqué à la rivière Dourbie

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

Historique des objectifs qualité des eaux de la Dourbie

A plusieurs reprises, l'Etat et les Agences de l'Eau ont décidé de définir un niveau de qualité des rivières.

n° Op	Opérations	date	remarques
1	Objectifs de qualité des rivières, Bassins Lot, Tarn, Département de l'Aveyron	Mars 1980	Partenaires: DDA, DDE, DDASS, DINI, Direction Interdépartementale de l'Industrie, SR, AEL, Agence Financière de Bassin Adour-Garonne. Le DDAAF assureur la coordination du groupe de travail
2	La loi sur l'Eau demande aux Comités de Bassin d'élaborer un SDAGE adopté le 24 juin 1996.	03/01/1992	SDAGE: Gestion et protection des milieux aquatiques et littoraux Mesures générales B: Objectif de qualité: Point nodal 30 n° 146000 (Tarn à Creissels)
3	SAGE Tarn-Annon. Arrêté interpréfectoral n° 05-4919	27/06/2005	Objectif qualité
4	Contrat de rivière Farm 2010-2014	21/01/2011	Action C2-2, réviser le document du SAGE: Tarn-Annon

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

n° Op	Page(s) et/ou ligne(s)	Objectifs déclarés
1	p20 - 25-26 Définit de qualité des rivières, département de l'Aveyron (mars 1980)	« La qualité actuelle est bonne (B) pour le Tarn, la zone et la partie aval de la Dourbie. Par contre, de St Jean du Brout à Castelnau, la qualité de la Dourbie est jugée passable ». « Compte tenu de la très forte dégradation touristique de toute cette région, l'objectif de qualité LA excellent , a été retenu pour tout ce qui est Tarn, à l'exception du tronçon de la Dourbie compris entre St Jean du Brout et la confluence avec le Durzon. Le DBO d'étiage très faible et la charge polluante non négligeable de St Jean ne permettent d'espérer qu'un objectif de qualité LA bon , qui satisfait cependant tous les usages ».
2	p56 - objectifs B2 SAGE Tarn-Annon (jan 2005)	« Les dispositions prises par les SAGE en matière de qualité des eaux... « Sont compatibles avec les valeurs d'objectifs aux points nodaux... « Prevoient en outre comme objectifs les valeurs fixes pour les actuelles cartes départementales d'objectifs de qualité en attente de leur révision telle que prévue en B3 ».
3	p84 - 14-5 et 117-18 SAGE Tarn-Annon (jan 2005) p63	« Sur certains tronçons, les objectifs de qualité qui étaient fixés devant être atteints 10 ans après leur mise en place en 1980, ne se sont toujours pas... « Tendances à fléchir si l'on ne fait rien : Une dégradation obligatoire de la qualité des eaux superficielles... « qualité actuelle 1992/1993 : 2 passable ; objectif de qualité minimum pour 2005 : 1B bonne ».
4	p140 Contract de rivière 2010/2014 (janvier 2011)	« ... La loi laisse jusqu'au 30 décembre 2011 aux SAGE anciennes versions pour se mettre en conformité. En parallèle, elle leur impose d'être compatible avec le nouveau SDAGE Adour-Garonne 2010/2015 ou 31 décembre 2012 ou plus tard. Le SAGE Tarn-Annon doit donc être rapidement révisé pour satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires ».

On constate que pendant 30 années les objectifs fixés n'ont jamais été atteints. Ci-dessous sont donnés des extraits de texte de chaque document (de 1 à 4) cité dans le tableau ci-dessus, comme preuve des objectifs non atteints

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

n° Op	Objectif qualité	remarques
1	(LA, excellent) pour la Dourbie du Durzon au Tarn, mais aussi pour le Tarn et la Basse (1B, bon) pour la Dourbie de St Jean du Brout au Durzon.	Objectifs fixés en mars 1980
2	Mêmes objectifs qu'en 1	Objectifs non atteints
3	Le point nodal n. 30 (146000) Creissels: est même déclassé en 2 passable	Objectifs non atteints et dégradation des objectifs de la qualité depuis 1980.
4	Révision du SAGE: Tarn-Annon	

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

L'exercice qui suit a pour but :

- d'évaluer la charge potentielle du bassin d'alimentation (BA) de la Dourbie,
- d'estimer le niveau d'application de la législation en matière de protection de ce BA,
- d'apprécier la cohérence entre l'objectif de qualité de l'eau souhaitée et la charge potentielle actuelle,
- d'identifier QUI ? est en mesure d'observer et de gérer **entièrement** ce BA,
- d'identifier QUI ? est en mesure d'organiser la cohérence de l'aménagement de ce BA,

L'évaluation de la charge potentielle nécessite une dimension (unité de mesure) pour donner une valeur à chacune des composantes de la charge potentielle et ainsi la mesurer.

Cette unité de mesure est : l'équivalent-habitant : EH

Qu'est-ce qu'un équivalent-habitant ?

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

Equivalent-habitant (EH)

Chaque jour un habitant rejette :

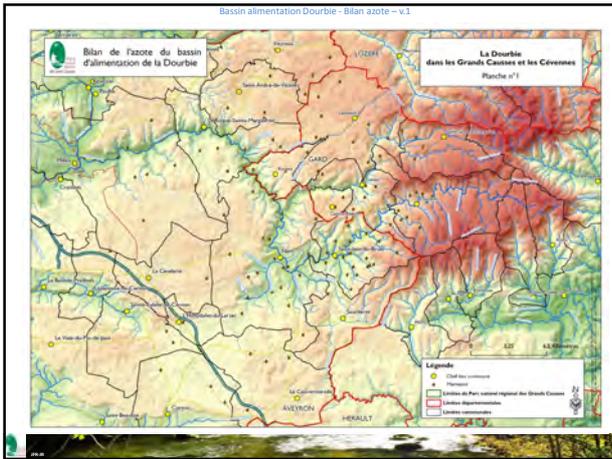
EH	Base de calcul	
MES (matière en suspension)	90 g EH/jour	
ECB	120 g EH/jour	
DBO5	60 g EH/jour	
NK (azote total, N)	15 g EH/jour	
Phosphore total	4 g EH/jour	

Masse atomique azote	14.01	kg
Masse atomique NO3-	62.00	kg
coefficient multiplicateur N vers NO3C	4.43	
coefficient multiplicateur NO3 vers N	0.23	
EH en azote N/an	5.48	kg/an
EH en nitrates NO3/an	24.24	kg/an
1 kg d'azote N	66.07	EH
1 kg de nitrates	15.06	EH

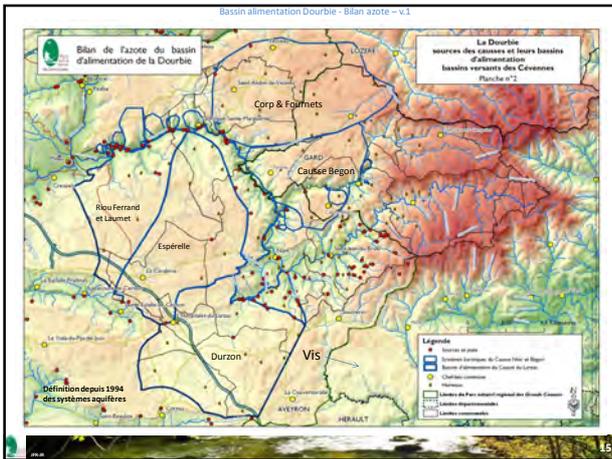
Sur le BA de la Dourbie nous allons évaluer en EH la pression potentielle c.a.d la présence humaine et toutes ses activités.

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

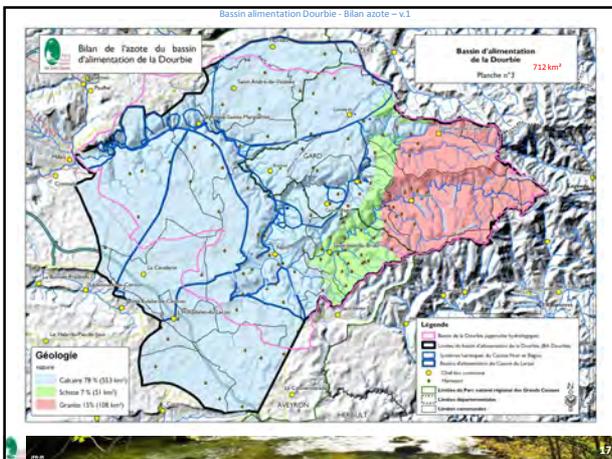
- Connait-on le Bassin d'Alimentation de la Dourbie ?
- Les activités évaluées en EH sont :
 - Assainissement individuel
 - Assainissement collectif
 - Campings
 - Agriculture
 - Forêt
 - Surfaces bâties, routes, divers
 - Elevage



- Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1
- Planche 1
 - A l'Est un paysage de montagne : Les Cévennes qui culminent au mont l'Algoal à 1565m
 - A l'Ouest un paysage de plateau : Les causses : Causse Noir, causse du Larzac, causse Begon d'altitude moyenne : 800m
 - A l'Est le versant méditerranéen drainé par la Vis, l'Arre, l'Hérault et les Gardons
 - A l'Ouest le versant atlantique drainé par la Dourbie et la Jonte affluents du Tarn
 - A l'Est un réseau hydrographique développé : zone de ruissellement prépondérant
 - A l'Ouest une quasi absence de réseau hydrographique : zone d'infiltration prépondérante
 - 3 départements se partagent l'espace Dourbie : Aveyron, Gard, Lozère
 - Une quarantaine de communes composent le territoire
 - La Dourbie présente une longueur de 70 kms
 - Sa source se situe vers 1300 m
 - Sa confluence avec le Tarn se situe vers 360 m
 - La pente moyenne de 1.35%



- Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1
- De nombreuses sources constellent le territoire
 - Les bassins d'alimentation de sources importantes, supérieures à 100 l/s, ont été calculés et tracés : Riou Ferrand, Laumet, Espérelle, Fournels, Gardies, Durzon, ...

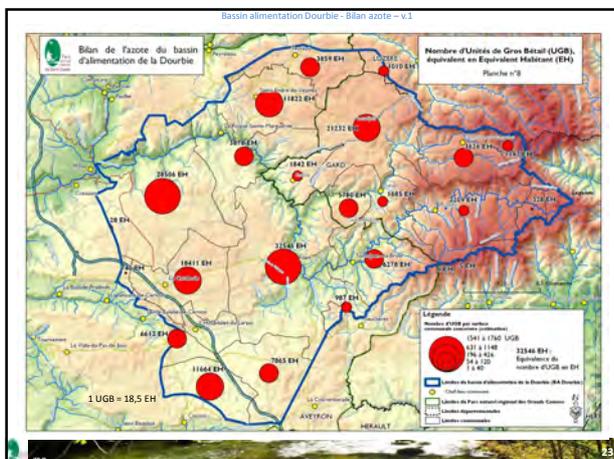
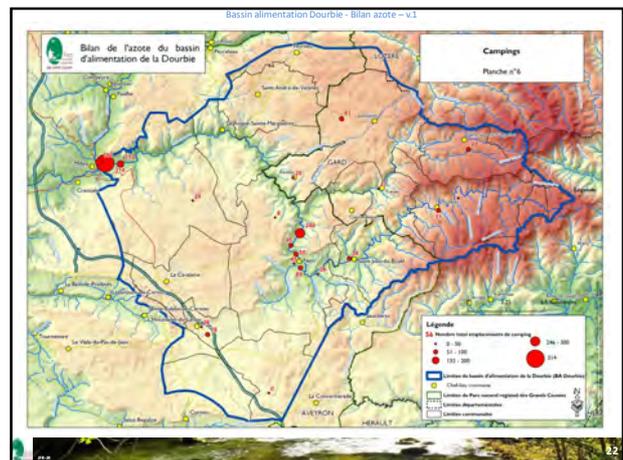
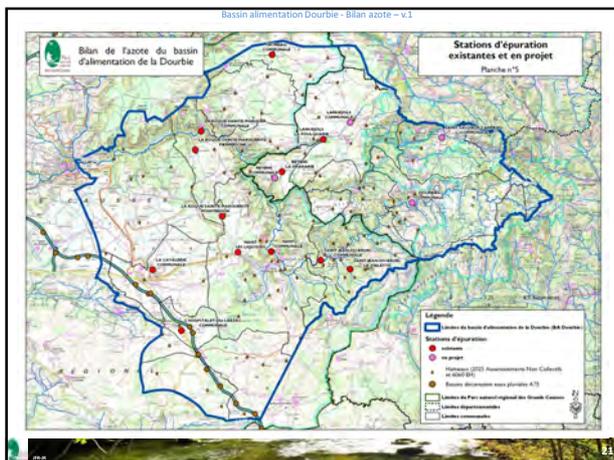
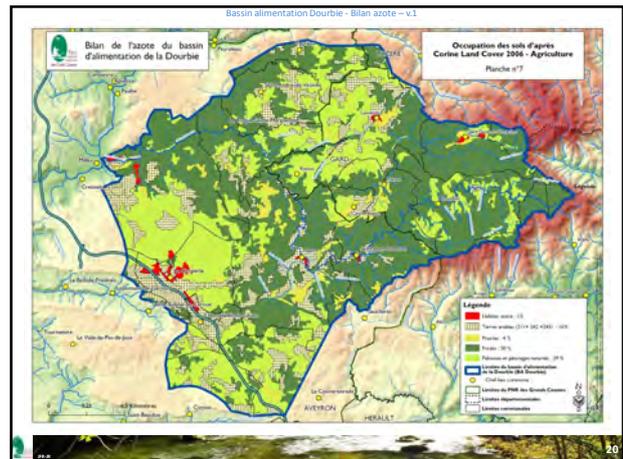
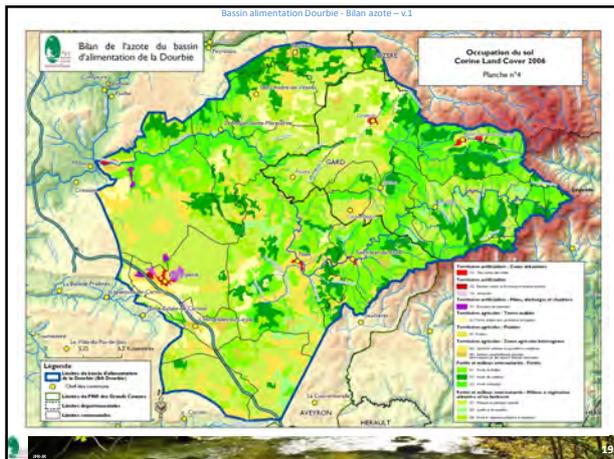


Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

- Le bassin d'alimentation de la Dourbie (BA Dourbie) à une surface de 712 km² environ
- Il s'étend sur 28 communes : 15 aveyronnaises (486 km², 68%), 12 gardoises (220 km², 31%) et 1 lozérienne (5 km², 0.7%)

n°	commune	n° com	NOM_DEP	809 commune	surface (ha)	surf incluse BA Dourbie	surf incluse BA Dourbie	surf incluse BA Dourbie	autres poss	longueur BA Dourbie
1	LA CAVALIÈRE	12029	AVEYRON	999	4056	4056	100	100	non	non
2	COGNAC	12074	AVEYRON	112	974	974	100	100	non	non
3	LA COMBERGONNÈRE	12082	AVEYRON	176	6331	5759	60.71	638	non	non
4	ESPÉRELLE	12084	AVEYRON	149	2631	161	0.35	1	non	non
5	YDOPHLET DU LARZAC	12135	AVEYRON	320	1440	1440	100	111	non	non
6	MARIGNOLES-DE-CÉVENNES	12111	AVEYRON	118	2117	247	10.2	73	non	non
7	MARLHAY	12145	AVEYRON	2341	11813	8498	56.05	805	non	non
8	MAÏT	12138	AVEYRON	928	3290	2706	86.26	867	non	non
9	ESPÉRELLE	12138	AVEYRON	149	2631	161	0.35	1	non	non
10	LA ROCHE-DE-MANDEURIE	12208	AVEYRON	197	4940	4609	94.11	400	non	non
11	ST-ANDRÉ-DE-STRONS	12113	AVEYRON	113	1817	1818	100	100	non	non
12	ST-EULAIRE-DE-CÉVENNES	12220	AVEYRON	243	4635	1000	21.08	30	non	non
13	SANT-PIERRE-DE-STRONS	12111	AVEYRON	695	1713	1713	100	117	non	non
14	SALCOURTÈRES	12280	AVEYRON	187	3893	148	17.22	20	non	non
15	VEYRIEU	12194	AVEYRON	141	4109	2409	59.01	211	non	non
16	ALZON	12009	GARD	222	2748	7	0.21	1	non	non
17	ARRE	30015	GARD	110	2000	100	17.26	18	non	non
18	ARRENAS	30017	GARD	105	2028	5	0.25	0	non	non
19	BARREJAS	30014	GARD	218	2141	209	14.01	26	non	non
20	BREAU-DE-SALAZON	30042	GARD	440	2469	142	22.74	41	non	non
21	BOULBÈRES	30016	GARD	20	101	101	100	100	non	non
22	BOULBÈRES	30016	GARD	118	6138	1081	66.79	109	non	non
23	CANOUËRES	30019	GARD	328	6243	6243	100	100	non	non
24	CÉVENNES	30011	GARD	28	1161	1161	100	100	non	non
25	SANT-SAUVEUR-CAMPELLE	30017	GARD	205	1174	1174	100	101	non	non
26	FRÈRES	30012	GARD	100	2009	2009	100	100	non	non
27	VALLEIRACQUE	30019	GARD	100	1000	1000	100	100	non	non
28	HERMÈRES	40006	LOZÈRE	100	2000	100	4.2	14	non	non
	Total			32131	50568	50568		6144		

Les données statistiques généralement affectées à des espace administratifs sont difficiles à affecter à des espaces naturels !

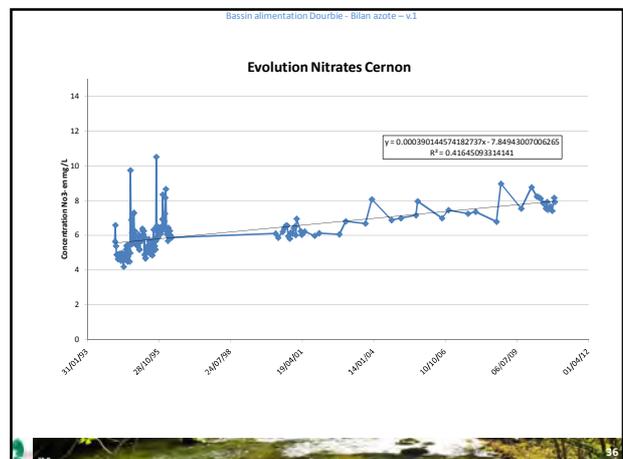
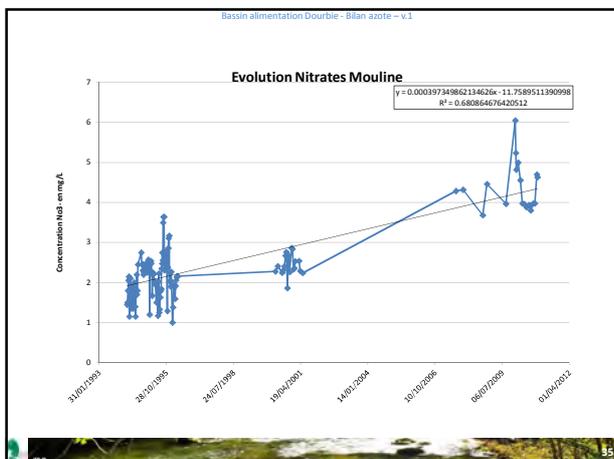
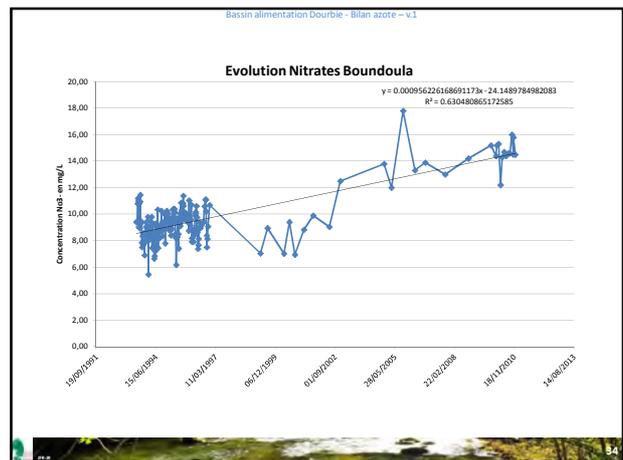
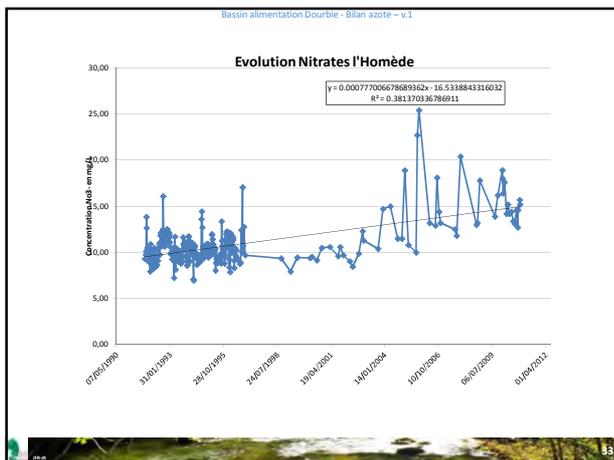
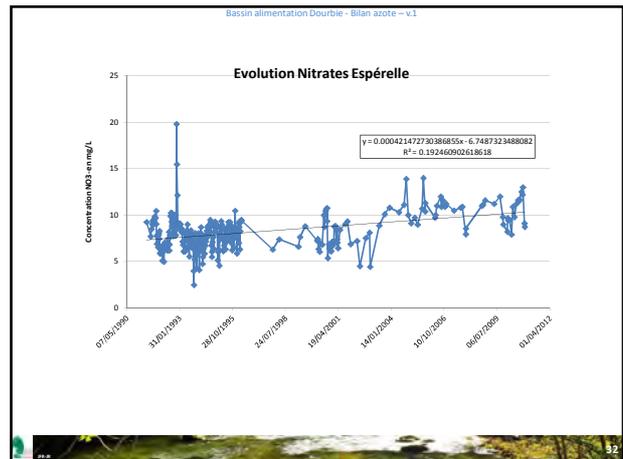
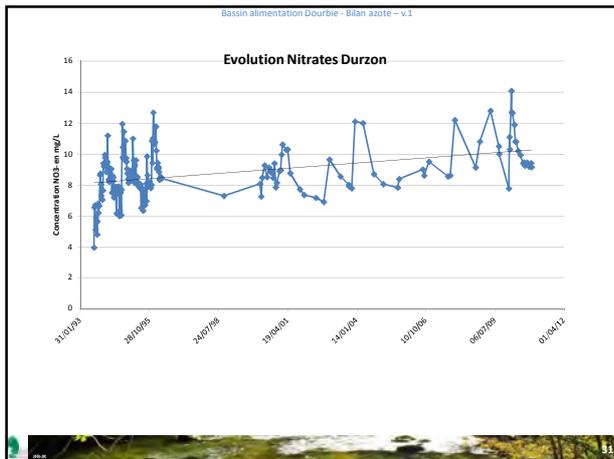


Bassin alimentation Dourbie - bilan azote - v.1

Assainissement individuel domestique

N°	NOM_COM	Inhabitants (est.)	Indicateurs de pollution																	
			ANC sans traitement	ANC sans traitement																
1	AVYTRON	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
9	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
11	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
12	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
15	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
19	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
24	HERAULT	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

24



Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

SMAEP Tarn et Lormonesques
Source de Saint Pierre
Résultat d'analyse du 09 / 11 / 2011
NO3 = 54 mg/l



Des nitrates dans l'eau du syndicat de la vallée
Consommation Des analyses effectuées il y a un mois révèlent un taux supérieur à la normale.

37

Bassin alimentation Dourbie - Bilan azote - v.1

CONCLUSION

1 – Qui est en mesure d'aménager durablement le BA Dourbie dans sa globalité, puisque aménagé PARTIELLEMENT par :

- 3 départements,
- 3 arrondissements
- 10 cantons
- 5 communautés de communes
- 28 communes
- 1 Parc national
- 1 Parc naturel régional des Grands Causses
- 1 Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie (10 communes riveraines)

"Vision" COMPLETE régionale des BV des fleuves et rivières

- L'Etat (si coordination interdépartementale permanente)
- 1 Agence de l'Eau Adour-Garonne

"Vision" complète locale du Tarn-Amont

- 1 SAGE Tarn-Amont (document de planification)

Proposition 1 : fiche action PnrGC (même étude méthodologique plus complète)
(encours de réalisation) à soumettre au Conseil Syndical :

- 1- Cohérence entre Pression de l'activité humaine et Qualité de l'eau de la Dourbie à sa confluence,
- 2- Dénombrement des agglomérations et activités (agriculture, élevage) non-conformes à la Loi sur l'Eau
- 3- Evaluation de l'efficacité des traitements des rejets de chaque agglomération et activité,
- 4- Perspectives de progrès dans les traitements des rejets,
- 5- Perspectives de développement durable suivant des scénarii de développement économique.

Création d'un service permanent de CUMUL des impacts par unité naturelle (BA de rivière par Ex) et de coordination avec les élus et leurs projets.

38

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical - SMBV Dourbie

Date : 6 juin 2012

Lieu : Nant

Participants :

Elus :

Jean-Pierre Jaoul (Président du SMBV Dourbie, délégué de Nant), **Christian Julian** (délégué de Nant), **Robert Lapeyre**, **Michel Cluzel**, **Paul Dumousseau**, **Claude Alibert**, **Thierry Terral** (délégués de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), **Henri Regord** (délégué de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées), **Madeleine Macq**, **Jacques Balsan**, (délégués de Communauté de communes de l'Aigoual), **Claude Casteiltort** (maire de Trèves).

Personnel administratif - Partenaires :

Jean-Jacques Charles (Communauté de communes de Millau Grands Causses), **Daniel Sciume** (AAPPMA de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières), **Georges Porchis** (receveur), **Thibaut Dorado** (Agence de l'Eau Adour-Garonne), **Céline Delagnes** (Parc naturel régional des Grands Causses).

Procuration : Miguel Garcia à Paul Dumousseau ;
Bertrand Armand à Henri Regord

Excusés : **Stéphane Sol** (Conseil général de l'Aveyron - cellule Rivières),
Pascal Pialot (Conseil Général du Gard - Syndicat Mixte du Gard).

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- 1 - Délibération sur l'affectation budgétaire
- 2 - Compte administratif 2011
- 3 - Budget 2012
- 4 - Rapport d'activité 2011 et perspectives 2012
- 5 - Point sur l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion et étude en cours
- 6 - Questions diverses

1 - Délibération sur l'affectation budgétaire

Rappel :

Suite aux demandes de la communauté de communes de Millau Grands Causses, il a été proposé aux structures membres du syndicat, par courrier du 27 avril 2012, une affectation de l'excédent budgétaire dans un compte de provisions de :

15 % de l'excédent budgétaire pour actions globales (actions transversales, de communication, études... et de travaux en cas d'imprévus),

85 % de l'excédent budgétaire pour des actions pour les structures adhérentes au prorata des participations engagées

Répartis de la façon suivante :

Communauté de communes de l'Aigoual :	3.75 %
Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées :	2.75 %
Commune de Nant :	3,5 %
Communauté de communes Millau Grands Causses :	90 %

Remarque 1 : Les pourcentages sont basés sur les recensements INSEE de la population pour chaque année de cotisations.

Remarque 2 : Les montants financiers inscrits dans les courriers entre la Communauté de communes de Millau Grands Causses et le SMBV Dourbie, correspondent aux chiffres présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2012 (Conseil syndical du 19/01/2012).

Par courrier du 23 mai 2012, la Communauté de communes de Millau Grands Causses accepte cette proposition sous réserve qu'aucun appel à cotisation ne soit effectué en 2012 pour les structures membres.

Discussion :

Après ce rappel, le Président indique également son souhait d'appliquer la nouvelle clé de répartition en 2012, et demande aux délégués donner leur avis sur le sujet.

Un certain nombre d'incompréhensions dût à un manque d'explications et de lisibilité des chiffres ressort des discussions.

Madame Macq demande au Président et au receveur de bien vouloir transmettre les cotisations réellement payées par les structures adhérentes depuis la création du syndicat.

Il est cependant important de faire la distinction entre les participations statutaires au fonctionnement du SMBVD et les participations aux travaux (investissement), qui sont payées au prorata des travaux effectués dans chaque structure membre et après déduction des aides financières accordées.

La clé de répartition votée en 2010 n'est pas remise en cause par les délégués. Il est rappelé qu'à ce jour, la clé n'a pas encore été utilisée, en effet en 2011, aucune cotisation n'a été demandée. Si la cotisation n'est pas demandée en 2012, une majorité des délégués souhaitent qu'elle soit appliquée dès 2013.

Décisions :

Après recueil des avis de chacun et sur proposition du Président, les délégués décident à l'unanimité :

- qu'aucune cotisation statutaire pour le fonctionnement ne sera demandée en 2012.
- le principe de répartition de l'excédent budgétaire, expliqué ci-dessus, qui sera appliqué en fonction du compte de résultats 2012 à partir de l'année 2013.

2 - Compte administratif 2011

Monsieur Porchis présente le compte de gestion.
Monsieur Alibert fait constater le manque de documents, et l'impossibilité d'avoir une lecture correcte des chiffres.

N.B. Afin de pallier aux disfonctionnements lors de cette réunion, les documents du compte administratif sont transmis avec ce compte-rendu.

Décision : Voté à l'unanimité

3 - Budget 2012

Monsieur Porchis présente une version simplifiée du budget 2012.

Les modifications décidées au point 1 à l'ordre du jour devront être apportées.

N.B. Le budget modifié est transmis avec ce compte-rendu.

Décision : Voté à l'unanimité sous réserve des modifications votées.

4 - Rapport d'activité 2011 et perspectives 2012

Présentation par Céline Delagnes, assistant technique du SMBV Dourbie.
Cf. Document de séance

5 - Point sur l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion et étude en cours

a/ Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin de la Dourbie

Calendrier :

- Etat des lieux juillet à octobre 2011 : 31 journées
- Report sur logiciel « rivière » spécifique : Décembre 2011 à Février 2012 : 9 journées
- Cartographie de l'état des lieux : Avril à Juin 2012
- Cartes thématiques, éléments de diagnostic : été 2012
- Présentation de l'état des lieux et du diagnostic aux Conseil Syndical et partenaires : septembre 2012
- Définitions des enjeux, Programmation : à partir de septembre

Monsieur Alibert fait part du travail cadastral et de recherche de propriétaires mené sur les berges du Tarn et de la Dourbie par la communauté de communes de Millau, et demande s'il ne

pourrait pas être poursuivi sur l'ensemble du territoire. Cette proposition paraît réalisable, il faudrait cependant être vigilant pour la diffusion des données « propriétaires ».

Monsieur Sciume fait part de son intérêt pour cette base de données qui pourrait être très utile pour l'AAPPMA.

b/Etude de la chaussée de Trèves :

Le bureau d'étude mandaté, Gravellier-Fourcadier, a pris du retard sur la phase 2 : Avant Projet Détaillé des travaux envisagés (conservation du seuil avec aménagement d'une passe à poissons)
Une réunion est proposée le mardi 24 juillet 2012 à 9h30, mairie de Trèves

c/Demande des structures adhérentes :

- Communauté de communes de Millau Grands Causses
 - o Aménagement de la zone de Félix en rive gauche de la Dourbie :
 - Rédaction en cours d'un cahier des charges avec en particulier une étude topographique et géomorphologique du site
Proposition de maîtrise d'ouvrage du SMBV Dourbie avec lancement d'une consultation en septembre et montage d'un dossier de demande de subventions.
- Commune de Nant
 - o Souhait de restauration de l'aqueduc et aménagement autour du Pont de la Prade:
Co-maitrise d'ouvrage possible : commune de Nant et SMBV Dourbie

6 – Questions diverses

Indisponibilité de longue durée de la secrétaire du SMBV Dourbie :

Le Président propose de délibérer pour effectuer le remplacement temporaire de la secrétaire en raison de cinq heures par mois, afin de palier au manque administratif actuel.

Décision : Voté à l'unanimité.

Aucune autre question

*Rédacteur : Céline Delagnes -PNRGC
Validé le 10/07/2012 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

COMPTE-RENDU

Objet : Réunion pour le renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents – Présentation de l'état des lieux - SMBV Dourbie

Date : 27 septembre 2012

Lieu : Nant – Salle du Petit Hall

Participants :

Elus :

Claude Alibert, délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses,
André Balmeffre, délégué de la communauté de communes de l'Aigoual,
André Boudes, Maire de Saint-Sauveur Camprieux et délégué de la communauté de communes de l'Aigoual,
Michel Cluzel, délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses,
Jean-Pierre Jaoul - Président du SMBV Dourbie, délégué de Nant,
Madeleine Macq, Maire de Revens et déléguée de la communauté de communes de l'Aigoual,
Henri Regord, Maire de Saint-Jean-du-Bruel et délégué de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées,

Partenaires :

Alain Agnel, Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie
Stéphanie Braud, Syndicat Mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses
Jean-Jacques Charles, Communauté de communes de Millau Grands Causses,
Céline Delagnes, Assistante technique du SMBV Dourbie - Parc naturel régional des Grands Causses,
Thibaut Dorado, Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Florian Fergeault, Communauté de communes Millau Grands Causses
Alain Frugère, Direction Départementale des Territoires – Police de l'Eau
Daniel Gasquet, Président de l'AAPPMA La Dourbie
Hugues Jourdan, Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
Claude Laurens, Président de l'AAPPMA de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières,
Didier Martinez, Président de l'Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie
Ghislain Merviel, prestataire activité de pleine nature
Pascal Pialot, Conseil Général du Gard – Syndicat Mixte du Gard,
Deny Plancke, Association des Riverains du Tarn et de la Dourbie
Jacques Ricard, Comité scientifique du Parc naturel régional des Grands Causses, et Groupe d'expert des risques inondations de la Communauté de communes de Millau Grands Causses
Matthieu Roques, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques – Service départemental 12
Franck Saigne, Office national des Forêts - Millau
Patrick Salson, Président d'Halieutitarn
Daniel Sciume, AAPPMA de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières, et Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
Stéphane Sol, Conseil général de l'Aveyron – cellule Rivières,
André Taillefer, Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Excusés :

Christian Julian (délégué de Nant)
Paul Dumousseau (délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses),
Robert Lapeyre (délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses),
Thierry Terral (délégué de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses),

Objectif de la réunion

Informers les élus et les acteurs de l'eau de l'état des lieux de la Dourbie et de ses affluents principaux dans le cadre du renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents

Déroulement de la réunion

Introduction par Monsieur Jean-Pierre Jaoul, Président du SMBV Dourbie.

Présentation par Céline Delagnes du Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SMBV Dourbie :

1. Présentation du syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie
2. Présentation du territoire
3. Le Programme Pluriannuel de Gestion des rivières
4. La méthodologie de l'état des lieux de la Dourbie, du Trévezel et du Durzon
5. L'état des lieux : Atlas cartographique
6. L'état des lieux : Cartes thématiques
7. L'état des lieux des affluents gardois
8. Les étapes à venir
9. Débat

Cf. Présentation en annexe

Remarques diverses :

- Utilisation de la méthode MicroRiv :

Stéphane Sol explique plus précisément la méthodologie et les objectifs de MicroRiv, développée par les services du Conseil Général de l'Aveyron. Le développement de l'application ayant eu lieu en parallèle des relevés de terrain, la Cellule Rivières remercie la technicienne qui a « joué le jeu et a essuyé les plâtres »...

Plusieurs participants saluent également la qualité du travail.

- Unités de gestion :

Plusieurs participants ont demandé de revoir leurs délimitations. En effet, ces unités correspondent à celles de l'ancien programme, mais doivent être revu en fonction des caractéristiques physiques, en particulier géologique.

Daniel Gasquet signale le parcours canyoning /aqua-randonnée dans l'unité de gestion Dourbie A

Pascal Pialot fait remarquer la présence de l'ancienne usine dans l'unité de gestion Trévezel A

- Plantes invasives :

Pascal Pialot propose de les identifier dans le PPG pour une meilleure gestion. Pascal Pialot fait également part des expériences en cours sur les bassins versants gardois.

Pour information, Stéphane Sol indique qu'une sensibilisation sur la Renouée du Japon (plante invasive en forte progression) est actuellement en cours auprès des agents de la Direction des Routes et des Grands Travaux (environ 200 agents concernés). L'objectif est de réaliser une base de données départementale des foyers pour, par la suite, affiner et sectoriser des priorités de gestion.

- Evaluation de l'ancien PPG :

Cette évaluation est difficile car le diagnostic initial n'était pas suffisamment exhaustif pour mesurer les effets, et aucun indicateur de suivi n'avait été défini pour l'ancien programme.

Cependant, un bilan chiffré des zones d'interventions a été produit.

La méthode et les outils d'état des lieux mis en place pour le prochain programme devraient permettre le suivi et l'évaluation. En effet, l'état des lieux avec méthodologie MicroRiv se veut objectif et quasi-exhaustif. Par la suite, le syndicat pourra effectuer une meilleure évaluation quantitative et surtout plus qualitative.

- Evolution des atterrissements et processus d'érosion

L'association des riverains insiste sur les problèmes causés par les atterrissements lors des crues.

Plusieurs participants rappellent le principe de fonctionnement des cours d'eau et de son bassin versant.

Il est suggéré de faire des relevés topographiques sur les atterrissements à enjeux, mais cela implique de définir ces derniers. Hugues Jourdan propose pour cela de réaliser une modélisation hydraulique.

Jacques Ricard rappelle le mécanisme d'érosion constante de la rivière, processus naturel du fonctionnement d'un cours d'eau.

- Accès à la rivière

Plusieurs participants soulignent l'importance d'avoir des rivières de bonne qualité, facteur de développement économique, touristique. L'accès au public doit être privilégié.

Consultation des documents :

L'atlas cartographique, les cartes thématiques (version de travail) et la présentation power-point ont été déposés sur le site FTP du Parc naturel régional des Grands Causses.

Procédure d'accès :

Dans votre navigateur Internet ou à partir d'un logiciel de type FileZilla, taper d'adresse de connexion :

adresse de connexion : <ftp://pnrgc.dyndns.org>

identifiant : trutta

mot de passe : salmo

N.B. : Le téléchargement de ces documents est long.

L'atlas cartographique est également consultable au siège du Parc (avec prise de RDV) et à la mairie de Nant.

Des extraits communaux « papier » ont également été prévus pour les communes du SMBV Dourbie.

Suites :

Afin d'informer et de recueillir les « attentes » du territoire, Céline Delagnes informe que plusieurs réunions seront organisées dans les mois à venir (informations auprès des élus, entretiens individuels avec différents usagers, réunions publiques, présentation de restitution...). Elle se tient également à disposition pour remarques ou questions sur l'état des lieux.

Stéphane Sol rappelle que cette phase de concertation est essentielle. Il faut que tous les usagers partagent et s'approprient cet état des lieux.

*Rédacteur : Céline Delagnes –PNRGC,
assistant technique de SMBV Dourbie
Validé le 19 /10/ 2012 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

Annexes :

- Présentation

- Liste des personnes invitées

Syndicat Mixte du bassin versant de la Dourbie

Renouvellement du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents

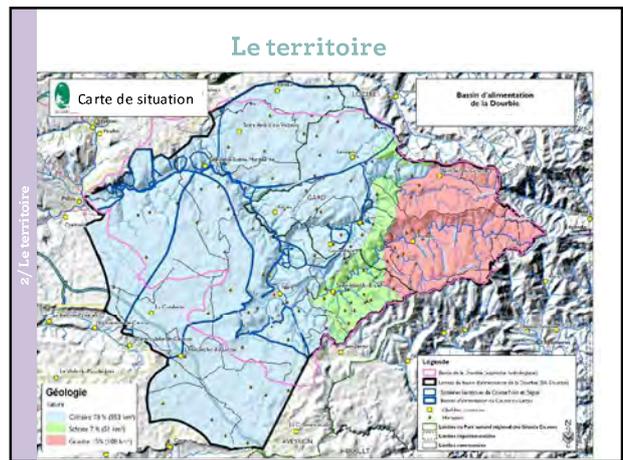
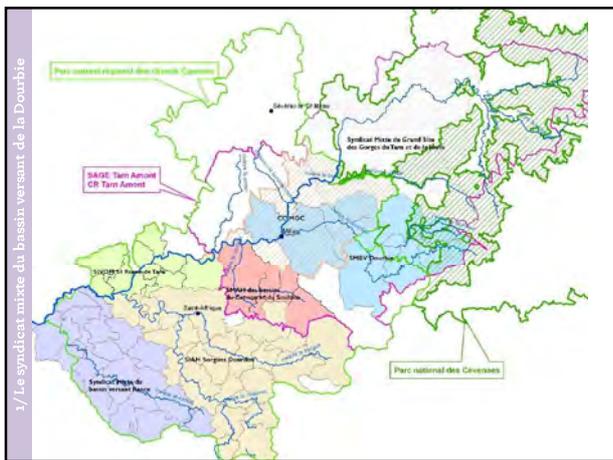
Réunion de présentation de l'état des lieux

Jeudi 27 septembre 2012

Partenaires techniques et financiers

Déroulement de la réunion

1. Le syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie
2. Le territoire
3. Le Programme Pluriannuel de Gestion des rivières
4. La méthodologie de l'état des lieux de la Dourbie, du Trévezel et du Durzon
5. L'état des lieux : Atlas cartographique
6. L'état des lieux : Cartes thématiques
7. L'état des lieux des affluents gardois
8. A venir
9. Débat



Le territoire

Quelques chiffres :

- Dourbie: 72 km
- Trévezel: 30 km
- Dourbie: 6,6 km
- Superficie du bassin versant (bassin topographique) : 550 km²
- Superficie du bassin d'alimentation : 712 km²

Station de référence	Débit moyen mensuel	Minima sur 3 jours consécutif	Maximum connu
Dourbie - Le Mazet - 1962-2012	2,19 m ³ /s	0,033 m ³ /s (05/09 au 08/09/1983)	208 m ³ /s (05/12/1994)
Dourbie - Nant - 1935-2009	7,24 m ³ /s	0,705 m ³ /s (03/09 au 05/09/2009)	910 m ³ /s (01/01/1996)
Dourbie - Massebiau - 1962-2012	13,6 m ³ /s	1,850 m ³ /s (22/08 au 24/08/2002)	728 m ³ /s (21/09/1980)

2/ Le territoire

Le Programme Pluriannuel de Gestion des rivières

3/ Le Programme Pluriannuel de Gestion des rivières

La démarche générale d'élaboration des P.P.G. est constituée de trois phases :

- 1- Connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau
- 2- Définition des enjeux, partage du diagnostic
- 3- Élaboration du programme comprenant la définition des actions, le phasage, le chiffrage et le suivi évaluation

Objectifs généraux

- Associer tous les acteurs
- Comprendre le milieu
- Fixer des objectifs
- Étudier les solutions alternatives
- Lancer des actions

La méthodologie de l'état des lieux de la Dourbie, du Trévezel et du Durzon

2 ETAPES :

- Relevés de terrain : réalisés entre juin et octobre 2011 => 31 journées de terrain
- Représentation cartographique => novembre 2011 à septembre 2012

Méthodologie : Relevés de terrain

Utilisation de la méthode MicroRiv, développé par le Conseil Général de l'Aveyron :

Parcours à pied ou canoë de l'ensemble du linéaire

A partir d'un topofil, d'une feuille de terrain à remplir à l'aide d'une grille de code



Méthodologie : Relevés de terrain

4 fuseaux de description linéaire :

Faciès /Granulométrie

Ripisylve/Berges :

- La typologie de végétation
- L'épaisseur de végétation
- La continuité
- La pente des berges

Le lit majeur :

- Occupation du sol

Les profils :

- En travers
- En long
- En plan

1 fuseau de description ponctuelle :

- L'état des berges
Ex : Erosion, glissement, éboulis...
- L'état de la végétation
Ex : laisses de crues, embâcles, arbres instables...
- L'état du lit
Ex: Nature des atterrissement,
- Anthropisme en lit mineur et majeur
Ex : Pont, passerelle, ouvrages de génie civil ou végétal, camping, station de traitement, rejets, pompages...
- La faune et habitats
-Ex: présence de certaines espèces, zone de reproduction

Méthodologie : Représentation cartographique

A partir d'un Système d'Information Géographique (SIG) :

- Création d'une base de données
- Création d'un atlas cartographique au 1/5000e
- Création de cartes thématiques

L'état des lieux : atlas cartographique

Objectif : Décrire de la manière la plus exhaustive possible le cours d'eau, pouvant servir de base au diagnostic



L'état des lieux : atlas cartographique



Atlas cartographique : aide à lecture

Secteur concerné par la description

Description essentielle : l'axe, individuelle, selon la nature de l'écoulement d'eau

Fond de carte sur photographie aérienne

Description linéaire : Faciès inférieurs FACIÈS PRINCIPAL : trait central FACIÈS SECONDAIRE : trait enjambant GRADIENT CENTRAL FACIÈS PRINCIPAL : symbole sur le trait central

Description linéaire - Faciès secondaires RYTHMÉ : Typologie en rive droite Typologie en rive gauche

Description linéaire - Faciès inférieurs TIT MAJEUR : Occupation de sol en rive droite Occupation de sol en rive gauche

Représentation géographique : Extrait de la carte IGN 1/25000

Echelle de la carte

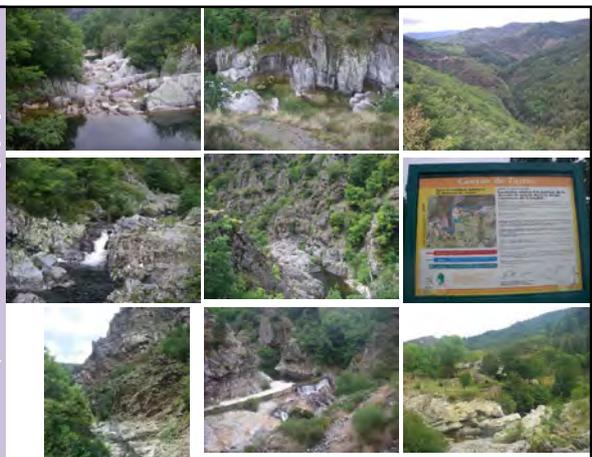
Unité de gestion « Dourbie A » De la source à la confluence du Cruzoulous

- Secteurs : 1 à 7
- Lit majeur :
Nature géologique du bassin versant : granites
Milieu montagnard
Plateau boisé de conifères et de hêtres et pâtures en amont
Début de gorges
Rares hameaux et villages traversés
- Lit mineur :
Largueur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 3 à 6 m
Pente moyenne : 3,2 %
Écoulement : faciès de type rapide - plats avec des cascades - moulles
Couvert aérien moyen
Sinuosité : méandrique
État du lit et des berges : Sur la zone de plateaux, une érosion progressive mineure puis dans vallée encaissée, les séquences rocheuses constituent l'essentiel du talus de berge
Quelques sentiers de randonnées



Unité de gestion « Dourbie B » De la confluence du Cruzoulous à la Rougerie

- Secteurs : 8,9
- Lit majeur :
granites et terrains cristallophylliens dans la partie amont et est du bassin versant ; prédominance de terrains calcaires, marneux et dolomitiques à l'ouest du bassin versant
Gorges, pentes des berges très prononcées
Aucun habitat
 - Lit mineur :
Largueur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 6 à 8 m.
Pente moyenne : 1,82 %
Écoulement : faciès de de type cascade - mouille alternant avec des plats.
Faible couvert aérien.
Sinuosité : méandrique
État du lit et des berges : les séquences rocheuses constituent l'essentiel du talus de berge
Parcours canyonnig / aquarandonnée



Unité de gestion « Dourbie C » De la Rougerie à la confluence du Durzon

Secteurs : 10,13

- Lit majeur :

A l'amont de Dourbias terrains cristallophylliens et terrains sédimentaires à l'aval
Hameaux et village traversés
Parcelles cultivées

- Lit mineur :

Largueur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 6 à 10 m
Pente moyenne : 0,65 %
Ecoulement : alternance de rapides/radiers et de plats, assec important en période estivale entre St Jean et Nant
Diversité de faciès : moyenne, influence des seuils (seuil du Viala, chaussée de St Jean du Bruel, chaussée Roubieu-Castelnaud)
Couvert aérien : moyen à faible
Etat du lit et des berges : moyen, bâti

5 / L'état des lieux : atlas cartographique



5 / L'état des lieux : atlas cartographique

Unité de gestion « Dourbie D » De la confluence du Durzon à la chaussée du moulin de Corp

Secteurs : 14 à 25

- Lit majeur :

Calcaire, système karstique
Hameaux et village traversés, ainsi que des réseaux routiers
Parcelles cultivées en amont puis vallée boisée, plus resserrée

- Lit mineur :

Largueur moyenne à l'étiage : 10 à 18 m
Pente moyenne : 0,35 %
Ecoulement : alternance de radiers rapides et de plats, débit important apporté par le Durzon, influence des chaussées
Sinuosité : Faible à moyenne
Faible couvert aérien
Etat du lit : moyen, colmaté localement,
Etat des berges : moyen avec quelques zones peu végétalisées aux abords des campings (« les Vialarets », « Au roc qui parle » et « Val de Cantobre »), laisses de crues importantes
Rejets observés, développement algal,
Pêche privée sur plusieurs zones, micro-centrales, moulins remarquables

5 / L'état des lieux : atlas cartographique



5 / L'état des lieux : atlas cartographique

Unité de gestion « Dourbie E » De la chaussée du moulin de Corp au ravin de Langouyres

Secteurs : 26 à 30

- Lit majeur :

Calcaire, système karstique
Vallée boisée, plus resserrée,
Hameaux et village traversés, ainsi que des réseaux routiers

- Lit mineur :

Largueur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 10 à 15 m
Pente moyenne : 0,47 %
Ecoulement : alternance de radiers/rapidiers et de plats, quelques profonds
Faible sinuosité
Faible couvert aérien
Etat du lit : moyen, avec des zones colmatées
Etat des berges : laisses de crues, dépérissement de certains peupliers

5 / L'état des lieux : atlas cartographique



5 / L'état des lieux : atlas cartographique

5 / L'état des lieux: atlas cartographique

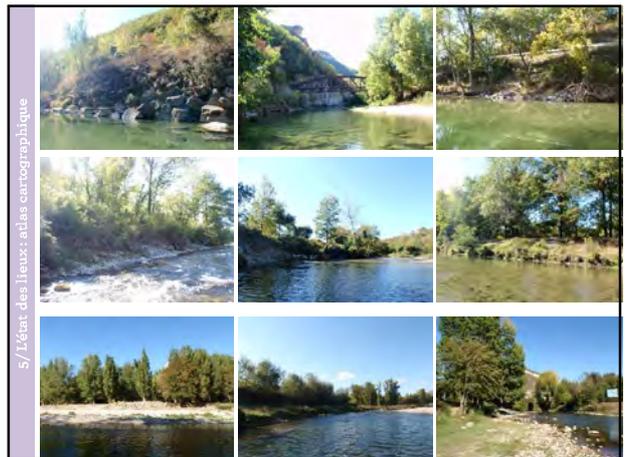
Unité de gestion « Dourbie F »

Du ravin de Langouyres à la confluence avec le Tarn

Secteurs : 31-33

- Lit majeur :
Calcaire, système karstique
Milieu péri-urbain en aval
- Lit mineur :

Largueur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 10 à 20 m
 Pente moyenne : 0,3 %
 Ecoulement : alternance de radiers et de plats
 Faible sinuosité
 Faible couvert aérien
 Etat du lit : moyen, avec des zones colmatées
 Etat des berges : fortes pressions anthropiques, érosion régressive en aval, travaux d'aménagement des Dourbiettes,
 Problème d'érosion localisé au Monna, de stabilité des enrochements



5 / L'état des lieux: atlas cartographique

Unité de gestion « Trévezel –A »

De la source au pont de Comeiras

Secteurs : 1-6

- Lit majeur :
Nature géologique du bassin versant : prédominance de schistes et grès
Ripisylve dominée par le hêtre et les espèces résineuses (épicéa commun, sapin pectiné)
Zone de plateaux en amont, hameaux et village traversés,
- Lit mineur :
Largueur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 4 m
Pente importante : 37 %
Ecoulement : rapides, escalier alterné par des cascades, chute
Couvert aérien : bon couvert,
Etat du lit et des berges : lit mineur encaissé dans une vallée encaissée, enfoncement du lit sur une portion, coupe rase des résineux
Sinuosité : méandrique
Zone de pertes au niveau de Randavel
Pietinement du bétail, développement algal, rejets



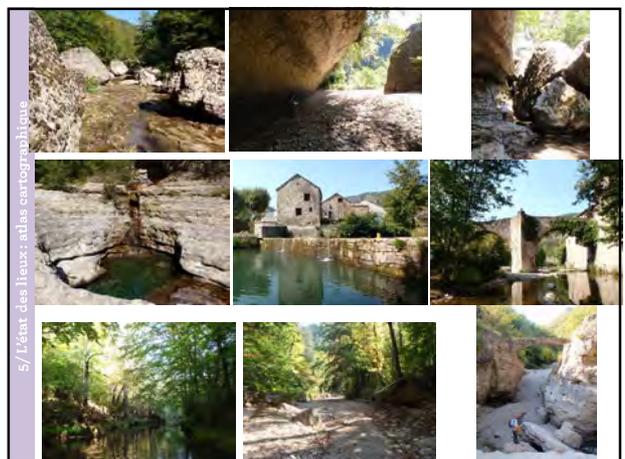
5 / L'état des lieux: atlas cartographique

Unité de gestion « Trévezel-B »

Du pont de Comeiras à la confluence avec la Dourbie

Secteurs : 7-14

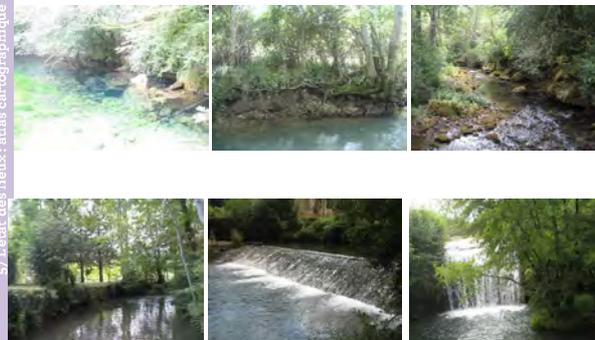
- Lit majeur :
Nature géologique du bassin versant : Calcaires
Village de Trèves,
- Lit mineur :
Largueur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 2 à 4 m
Pente moyenne : 1,56 %
Ecoulement : type plats / rapides et type cascade par endroit, pertes importantes en période estivale en aval du village de Trèves, et pertes également en amont du village
Couvert aérien : faible, résineux et feuillus
Sinuosité : méandrique
Etat du lit et des berges : rivière coincée entre des parois abruptes (rocheuses ou forestières),
Chaussée de Trèves
Difficulté d'accès



Unité de gestion « Durzon » De la source à la confluence

- Lit majeur :
Nature géologique du bassin versant : Terrain du Jurassique Marnes
Prairies, puis péri-urbain

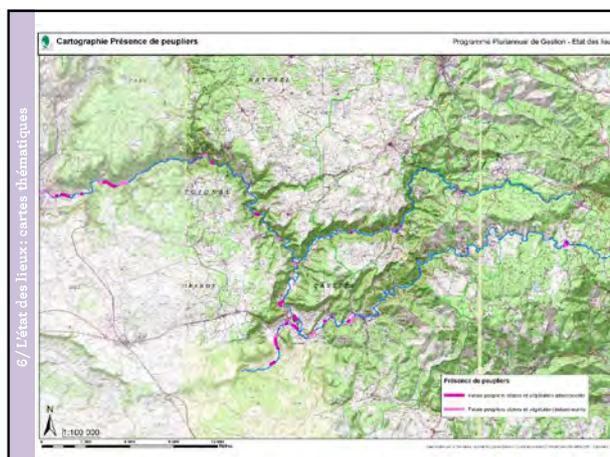
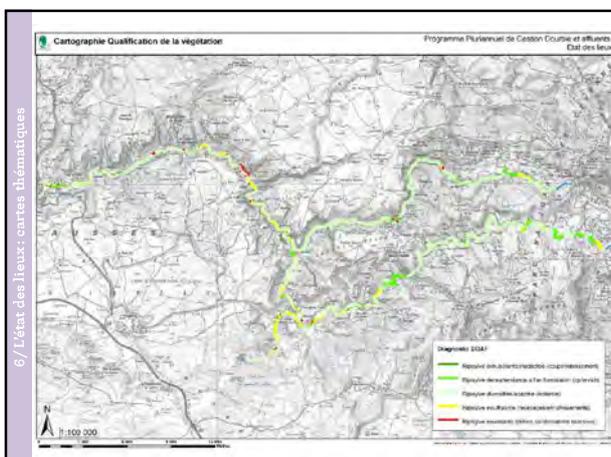
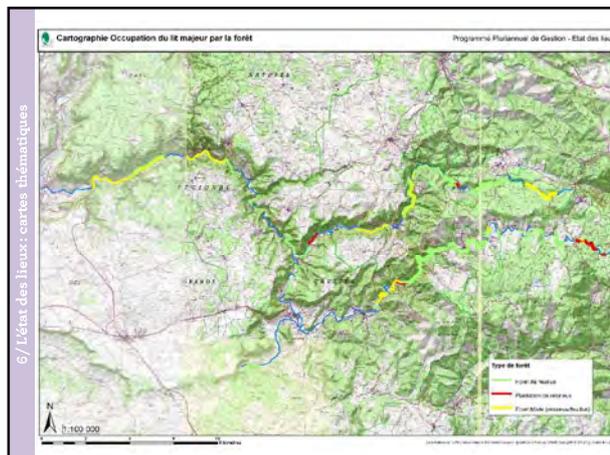
Lit mineur :
 Largeur moyenne à l'étiage (lit mouillé) : 4 m
 Pente moyenne : 0.18 %
 Écoulement : diversifié avec une majorité de radiers, seuils,
 alimentation des canaux de Nant
 Couvert aérien : moyen
 Sinuosité : réduite
 Diversité de faciès : assez diversifié
 Observations : Cours d'eau bordé par des murets, anciennement
 rectifié.

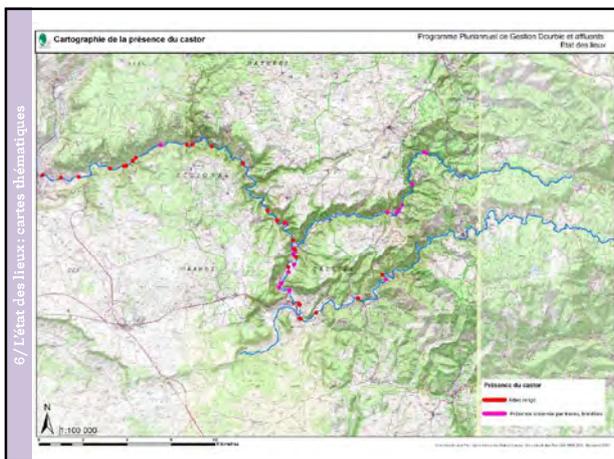
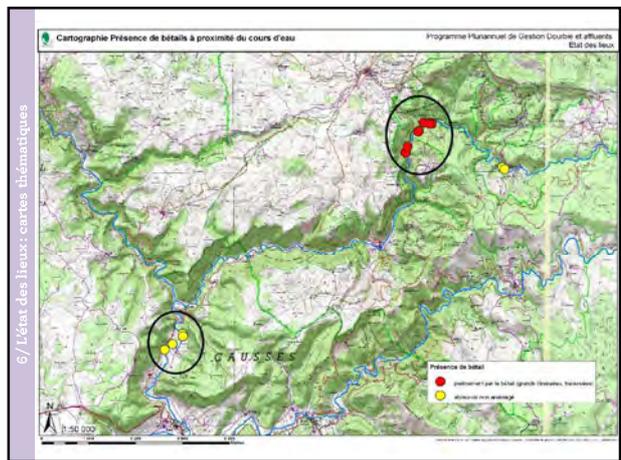
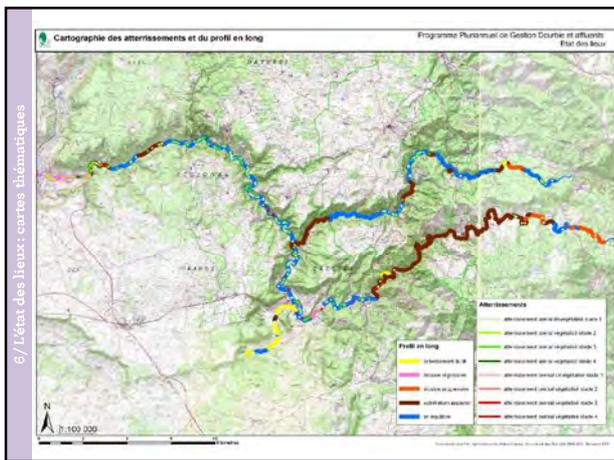
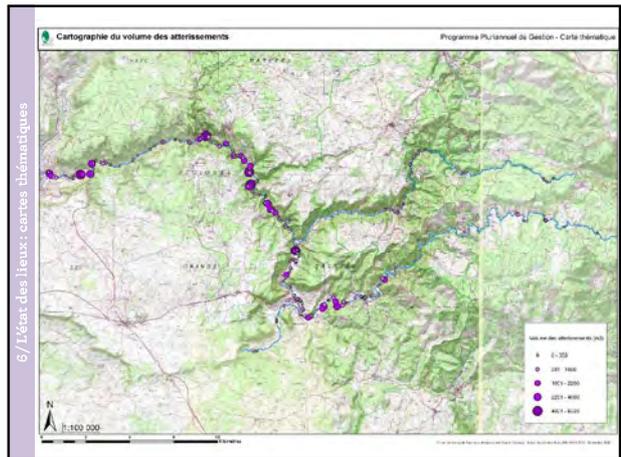
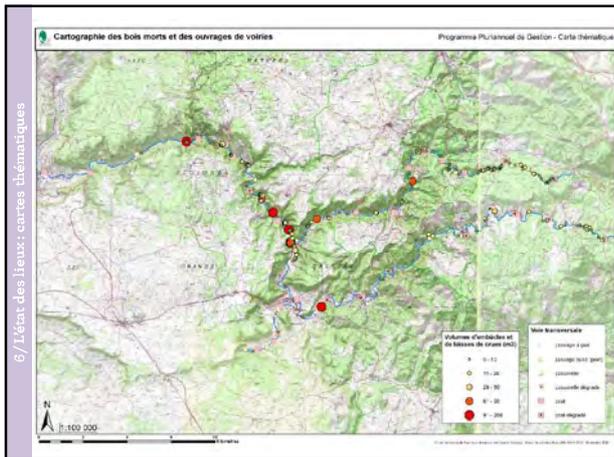


Cartes thématiques

Objectif :
 Mieux appréhender l'état des lieux pour en
 définir un diagnostic puis des enjeux

- 1 - Cartes liées à la végétation
- 2 - Cartes sur les ouvrages/bois morts/atterrissement
- 3 - Cartes diverses





7 / L'état des lieux des affluents gardois

L'état des lieux des affluents du Gard

Mission réalisée par les agents de la Communauté de communes de l'Aigoual

Réalisé en été 2012

Réalisation de fiches descriptives par ruisseaux

<p><u>La Dourbie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Valdebouze Cassanas Cabanais Le Cruzoulous Ressançon Duzas Le Montet Prunaret Lafon Les Gardies Le Lingas Puelong 	<p><u>Le Trévezel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Les Fournels Les Cabanes Comeiras La Foux Malbosc Les Monts Les Magnous Le Tédounès Le Bonheur
---	--

A venir

- Travail sur les enjeux et actions :
 - Réunion(s) de travail des élus du Syndicat
 - Entretiens individuels ou petit groupe avec les représentants d'usagers, partenaires techniques...
 - Réunion de restitution
- Information générale :
 - Réunion(s) publique(s)
- Approbation du PPG
 - Délibération du conseil syndical du SMBV Dourbie
- Procédure de Déclaration d'Intérêt Général

Débat

Merci pour votre attention !

Réunion du SMBV Dourbie du 27 septembre 2012

Liste des invités :

Collectivités - Organismes	Nom-Prénom	Fonction
Elus		
Communauté de communes de l'Aigoual	DELORD Martin	Président
Communauté de communes de l'Aigoual (Lanuéjols)	VERNET Pascale	Délégué titulaire
Communauté de communes de l'Aigoual (Saint-Sauveur-Camprieu)	ANDREO Grégoire	Délégué titulaire
Communauté de communes de l'Aigoual (Trèves)	BALMEFREZOL André	Délégué titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causses	DURAND Guy	Président et Maire
Communauté de communes de Millau Grands Causses (La Roque Sainte Marguerite)	GARCIA Miguel	Délégué titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causses (Millau)	ALIBERT Claude	Délégué titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causses (Millau)	CLUZEL Michel	Délégué titulaire
Communauté de communes de Millau Grands Causses (Saint-André-de-Vezines)	TERRAL Thierry	Délégué titulaire
Communauté de communes Larzac Templiers Causses et Vallées	GENIEZ Jean	Président
Communauté de communes Larzac-Templiers Causses et vallées (Saint-Jean-du-Bruel)	FABRE René	Délégué titulaire
Communauté de communes Larzac-Templiers Causses et vallées (Saint-Jean-du-Bruel)	JULIEN Franck	Délégué titulaire
Commune de Nant	JAOUJ Jean-Pierre	Président du SMBV Dourbie et Délégué titulaire
Commune de Nant	JULIAN Christian	Délégué titulaire
Mairie de Causse Bégon	BROUILLET Bernard	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes de Aigoual
Mairie de Dourbies	BALSAN Jacques	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes de Aigoual
Mairie de La Roque Ste-Marguerite	DUMOUSSEAU Paul	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses
Mairie de Lanuéjols	DELORD Martin	Maire
Mairie de Nant	SAQUET Bernard	Maire
Mairie de Revens	MACQ Madelaine	Maire et déléguée titulaire de la Communauté de communes de Aigoual
Mairie de St André-de-Vezines	LAPEYRE Robert	Maire et délégué titulaire de la Communauté de communes de Millau Grands Causses
Mairie de St Sauveur Camprieu	BOUDES André	Maire
Mairie de St-Jean du-Bruel	REGORD Henri	Maire et délégué suppléant de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et Vallées
Mairie de Trèves	CASTEILTORT Claude (Mme)	Maire
Partenaires		
AAPPMA de la Gaule Millavoise	COULON Jérôme	Président
AAPPMA La Dourbie	GASQUET Daniel	Président
AAPPMA Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Saucières	LAURENS Claude	Président
Agence de l'Eau Adour Garonne Délégation de Rodez	DORADO Thibaut	Assistant d'Intervention-Espace rural
Antipodes		Prestataire Activités de Pleine Nature
Association des riverains du Tarn et de la Dourbie	MARTINEZ Didier	Président
Association Rouergate des Amis des Moulins	ZEER Jean-Louis	Président
Chambre d'agriculture de l'Aveyron	LEMOUX Patrice	Chef du service environnement
Chambre d'agriculture du Gard	PICOT Xavier	Chef du service Aménagement et environnement
Conseil Général de l'Aveyron - Direction de l'Environnement	POULAIN Anne, SOL Stéphane	Cellule Rivière
Conseil Général du Gard - Direction eau, environnement et aménagement rural	PIALOT Pascal	DEEAR - Eau et rivières
DDT Aveyron - Service eau et biodiversité	RECH Renaud	Chef de service
DDTM Gard - Service eau et milieu aquatique	PARENT Charlotte	Unité Gestion concertée et milieux aquatiques
Fédération de l'Aveyron pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	COUDERC Jean	Président
Fédération du Gard pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	MEJAN Yves	Président
HalieutiTarn	SALSON Patrick	Président
Horizon		Prestataire Activités de Pleine Nature
Les Arts du Vide	Géraud FANGUIN	Prestataire Activités de Pleine Nature
ONCFS Service Départemental de l'Aveyron	Monsieur le Chef de Brigade	
ONCFS Service Départemental du Gard	Monsieur le Chef de Brigade	
ONEMA Service Départemental de l'Aveyron	LAURES Jean-Luc	Chef du service départemental
ONEMA Service départemental du Gard	DELVALLEE Joseph	Chef du service départemental
ONF -Site de Rodez	Monsieur le Directeur	
ONF- Unité territoriale Aigoual	MILHAU Francis	Agent patrimonial
Parc national des Cévennes	MERLIN Jacques	Directeur
Parc naturel régional des Grands Causses	NEGRE Frédérique	Directrice
Roc et Canyon		Prestataire Activités de Pleine Nature
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses	BRAUD Stéphanie	Animatrice du Contrat de Rivière Tarn Amont
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn de la Jonte et des Causses	GELY Anne	Animatrice du SAGE Tarn Amont

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical - SMBV Dourbie

Date : 13 décembre 2012

Lieu : Nant

Participants :

Elus :

Jean-Pierre Jaoul (Président du SMBV Dourbie, délégué de Nant), **Christian Julian** (délégué de Nant), **Bernard Saquet** (maire de Nant), **Michel Cluzel**, **Claude Alibert**, **Thierry Terral** (délégués de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), **Bertrand Armand**, **Henri Regord** (délégués de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées), **Claude Casteiltort** (maire de Trèves).

Personnel administratif - Partenaires :

Jean-Jacques Charles (Communauté de communes de Millau Grands Causses), **Claude Laurens** (AAPPMA de Nant, Saint-Jean-du-Bruel, Sauclières), **Georges Porchis** (receveur), **Pascale Pirkins** (secrétaire SMBV Dourbie) **Céline Delagnes** (Parc naturel régional des Grands Causses).

Absents excusés et procuration :

Robert Lapeyre a donné procuration à Thierry Terral

Paul Dumousseau a donnée procuration à Michel Cluzel

Absents excusés :

Madeleine Macq et André Boudes, (délégués de la Communauté de communes de l'Aigoual)

Stéphane Sol (Conseil général de l'Aveyron - cellule Rivières),

Thibaut Dorado (Agence de l'Eau Adour-Garonne).

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

1 - Décision modificative au BP 2012

2 - Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

3 - Débat d'Orientation Budgétaire

4 - Retour sur les dossiers en cours

5 - Questions diverses

1 - Décision modificative au BP 2012

Il s'agit de régulariser des frais de secrétariat non payés pour l'année 2011.
Voté à l'unanimité

2 - Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

En accord avec l'Agence de l'Eau, principal financeur du poste, il semble plus pertinent de caler les futures conventions sur la base des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (durée : 5 ans).

Le Parc naturel régional propose une convention 2013-2018, qui correspond à la mise en œuvre du PPG 2014-2018 avec une année de finalisation en 2013. Une annexe annuelle pour l'affectation du nombre de journées/an avec la contribution correspondante sera envoyée chaque fin d'année pour approbation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau Adour Garonne :	60%
SMBV Dourbie:	40 %

Pour information, l'Agence de l'eau Adour Garonne apporte une aide de 60% sur les postes de techniciens rivières dans le cadre de son 10^{ème} programme 2013-2018. Cette aide est conditionnée à la réalisation de missions définies dans la convention.

Pour 2013, il est proposé 50 journées pour la finalisation du PPG et le suivi de dossiers annexes (étude chaussée de Trèves...). La participation du Syndicat s'élève à 4 960 €

Le renouvellement de la convention pour la période 2013-2018 est voté à l'unanimité ainsi que la proposition financière pour 2013.

3 - Débat d'Orientation Budgétaire

Cf. Document de séance

Le Débat d'Orientation Budgétaire est voté à l'unanimité

4 - Retour sur les dossiers en cours

- Chaussée de Trèves :

Une explication est fournie sur le projet de passes à poissons. Cf. Présentation.

Une réunion du Comité de Pilotage se tiendra le jeudi 10 janvier, 10h00 à la mairie de Trèves.

- Classement des cours d'eau

Une sollicitation du Conseil général de l'Aveyron est parvenue au SMBV Dourbie pour connaître l'avis sur le renouvellement des classements des cours d'eau, dans le cadre de la consultation officielle en cours.

Une explication est donnée sur ces classements. Cf. présentation

Le SMBV Dourbie n'est pas sollicité directement, comme toutes les autres structures de gestion qui ne portent pas d'outils de gestion de type Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou Contrat de Rivière. Le Conseil Général prend donc attache de ces syndicats pour faire remonter d'éventuelles attentes ou positions.

Cependant, le bassin versant de la Dourbie étant inclus dans le SAGE et le Contrat de rivière Tarn Amont, les propositions ont été étudiées et un avis officiel a été rendu par les instances de décision. Aucune remarque n'a été formulée sur le bassin versant de la Dourbie.

Après explications, les élus décident de suivre la position des instances du SAGE et du Contrat de rivière Tarn Amont.

- Retour sur les réunions organisées par le SAGE et le Contrat de rivière par sous-bassins versants :

La réunion à Trèves a permis à certains élus de mieux comprendre les actions du SAGE et du Contrat de rivière, mais l'articulation entre les différents acteurs de l'eau et leurs programmes d'actions restent encore flous.

Il est proposé que des explications supplémentaires soient fournies lors d'un prochain conseil syndical.

5 - Questions diverses

Aucune question

*Rédacteur : Céline Delagnes -PNRGC
Validé le 08/01/2013 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

Conseil syndical du SMBV Dourbie

13/12/2012

Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour assistance technique

Rappel historique :

Travaux par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural dès 2002

Mise en place d'une convention d'assistance technique en 2005

Modification de la convention en 2007
=> Meilleure prise en compte des journées et des missions à destination du Syndicat

Modification de la convention en 2011
=> Modification du plan de financement

Modification de la convention en 2012
=> Modification du plan de financement

Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour assistance technique

Proposition :

En accord avec l'Agence de l'Eau, principal financeur du poste, il semble plus pertinent de caler les futures conventions sur la base des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (durée : 5 ans).

=> Convention 2013-2018
(PPG 2014-2018 avec une année de finalisation en 2013) avec annexe annuelle pour l'affectation du nombre de journées/an avec la contribution par an.

=> Plan de financement :

Agence de l'Eau Adour Garonne :	60%
SMBV Dourbie :	40 %

Chaussée de Trèves

SCENARIO n°05 : passe à bassins successifs à cloisons déversantes

Echelle 1/100

Classement des cours d'eau

Les objectifs de la réforme, issue de la LEMA 2006

- Renforcement des outils juridiques visant à la préservation/restauration de la continuité écologique afin de **satisfaire aux engagements communautaires issus de la DCE**
- **Rénovation des anciens classements**, qui seront caducs au 1er janv. 2014 :
 - cours d'eau réservés (loi 1919)
 - cours d'eau migrateurs (L.432-6)
- **Extension aux**
 - ouvrages quel qu'en soit l'**usage** (non exclusif à l'hydro-électricité)
 - obstacles perturbant les **connexions latérales** (communication avec une zone humide ou une zones de reproduction)
 - ouvrages faisant obstacles au **transit des sédiments**

Fondement de la réforme, issue de la LEMA 2006

Deux listes établies par le Préfet coordonnateur de bassin

Cours d'eau réservés (loi 1919)	Cours d'eau migrateurs (L.432-6)
Liste 1°	Liste 2°
Préserver les cours d'eau de tout nouvel obstacle à la continuité	Rétablir la continuité sur les ouvrages existants
Très bon état, migrateurs, réservoir biologiques, identifiés dans le SDAGE, qui couvrent environ 30% du bassin	CE prioritaires pour la restauration d'un transport suffisant des sédiments et la occupation des poissons migrateurs (amphihalms ou non)
Application dès la publication des listes	5 ans à compter de la publication des listes

Cours d'eau réservés/Liste 1-L.214-17 Ce qui change

Cours d'eau réservés	L.214-17-1°
Concernent seulement les ouvrages utilisant la puissance hydraulique	Concernent tous les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique
Pas de surélévation possible	Surélévation possible si amélioration de la situation au regard de la continuité écologique
L'installation d'une centrale sur un ouvrage n'utilisant pas initialement la puissance hydraulique est impossible	possible
	Subordination du renouvellement du droit d'eau à des prescriptions permettant le maintien du TEE (niveau du BE ou la protection des migrateurs amphihalins)
Classement par décret en CE	Classement par arrêté du PCB

19

Classement L.432-6/Liste 2 -L.214-17 Ce qui change

Classement L.432-6	Classement L.214-17-2°
Tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs	Nécessité d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
Les ouvrages existants doivent être mis en conformité sans indemnité dans un délai de 5 ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices	Les obligations s'appliquent aux ouvrages existants à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la publication des listes de cours d'eau
Classement par décret	Classement par arrêté du PCB
Liste des espèces définies par arrêté ministériel	Définition d'une liste d'espèces recommandées

20

Cours d'eau en liste 1 :

- Aucun nouvel ouvrage soumis au régime de l'autorisation ou de la concession s'il fait obstacle à la continuité écologique
- Mise en conformité des ouvrages existants vis-à-vis des migrateurs amphihalins lors du renouvellement de l'autorisation ou concession

Classement des cours d'eau - Article L.214-17-4
Projet de liste de bassin harmonisée
Liste 1
Carte par département: AVEYRON (12)

19

Cours d'eau en liste 2 :

- Mise en conformité vis-à-vis des migrateurs et des sédiments dans un délai de 5 ans à partir du classement
- Révision tous les 5 ans

Classement des cours d'eau - Article L.214-17-4
Projet de liste de bassin harmonisée
Liste 2
Carte par département: AVEYRON (12)

20

La consultation réglementaire prévue par les textes est en cours pour une durée de 4 mois. Elle s'achèvera le 2 février 2013.

Sont consultés Mesdames et Messieurs les Présidents

- du **Conseil général**
- de la Chambre départementale d'agriculture
- de la Chambre départementale du commerce et de l'industrie
- de la Fédération départementale des AAPPMA

des départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Cantal, de la Charente, de Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, des Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de la Vienne et de la Haute-Vienne;

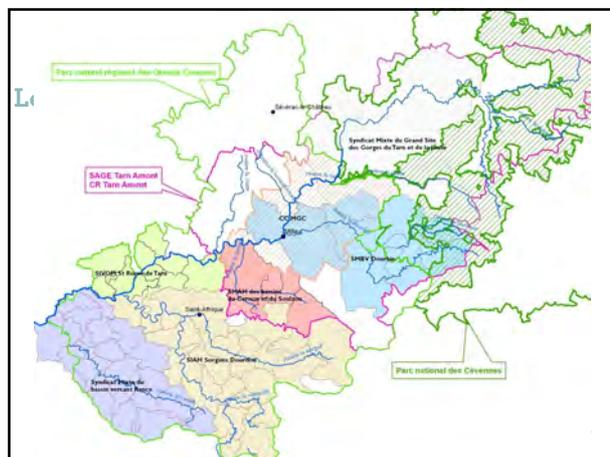
- du Conseil régional
- de la Chambre régionale d'agriculture

des régions Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes;

- des Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) Garonne, Dordogne, Charente, Adour, Lot et Estuaire de la Gironde;

- des **CLE des SAGE** Adour amont, Agout, Boutonne, Célé, Charente, Ciron, Côtiers basques, Estuaire de la Gironde et milieux associés, Etangs Littoraux Born et Buch, Hers Mort-Girou, Isle-Dronne, Lacs médocains, Leyre-cours d'eau côtiers et milieux associés, Lot amont, Midouze, Seudre, **Tarn amont**, Vallée de la Garonne et Viaur;
- des **Comités de rivière** Dordogne Atlantique, Haut-Adour, Haute-Dordogne, Gave de Pau, Lot aval, Tarn, **Tarn amont**, Vère et Viaur.

19



Débat d'orientation budgétaire 2013

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, et L 5211-26 du Code général des collectivités territoriales).

Le DOB n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Contexte :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie (SMBV de la Dourbie) est composé de la Communauté de communes de l'Aigoual qui regroupe les communes de Dourbies, Trèves, Revens, Causse Bégon, Lanuéjols et Saint-Sauveur-Camprieu, des communes de Saint-Jean-du-Bruel et Nant et de la Communauté de communes de Millau Grands Causses qui regroupe les communes de La Roque-Sainte-Marguerite, Saint-André-de-Vézines et Millau.

Le SMBV de la Dourbie a été créé par arrêté inter préfectoral le 27 juin 1997.

Rappel des décisions budgétaires de l'année 2012 :

Délibération du 6 juin 2012 :

Suite à la demande de la communauté de communes de Millau Grands Causses, il a été délibéré, qu'aucune cotisation pour le fonctionnement ne soit demandée en 2012 aux structures membres du syndicat.

Cependant, une majorité des délégués a souhaité que la nouvelle clé de répartition régissant les participations au fonctionnement des structures membres soit appliquée dès 2013.

Délibération du 6 juin 2012 :

Suite aux demandes de la communauté de communes de Millau Grands Causses, le Président a proposé aux structures membres du syndicat, par courrier du 27 avril 2012, une affectation de l'excédent budgétaire dans un compte de provisions de :

- 15 % de l'excédent budgétaire pour actions globales (actions transversales, de communication, études... et de travaux en cas d'imprévus),
- 85 % de l'excédent budgétaire pour des actions sur les structures adhérentes au prorata des participations engagées

Répartis de la façon suivante :

Communauté de communes de l'Aigoual :	3.75 %
Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées :	2.75 %
Commune de Nant :	3,5 %
Communauté de communes Millau Grands Causses :	90 %

Remarque : Les pourcentages sont basés sur les recensements INSEE de la population pour chaque année de cotisations. CF. annexe tableau de calcul.

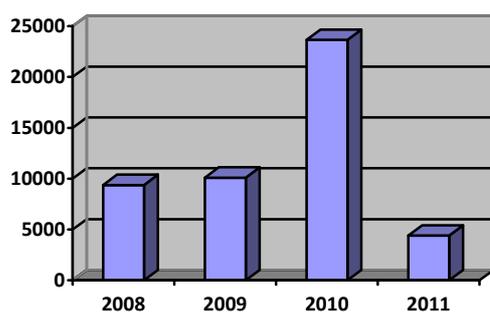
Après recueil des avis de chacun et sur proposition du Président, les délégués ont décidé à l'unanimité le principe de répartition de l'excédent budgétaire, expliqué ci-dessus, qui sera appliqué en fonction du compte de résultats 2012 à partir de l'année 2013.

Orientations 2013 :

Préambule :

Historique :

Dépenses de fonctionnement depuis 2008



N.B. Le détail des dépenses est disponible au SMBV Dourbie

L'augmentation en 2010 s'explique par une participation à la plaquette « Attention Fragile », et un retard dans le remboursement des frais de secrétariat 2009.

La baisse en 2011 s'explique par l'absence de secrétariat par un non-paiement de la prestation du secrétariat (modification pendant la réunion)

I / Fonctionnement :

1/ Dépenses de fonctionnement 2013 :

Application de la décision votée.

CF. annexe Clé de répartition votée le 17 septembre 2010.

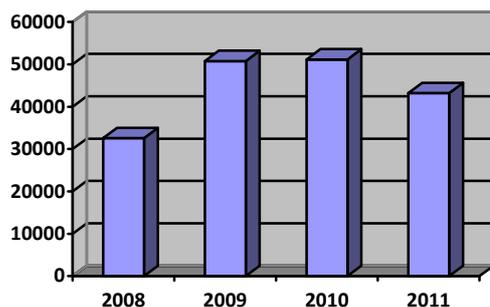
La nature des dépenses de fonctionnement devraient être semblables aux années précédentes.

Les chiffres des populations seront ajustés en début d'année lorsque les données INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2013, seront connues.

2 / Excédent budgétaire :

Application de la décision votée.

En cette fin d'année, l'excédent budgétaire 2012 est estimé à 35 211 €



N.B. Le détail de l'excédent budgétaire est disponible au SMBV Dourbie

3/ Poursuite du partenariat d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

Le SMBVD n'ayant les moyens humains pour assurer la mission technique, le Syndicat fait appel au Parc naturel régional pour une assistance technique depuis 2005.

A partir de 2013, le PNRGC propose à l'ensemble des structures de gestion des cours d'eau, une convention pluriannuelle liée à leur Programme Pluriannuel de Gestion.

Dans le cadre de son 10ème programme qui débutera le 1er janvier 2013, l'Agence de l'Eau Adour Garonne finance les postes de technicien rivière à hauteur de 60%.

Rappel financier sur les deux dernières années :

	Nombre de journées	Coût total	Taux de participation du Syndicat	Participation du Syndicat
2011	83	18 592 €	25 %	4 648 €
2012	55	12 980 €	40 %	5 192 €

Proposition 2013 :

	Nombre de journée	Coût total	Taux de participation du Syndicat	Participation du Syndicat
2013	50	12 400€	40 %	4 960€

4/ Frais d'emprunt : partie fonctionnement/investissement

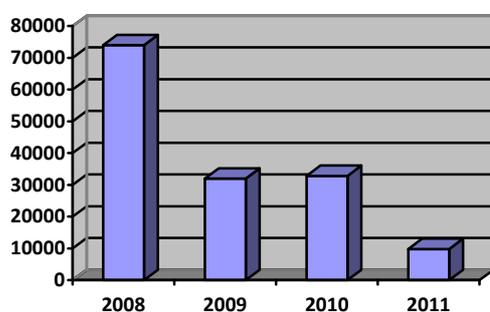
Le SMBV Dourbie n'a plus de frais d'emprunt depuis 2010.

II/ Investissement :

Préambule :

Historique :

Dépenses d'investissement depuis 2008



N.B. Le détail des dépenses est disponible au SMBV Dourbie

1 / Projet de restauration et de conception d'un dispositif de franchissement piscicole sur la chaussée de Trèves

L'étude est en cours d'achèvement, une estimation au stade APD sera présentée en janvier 2013. L'estimation sommaire prévoit à minima pour la passe à poissons 50 000 € HT.

Il est prévu le dépôt du dossier Loi sur l'Eau en février ou mars 2013.

Après accord de la commune et du Syndicat sur la réalisation des travaux, la phase conditionnelle pourrait être engagée (phase Maîtrise d'œuvre) avec le lancement des travaux.

Dans les meilleurs des cas, les travaux sont envisagés en septembre 2013, après accord des partenaires financiers.

2/Réalisation du Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents principaux

Après la phase d'état des lieux, l'année 2013 sera consacrée à la concrétisation du PPG II devrait être programmé pour la période 2014-2018.

Pour ce dossier, les dépenses 2013 devraient être constituées des frais liés à la procédure de DIG. (Estimation sommaire : 8 000 € en dépenses d'investissement) Ces frais pourraient être répartis en fonction de la clé de répartition mis en place pour le fonctionnement.

La première tranche de gestion devrait être proposée pour 2014. Le montant sera déterminé en fonction des interventions prioritaires dans le PPG.

A noter également, que les rigueurs budgétaires en cours à chaque échelon des collectivités territoriales risquent de limiter les financements pour les futures actions.

ANNEXE :

Historique financier :

Historique de la participation au budget de fonctionnement du SMBVD

Scalcent que le coût par habitant était : en 1988 0,152449 2001 0,152449 2004 0,57 2007 0,6 2010 0,6
 (en €) 1999 0,152449 2002 0,152449 2005 0,6 2008 0,6 2011 0
 2000 0,152449 2003 0,46 2006 0,6 2009 0,6

Collectivités adhérentes au SMBVD	Communes	Population légale de 1988-1999 (recensement de 1990)	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Population municipale en vigueur au 01/01/2010 (populations légales 2007)	2010	2011	Total cumulé
Communes de Doubs	St. Sauveur Camp.	198	30,18 €	30,18 €	28,66 €	28,66 €	28,66 €	86,48 €	107,16 €	112,80 €	112,80 €	112,80 €	112,80 €	156,60 €	265	150,00 €	268	- €
	Doubs	213	32,47 €	32,47 €	31,40 €	31,40 €	31,40 €	94,76 €	117,42 €	123,60 €	123,60 €	123,60 €	123,60 €	114,00 €	188	112,80 €	194	- €
	Lanaçois	304	46,34 €	46,34 €	50,46 €	50,46 €	50,46 €	152,26 €	188,67 €	198,60 €	198,60 €	198,60 €	198,60 €	199,80 €	326	195,60 €	332	- €
	Tréves	120	18,29 €	18,29 €	18,14 €	18,14 €	18,14 €	54,74 €	67,83 €	71,40 €	71,40 €	71,40 €	71,40 €	58,20 €	101	60,60 €	109	- €
Communauté de Communes de l'Aligoual	Causse Bégin	23	3,51 €	3,51 €	3,51 €	3,51 €	3,51 €	10,58 €	13,11 €	13,80 €	13,80 €	13,80 €	13,80 €	12,00 €	20	12,00 €	19	- €
	Revens	30	4,57 €	4,57 €	3,66 €	3,66 €	3,66 €	11,04 €	11,68 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	14,40 €	16,80 €	28	16,80 €	29	- €
Communauté de Communes LTCV	St. Jean du Bruel	820	125,01 €	125,01 €	98,18 €	98,18 €	296,24 €	367,08 €	386,40 €	386,40 €	386,40 €	386,40 €	386,40 €	409,80 €	690	414,00 €	704	4 577,83 €
	Niert	773	117,84 €	117,84 €	128,82 €	128,82 €	388,70 €	481,65 €	507,00 €	507,00 €	507,00 €	507,00 €	507,00 €	544,20 €	916	540,00 €	941	3 327,25 €
Commune de Saint	La Roque St. M.	144	21,95 €	21,95 €	26,22 €	26,22 €	79,12 €	98,04 €	98,04 €	103,20 €	103,20 €	103,20 €	103,20 €	117,00 €	197	110,20 €	205	- €
	St. André de Véz.	108	16,46 €	16,46 €	17,84 €	17,84 €	53,82 €	66,69 €	70,20 €	70,20 €	70,20 €	70,20 €	70,20 €	74,40 €	123	73,80 €	127	- €
Communes de Milbou Grand	Milbou Grand	21 788	3 321,56 €	3 321,56 €	3 257,99 €	3 257,99 €	9 830,66 €	12 381,47 €	12 822,60 €	12 822,60 €	12 822,60 €	12 822,60 €	12 822,60 €	13 279,80 €	22 041	13 224,60 €	22 831	111 087,74 €
	Causse																	

La communauté de communes de l'Aligoual a participé pour la somme de 4 577,83 €
 La communauté de communes Lantrec Tempeliers Causse et vallées 3 327,25 €
 La commune de Niort 4 378,61 €
 La communauté de communes de Milbou Grand Causse 111 087,74 €
 soit 3,75 % en/iron
 soit 2,75% en/iron
 soit 3,5% en/iron
 soit 50% en/iron

Clé de répartition

Clé de répartition des frais de fonctionnement SMBV Dourbie (ajustement de la population en vigueur au 01/01/2012 et de superficie comprise dans le bassin en fonction des superficies totales des communes)										
Collectivités adhérentes au SMBV Dourbie	Communes	Linéaire de berges	Coefficient en %	Superficie de la commune comprise dans le BV (en Km ²) (ajustement par commune)	Coefficient en %	Coefficient en %	Population totale INSEE en vigueur au 01/01/12 (populations légales 2009)	Coefficient en %	Coefficient en %	Clé de répartition en %
Communauté de communes de l'Aigoual	St. Sauveur Camp.	22 932	10,92	31,74	6,18		270		1,04	6,54
	Dourbies	36 960	17,60	59,05	11,51		194		0,75	10,72
	Lanuéjols	9 580	4,56	61,77	12,04		344		1,33	5,83
	Trèves	19 480	9,27	27,22	5,30		113		0,44	5,43
	Causse Bégon	4 590	2,19	7,64	1,49		16		0,06	1,34
Communauté de communes JTCV	Revens	6 110	2,91	13,85	2,70	39,22	29	3,74	0,11	2,01
	St. Jean du Bruel	18 280	8,70	37,23	7,25	7,25	706	2,73	2,73	6,48
Commune de Nant	Nant	52 200	24,85	105,58	20,57	20,57	939	3,63	3,63	17,20
	La Roque St. M.	17 780	8,46	49,40	9,63		206		0,80	6,51
Communes de Millau	St. André de Véz.	960	0,46	38,97	7,59		127		0,49	2,61
	Millau	21 180	10,08	80,79	15,74	32,96	22 902	89,90	88,61	35,34
Grands Causses		210 052	100	513	100	100,00	25 846	100	100	100,00

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical - SMBV Dourbie

Date : 20 décembre 2012

Lieu : Nant

Participants :

Elus :

Jean-Pierre Jaoul (Président du SMBV Dourbie, délégué de Nant), **Claude Alibert, Paul Dumousseau** (délégués de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), **Madeleine Macq, André Boudes** (délégués de la Communauté de communes de l'Aigoual).

Personnel administratif - Partenaires :

Florian Fergeault (Communauté de communes de Millau Grands Causses), **Stéphane Sol** (Conseil général de l'Aveyron - cellule Rivières), **Thibaut Dorado** (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Pascal Pialot (Conseil Général du Gard / Syndicat Mixte Départemental), **Céline Delagnes** (Parc naturel régional des Grands Causses).

Excusés : **Bertrand Armand, Henri Regord** (délégués de la Communauté de communes Larzac Templiers Causses et vallées).

Rappel de la démarche :

Dans le cadre de sa mission de gestion des cours d'eau du bassin versant de la Dourbie, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie se doit de renouveler son Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (P.P.G.). En effet, le précédent s'est achevé en 2011.

Cet outil de gestion aide les collectivités à formaliser leur politique d'intervention pour une période de cinq ans. En application de l'article L215-15 du code de l'environnement, il doit être accompagné d'une Déclaration d'Intérêt Général. L'objectif commun est d'assurer une gestion cohérente de nos cours d'eau.

La démarche générale d'élaboration des P.P.G. est constituée de trois phases :

- Connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau
- Définition des enjeux, partage du diagnostic
- Elaboration du programme comprenant la définition des actions, le phasage, le chiffrage et le suivi-évaluation.

Objectif de la réunion :

Il s'agit de la 2^{ème} réunion sur le sujet, cette réunion est destinée aux élus du Syndicat. Elle permet de faire le lien entre la phase 1 « Connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau » et le début de la phase 2 « Définition des enjeux, partage du diagnostic ».

L'objectif est de partager les éléments du constat, de réfléchir à la perception de la rivière et les souhaits pour les années à venir. Il s'agit d'une phase essentielle d'échanges et de dialogue afin de tenir compte des attentes du territoire et d'obtenir ainsi un Programme Pluriannuel de Gestion consensuel et pertinent...

Déroulement :

Cf. annexe : présentation

En préambule de la réunion, il a été proposé aux élus de réfléchir à leur perception de la rivière, en listant des expressions, des mots. Voici ces éléments :

<i>Inondations</i>	<i>Hydraulique, débit</i>
<i>Berges</i>	<i>Beauté, qualité du paysage</i>
<i>Eau, élément de vie</i>	<i>Dégâts de crues, ponts endommagés</i>
<i>Cormorans</i>	<i>Adduction d'eau potable</i>
<i>Castors</i>	<i>Bruit de l'eau</i>
<i>Baignade</i>	<i>Végétation des berges</i>
<i>Sable</i>	<i>Production d'électricité</i>
<i>Pollutions</i>	<i>Conflits d'usage</i>
<i>Activités liés à l'eau</i>	<i>Pierres, marmites</i>
<i>Noyade</i>	<i>Force de l'eau</i>
<i>Sécheresse</i>	<i>Insectes</i>
<i>Loutre</i>	<i>Vase</i>
<i>Poissons</i>	<i>Abreuvement du bétail</i>
<i>Ecrevisses américaines</i>	<i>Peupliers</i>
<i>Barrages</i>	<i>Moulins</i>
<i>Bois morts, bois flotté</i>	<i>Campings</i>
<i>Pêche</i>	<i>Habitations</i>
<i>Pollution liée aux activités, déchets</i>	<i>Réglementation : outils / contraintes</i>
<i>Riverains</i>	<i>Coordination des plans de gestion</i>

Ils permettent de constater la diversité autour de l'espace rivière, mais également ses interactions et parfois sa complexité.

Pour cette réunion, une approche temporelle a été privilégiée.

La première partie a été consacrée à une analyse de cartes postales anciennes (Période 1900-1920), ainsi que une rétrospective sur photographies aériennes entre 1948 et 2008.

Plusieurs constats ont pu être posés :

- végétation plus abondante sur les berges et les versants (déprise agricole),
- urbanisation plus importante et qui a été privilégié en bord de rivière,
- plusieurs ouvrages d'arts (chaussées, ponts) présents depuis plus d'un siècle

- de nouveaux ouvrages transversaux créés,
- une mobilité du cours d'eau moins importante aujourd'hui, sur la partie aval de la Dourbie,
- des bancs alluviaux qui sont sensiblement dans les mêmes espaces lorsqu'il y a eu peu d'actions humaines. Ces derniers ont connus cependant, des évolutions de leurs strates végétales en fonction des crues.

Un rappel est ensuite fait sur le cheminement à avoir avant d'arriver aux actions. Il est important de bien assimiler ce processus pour définir des actions cohérentes et appropriées au territoire.

Thibaut Dorado précise que l'Agence de l'Eau Adour Garonne engage son 10^{ème} programme d'intervention à partir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2018.

Ce programme permettra de poursuivre les actions visant à la préservation des milieux aquatiques, en attribuant des aides dans ce sens.

Ainsi, en fonction des orientations validées dans le futur PPG, les taux d'aides seront variables suivant la prise en compte ou non des critères de restauration et/ou de maintien du bon état écologique des eaux.

La deuxième partie de la réunion a été consacrée aux éléments du diagnostic suivants 7 thématiques :

- Protection des biens et des personnes
- Activités socio-économiques
- Fonctionnalités des milieux
- Qualité
- Quantité
- Patrimoine bâti
- Gouvernance

Les éléments présentés ont permis d'échanger et de compléter les informations collectées lors de l'état des lieux.

Un point particulier a été fait sur les anciennes mines de Villemagne, et les difficultés de réhabilitation.

Il a également été évoqué la nécessaire coordination entre les acteurs de différents domaines (gestion forestière, tourisme).

Enfin, la troisième partie de la réunion, a été consacrée à la définition des enjeux et objectifs en lien direct avec le diagnostic. Pour cela, trois critères de hiérarchisation ont été choisis :

- Sécurité publique
- Intérêt général
- Equilibres socio-économiques

Les enjeux proposés lors de cette réunion sont des propositions, ils ont cependant été pré-validés par les élus présents.

Un calendrier prévisionnel a également été soumis :

- De Janvier à Mars : enquête auprès des acteurs, usagers
 -> à partir de questionnaires et d'entretiens par groupe d'acteurs
- Avril : réunion de restitution
- Avril à Août : programmation des actions
- Automne 2013 : dépôt du dossier de Déclaration d'Intérêt Général

*Rédacteur : Céline Delagnes -PNRGC
Validé le 18/01/2013 par le Président,
Monsieur Jean-Pierre Jaoul*

Syndicat Mixte du bassin versant de la Dourbie

Réunion de travail sur la révision du Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du bassin de la Dourbie

Jeudi 20 décembre 2012

Partenaires techniques et financiers

Rappel de la démarche

- Connaissance de l'état et du fonctionnement des cours d'eau
- Définition des enjeux, partage du diagnostic
- Elaboration du programme comprenant la définition des actions, le phasage, le chiffrage et le suivi-évaluation.

Déroulement de la réunion

- Rétrospective
- Les constats
- Quels enjeux et objectifs pour le bassin versant de la Dourbie ?

L'espace rivière, son évolution, sa perception

De la source à la confluence de la Dourbie

Dourbies 1900

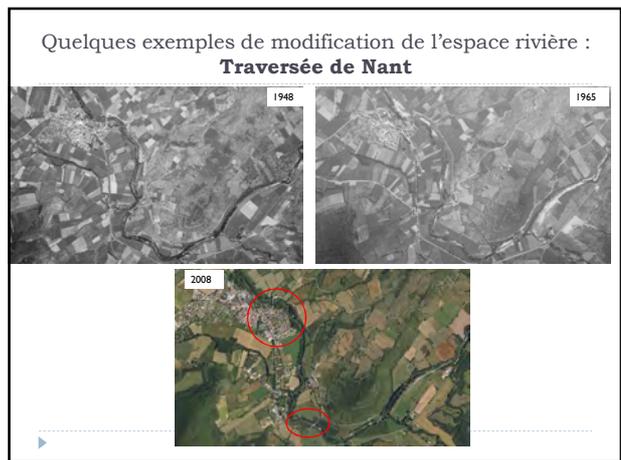
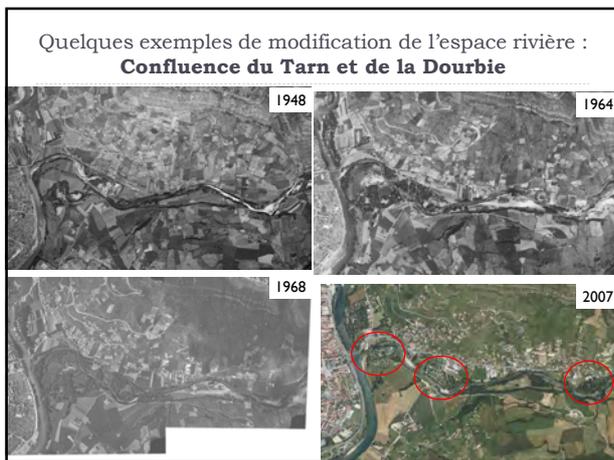
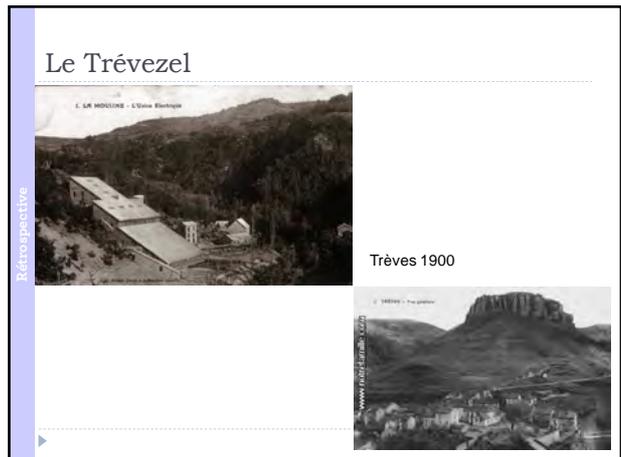
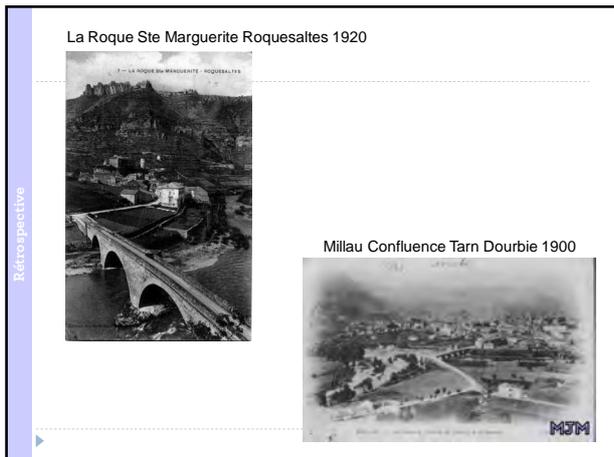
St Jean du Bruel 1900

St Jean du Bruel Le Pont Neuf 1920

Nant Pont de la Prade en 1908

Nant Cantobre Moulin 1920

Saint-André-de-Vézines Moulin de Corp 1910



Du constat aux actions

Cheminement de réflexion :

Les constats

- ▶ Constats
- ▶ Problèmes ou atouts
- ▶ Causes
- ▶ Objectifs opérationnels
- ▶ Effets attendus
- ▶ Actions

	Définitions	Exemples
Problématiques	Quel est le dysfonctionnement observé ? Quels sont les atouts du BV ? => Etat des lieux / Constat	Déséquilibre des populations piscicoles rencontrées par rapport à un état de référence
Causes	Pourquoi ? Quelle est l'origine des problèmes ? => Diagnostic / Analyse	Segmentation du cours d'eau par des ouvrages hydrauliques
Objectif opérationnel	Quel est le levier pour agir sur la cause du problème ? Il doit être précis.	Amélioration de la circulation piscicole
Effet attendu	Quels résultats cherche-t-on à atteindre ? Résoudre ou participer à la résolution de la problématique en répondant à l'objectif opérationnel.	Atteindre l'état de référence piscicole ou s'en rapprocher
Indicateur d'effet attendu	Donne une information sur le niveau d'atteinte de l'objectif opérationnel	Suivi piscicole (pêche électrique)
Action	Réponse concrète à l'objectif opérationnel	Etude et /ou travaux d'effacement / aménagement / gestion des ouvrages hydrauliques
Indicateur d'action	Niveau de réalisation (quantitatif ou qualitatif)	Nombre d'ouvrage effacé / équipé / géré

Les constats

Thématiques :

- Protection des biens et des personnes
- Activités socio-économiques
- Fonctionnalités des milieux
- Qualité
- Quantité
- Patrimoine bâti
- Gouvernance

➔ **Thématiques en interactions**

Protection des biens et des personnes

Crués cévenoles: risques

Biens et personnes

Boisements dégradés et bois morts accumulés sur les zones d'expansion

Activités socio-économiques

Activités de loisirs

Foncier

Activités locales

Fonctionnalités des milieux

Sites préservées

Espèces patrimoniales

Phénomènes d'érosions et de dépôts(transport solide) ouvrages transversaux et latéraux

Le constat : Qualité

Développement algal

Développement algal et piétinement du bétail

27 juillet 2011 (Dourbie : amont de la confluence du Durzon)

4 août 2011 (Dourbie : aval Nant)

Ancienne usine de Villemagne

« Petits barrages »

Alimentation en eau potable

Quantité

Assecs réguliers

6 juillet 2011 -Chaussée de Castelnaud / Roubieu

28 septembre 2011 Trévezel : amont de Trèves

Apport karstique

Résurgence de l'Espérelle

Les constats

Patrimoine bâti

Des ouvrages emblématiques

Les constats

Gouvernance

Des textes et des obligations

Directive Cadre sur l'Eau
Loi sur l'eau et les milieux aquatiques 2006
Loi de décentralisation à venir (?)

Des outils de planification et implication des acteurs de l'eau

Quelle enjeux et objectifs pour le bassin de la Dourbie?

Qu'est-ce qu'un enjeu ?

- ▶ Ce que l'on peut gagner ou perdre lors d'une action
- ▶ Pour la gestion des cours d'eau, on peut essayer de hiérarchiser les enjeux suivants 3 critères :

- Sécurité publique
- Intérêt général
- Equilibres socio-économiques

Quelle enjeux et objectifs pour le bassin de la Dourbie?

Sécurité publique

- ▶ Sécuriser les infrastructures
- ▶ Limiter les risques liés aux inondations
- ▶ Eviter la dégradation des berges et du lit
- ▶ Connaître et restaurer l'espace de mobilité
- ▶ ...

Quelle enjeux et objectifs pour le bassin de la Dourbie?

Intérêt général

- ▶ Maintenir une bonne qualité de l'eau pour l'alimentation en eau potable
- ▶ Préserver le bon état des milieux aquatiques
- ▶ Limiter les espèces envahissantes
- ▶ Eviter la dégradation des berges et du lit liés aux activités humaines
- ▶ Connaître et restaurer l'espace de mobilité
- ▶ Permettre une libre circulation des sédiments et des poissons
- ▶ Mieux connaître les impacts de la fréquentation estivale
- ▶ ...

Quelle enjeux et objectifs pour le bassin de la Dourbie?

Equilibres socio-économiques

- ▶ Conserver les milieux pour maintenir et favoriser l'attrait du territoire et l'activité économique
- ▶ Favoriser l'accès aux cours d'eau
- ▶ Améliorer la communication auprès des acteurs du territoires et des usagers
- ▶ ...

Calendrier prévisionnel

- ▶ De Janvier à Mars : enquête auprès des acteurs, usagers
 - ▶ Avril : réunion de restitution
 - ▶ Avril à Août : programmation des actions
 - ▶ Automne 2013 : dépôt du dossier de Déclaration d'Intérêt Général
-

Merci pour votre attention !

SYNDICAT MIXTE
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DES BASSINS DU CERNON ET DU
SOULZON

III.2 SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON

Président : Monsieur Daniel SEGUIER

Siège social : Mairie - Avenue de la Liberté

12490 SAINT-ROME-DE-CERNON

Communes et communauté de communes adhérentes :

- Communauté de communes Larzac-Templier Causses et Vallées pour les communes de Sainte-Eulalie-de-Cernon, Lapanouse-de-Cernon et la Bastide-Pradines.
- Communauté de communes Millau Grands Causses pour la commune de Saint-Georges-de-Luzençon.
- Saint-Rome-de-Cernon, Roquefort et Tournemire.

Contexte :

Créé le 25 août 1994 sous le nom du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon, il se transforme en Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souzlon. Sous la présidence de Monsieur Daniel SEGUIER, adjoint au maire de la commune de Saint-Rome-de-Cernon, depuis 2008, ce syndicat est composé de sept communes.

Ce syndicat a consenti de gros efforts financiers pour mettre en place ses tranches d'entretien. Trois tranches d'entretien ont été réalisées de 1999 à 2003 pour un montant global de 91 469,41 €.

En 2003 la 4^{ème} tranche d'entretien a été réalisée pour un montant de 15 244,90 € et la 5^{ème} tranche a été réalisée en 2004 (15 244,90 €).

Une 5^{ème} tranche de restauration a été réalisée en 2006 pour un montant de 13 000 €. Ces travaux ont consisté à la réfection d'une berge du Cernon par technique végétale (fascinage) sur la commune de Saint-Rome-de-Cernon.

En 2007, une 6^{ème} et une 7^{ème} tranche de travaux de restauration ont été faites sur la commune de Saint-Georges-de-Luzençon, avec la réfection d'un enrochement sur la zone d'activité de Vergonhac et la réalisation d'un enrochement sur le Lavencou sous le lieu dit « le Séral ».

Au cours de l'année 2006, une démarche a été menée pour la mise en place d'un programme pluriannuel de gestion sur le territoire du syndicat. En 2007, le Syndicat a engagé une large concertation avec les riverains et partenaires pour définir un

Programme Pluriannuel de Gestion pour une période de cinq ans de 2008-2012. Il a été validé en Conseil Syndical avec la mise en place d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général. L'enquête publique a eu lieu en décembre 2007. L'arrêté départemental de DIG a été pris le 03 avril 2008. Le PPG a pris fin au 31/12/2012.

Ce syndicat est inclus dans le SAGE Tarn Amont.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	8	Repérage avant-chantier de 5e tranche de gestion 2011 Bilan chiffré et cartographique du PPG 2008-2012  <i>Exemple de carte bilan par commune</i>
	Surveillance continue de points singuliers	1	Surveillance post-crues
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier		
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	11	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 5 ^e tranche de gestion. Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau Suivi financier des 4 ^e et 5 ^e tranches de gestion (tableaux de décomptes) Dossier de réception des travaux des 4 ^e et 5 ^e tranches de gestion
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	10	Marquage et encadrement de la 5e tranche de gestion 2012 (4 chantiers d'entretien de la végétation) et fin de la 4 ^e tranche de gestion 2011 (1 chantier d'entretien et 2 sites de bouturage/plantations) Informations et relances des propriétaires concernés par les travaux  <i>Déchets évacués dans le cadre de la 4^e tranche de gestion</i>

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		P.M. Action en cours par le PNRGC avec inventaire des zones humides du territoire en 2012 et 2013
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Contact auprès des propriétaires riverains dans le cadre des travaux, Comités syndicaux, Organisation d'une rencontre de terrain avec des étudiants de la maison familiale de Saint-Sernin-sur-Rance
	Participation du technicien rivière à des formations	3	Journées techniques (Journée technique Rivières organisée par le CG12, Colloque Eau et Territoires, Formations Evaluation des PPG, MAPA, SIG, ces journées sont réparties avec les autres syndicats)
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	3	Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, DDT12, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

ANNEE 2012

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon

Date : 10 avril 2012

Lieu : Saint-Rome-de-Cernon

Participants : Daniel SEGUIER (Président du SMAH, délégué de la commune de Saint-Rome-de-Cernon), **Gérard PRETRE, Jackie ROMERO** (délégués de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), **Claude BOISSIN, Catherine JOUBERT, Yves MALRIC, Annie BRAIDOTTI, Jean GENIEZ** (délégués de la Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées), **Franck BOULET** (délégué de la commune de Roquefort-sur-Soulzon)

Thibaut DORADO (Agence de l'Eau Adour-Garonne), **Jean-Jacques CHARLES** (ingénieur environnement à la Communauté de communes Millau Grands Causses), **Hugues DELMAS** (Trésorier), **Céline DELAGNES** (chargée de mission Rivières au Parc naturel régional des Grands Causses).

Excusés : **Stéphane SOL** (Conseil général de l'Aveyron – cellule Rivières).

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- Convention prestation Cellule Opérationnelle Rivières 2012
- Compte administratif 2011
- Compte de gestion 2011
- Budget primitif 2012
- Bilan d'activités 2011- Perspectives 2012
- Travaux en cours
- Questions diverses

1- Convention prestation Cellule Opérationnelle Rivières 2012

Le Président informe les délégués que le SMAH a renouvelé la convention de partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour l'assistance technique de la chargée de mission Rivière.

40 journées sont prévues pour un montant de 9440 € avec 3776 € à la charge du SMAH soit 40% du coût. À noter, que 50% du coût sont pris en charge par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et 10% par le Parc naturel régional.

2- Compte administratif 2011

Présenté par Monsieur Delmas, trésorier
Cf. document distribué en séance

Décision : Voté à l'unanimité

3- Compte de gestion 2011

Présenté par Monsieur Delmas, trésorier
Cf. document distribué en séance

Décision : Voté à l'unanimité

4- Budget primitif 2012

Présenté par Monsieur Delmas, trésorier
Cf. document distribué en séance

Décision : Voté à l'unanimité

5- Bilan d'activités 2011- Perspectives 2012

Présentés par Céline Delagnes
Cf. document distribué en séance

6- Travaux en cours

Une réception des travaux partielle de la 4e tranche de gestion a été organisée en janvier 2012. Un secteur de travaux en amont du pont de Dourdou sur le Cernon, a dû être reporté à l'été 2012 en raison de semis sur les parcelles.

Céline Delagnes fait part de l'état d'avancement de la 5e tranche.

L'ensemble des travaux est décrit dans le dossier de la 5e tranche de gestion validée en conseil syndical en juillet 2011.

Les arrêtés attributifs d'aide concernant cette tranche ont été reçus.

Les conventions de passage et de travaux ont été envoyées aux propriétaires et sont en train d'être collectées. Une liste des propriétaires concernés est distribuée aux délégués.

L'entreprise retenue NATUREM doit commencer les travaux prochainement. Il est important de bien veiller que le lien avec la technicienne rivière soit fait avant le début des travaux et que l'ordre de service soit émis.

7- Question diverses

Monsieur Séguier fait part de la mise en fonctionnement de la station d'épuration de Saint-Rome-de-Cernon.

Rédacteur : Céline Delagnes -PNRGC
Validé le 14 /06 /2012
Par le Président
Monsieur Daniel SEGUIER

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon

Date : 21 décembre 2012

Lieu : Saint-Rome-de-Cernon

Participants : Daniel SEGUIER (Président du SMAH, délégué de la commune de Saint-Rome-de-Cernon), Lionel MAFFRE (délégué de la commune de Saint-Rome-de-Cernon), Gérard PRETRE, Jackie ROMERO (délégués de la Communauté de Communes de Millau Grands Causses), Claude BOISSIN, Catherine JOUBERT, Yves MALRIC, Annie BRAIDOTTI (délégués de la Communauté de Communes Larzac Templier Causses et Vallées),

Thibaut DORADO (Agence de l'Eau Adour-Garonne), Stéphane SOL (Conseil général de l'Aveyron - cellule Rivières), Jean-Jacques CHARLES (ingénieur environnement à la Communauté de communes Millau Grands Causses), Céline DELAGNES (chargée de mission Rivières au Parc naturel régional des Grands Causses).

Excusés : Franck BOULET (délégué de la commune de Roquefort-sur-Souzlon)

Objectif de la réunion

Conseil syndical :

- 1/Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses
- 2/Bilan des travaux annuels
- 3/ Bilan des travaux du Programme Pluriannuel de Gestion 2008-2012 des bassins du Cernon et du Souzlon
- 4/ Etude d'un cas particulier sur le Cernon, secteur de la Prade, commune de Saint-Rome-de-Cernon
- 5/Questions diverses

1 - Renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses

En accord avec l'Agence de l'Eau, principal financeur du poste, il semble plus pertinent de caler les futures conventions sur la base des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (durée : 5 ans).

Le Parc naturel régional propose une convention 2013-2019, qui correspond à la mise en œuvre prévisionnelle du futur PPG 2015-2019 avec deux années de révision en 2013 et 2014. Une annexe annuelle pour l'affectation du nombre de journées/an avec la contribution correspondante sera envoyée chaque fin d'année pour approbation.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau Adour Garonne :	60%
SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon :	40 %

Thibaut DORADO, précise que l'Agence de l'eau Adour Garonne apporte une aide de 60% sur les postes de techniciens rivières dans le cadre de son 10^{ème} programme 2013-2018. Cette aide est conditionnée à la réalisation de missions définies dans la convention.

Pour 2013, il est proposé 60 journées pour le début de révision du PPG. Le PPG comprendra les phases suivantes :

- L'état des lieux (réalisation 2013)
- La transcription de l'état des lieux sous SIG (début de réalisation 2013)
- La collecte des éléments de connaissances permettant de comprendre le fonctionnement du cours, en plus de l'état des lieux (réalisation 2013)
- La préparation et présentation du constat, en assurer la compréhension et l'appropriation par les élus pour faciliter la détermination et la hiérarchisation des enjeux
- Le choix des objectifs et des actions en concertation avec les usagers, riverains...
- L'élaboration du calendrier d'action et de son évaluation
- La mise en œuvre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général avec les Services de l'Etat

La participation du Syndicat s'élève à 5952 € (60 journées à 248 €/jour à 40%).

Le renouvellement de la convention pour la période 2013-2019 est voté à l'unanimité ainsi que la proposition financière pour 2013.

2/Bilan des travaux annuels

Cf. Présentation et document de séance

Fin de la 4^e tranche de gestion:

- Chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise SNPCRR (Cédric Cauvet),
- Cout de la tranche : 17 676 € (réalisation 2011-2012),

- + de 400 Kg de déchets sur 1250 ml de cours d'eau sur un des sites en aval de Saint-Rome-de-Cernon.

5^e tranche de gestion :

- Chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise NATUREM (Nicolas Cros),
- Cout de la tranche : 22 272€ (réalisation 2012),
- + de 200 Kg de déchets sur 950 ml de cours d'eau sur un des sites en aval de Saint-Rome-de-Cernon.

Une attention particulière doit être portée sur les déchets. Des actes irrespectueux de l'environnement sont encore trop souvent signalés. Il faut continuer à sensibiliser les citoyens, avec par exemple, le rappel, via les bulletins communaux, des lieux des déchetteries, heures d'ouverture, présence de points de collectes temporaires ...

3/ Bilan des travaux du Programme Pluriannuel de Gestion 2008-2012 des bassins du Cernon et du Souzlon

Cf. Présentation et document de séance

Un atlas cartographique, accompagné de tableaux récapitulatif des travaux et des montants engagés par année et par collectivités, a été remis à chaque délégué présent lors de la réunion.

Rappel du linéaire total des cours d'eau suivis :

35,1 Kms

Montant total des travaux du PPG 2008-2012 :

171 153 € soit 4,88 €/ml en globalisant à la totalité des cours d'eau suivis.

Quelques chiffres :

Environ 24 kms ayant fait l'objet d'une réactualisation de l'état des lieux, où des interventions ont été programmées,
Environ 15 kms ayant fait l'objet de travaux linéaires,
Environ 255 m³ de bois morts (embâcles) évacués,
Environ 360 arbres morts, penchés, dépérissants abattus,
Environ 400 arbres plantés.

4/ Etude d'un cas particulier sur le Cernon, secteur de la Prade, commune de Saint-Rome-de-Cernon

Cf. Présentation

Ce secteur a fait l'objet de travaux de restauration par technique de génie végétal. Aujourd'hui, le propriétaire a fait constater la dégradation d'un des deux ouvrages. En effet, une nouvelle érosion s'est créée à partir d'un affleurement rocheux situé au milieu du lit du Cernon, déstabilisant la partie amont du peigne.

La question est alors posée de l'intérêt général qu'il y aurait à restaurer la berge.

Après explication de la problématique, les élus du Syndicat ne souhaitent pas que des fonds publics supplémentaires soient investis sur cette parcelle. Cependant, des conseils sur les techniques et la réglementation pourront être amenés au propriétaire pour un éventuel projet de restauration.

5/Questions diverses

✓ Classement des cours d'eau

Une sollicitation du Conseil général de l'Aveyron est parvenue au SMBV Dourbie pour connaître l'avis sur le renouvellement des classements des cours d'eau, dans le cadre de la consultation officielle en cours.

Une explication est donnée sur ces classements. Cf. présentation

Le SMAH des bassins du Cernon et Souzlon n'est pas sollicité directement, comme toutes les autres structures de gestion qui ne portent pas d'outils de gestion de type Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou Contrat de Rivière. Le Conseil Général prend donc attache de ces syndicats pour faire remonter d'éventuelles attentes ou positions.

Cependant, le bassin versant du Cernon étant inclus dans le SAGE et le Contrat de rivière Tarn Amont, les propositions ont été étudiées et un avis officiel a été rendu par les instances de décision. Aucune remarque n'a été formulée sur le bassin versant du Cernon.

Après explications, les élus décident de suivre la position des instances du SAGE et du Contrat de rivière Tarn Amont.

✓ Retour sur les réunions organisées par le SAGE et le Contrat de rivière par sous-bassins versants :

La réunion à Saint-Georges-de-Luzençon a permis à certains élus de mieux comprendre les actions du SAGE et du Contrat de rivière, mais l'articulation entre les différents acteurs de l'eau et leurs programmes d'actions restent encore flous.

Il est proposé que des explications supplémentaires soient fournies lors d'un prochain conseil syndical.

5 - Questions diverses

Aucune question

Rédacteur : Céline Delagnes -
PNRGC
Validé le 08/01/2012
Par le Président
Monsieur Daniel SEGUIER

CONSEIL SYNDICAL DU SMAH DES BASSINS DU CERNON ET DU SOULZON

21/12/2012

Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour assistance technique

Rappel historique :

Travaux par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural dès 2001

Mise en place d'une convention d'assistance technique en 2004

Modification de la convention en 2007
=> Meilleure prise en compte des journées et des missions à destination
du Syndicat

Modification de la convention en 2011
=> Modification du plan de financement

Modification de la convention en 2012
=> Modification du plan de financement

Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour assistance technique

Proposition :

En accord avec l'Agence de l'Eau, principal financeur du poste, il semble plus pertinent de caler les futures conventions sur la base des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (durée : 5 ans).

=> Convention 2013-2019 avec annexe annuelle pour l'affectation du nombre de journées/an avec la contribution par an.
-Préparation du futur PPG en 2013 et 2014 pour un PPG envisagé pour la période 2015-2019

=> Plan de financement :
Agence de l'Eau Adour Garonne : 60%
SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon : 40 %

Bilan des travaux annuels

Fin de la 4^e tranche de gestion:

Chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise SNPCRR (Cédric Cauvet)

Quelques chiffres :

+ de 400 Kg de déchets sur 1250 ml de cours d'eau
Coût de la tranche : 17 676 € (réalisation 2011-2012)

5^e tranche de gestion :

Chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise NATUREM (Nicolas Cros)

Quelques chiffres :

+ de 200 Kg de déchets sur 950 ml de cours d'eau
Coût de la tranche : 22 272€ (réalisation 2012)

Bilan du Programme Pluriannuel de Gestion du Cernon et ses affluents

Rappel du linéaire total des cours d'eau suivis :

35,1 Kms

Montant total des travaux du PPG 2008-2012 :

171 153 € soit 4,88 €/ml en globalisant à la totalité des cours d'eau suivis

Quelques chiffres :

Environ 24 kms ayant fait l'objet d'une réactualisation de l'état des lieux, où des interventions ont été programmées

Environ 15 kms ayant fait l'objet de travaux linéaires

Environ 255 m³ de bois morts (embâcles) évacués

Environ 360 arbres morts, penchés, dépérissants abattus

Environ 400 arbres plantés

Etude d'un cas particulier, secteur de la Prade, commune de Saint-Rome-de-Cernon

PP 16C : Réalisation d'un peigne et de plantations

Année de réalisation : : printemps 2008

Coût : 3 392 € pour le site n°2 (participation du propriétaire : 552 €)

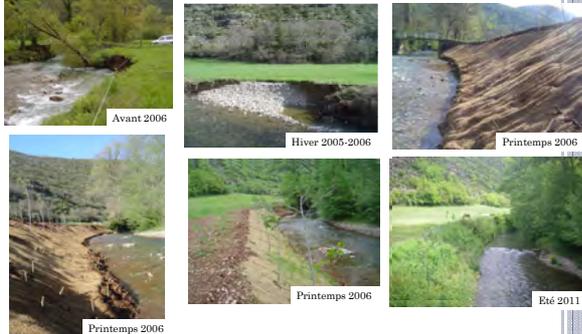


De nouvelles dégradations



Etude d'un cas particulier, secteur de la Prade, commune de Saint-Rome-de-Cernon

Réalisation d'un fascinage (hors PPG 2008-2013)
Année de réalisation : printemps 2006
Coût : 13 000 € TTC (aucune participation du propriétaire)



Classement des cours d'eau

Les objectifs de la réforme, issue de la LEMA 2006

- Renforcement des outils juridiques visant à la préservation/restauration de la continuité écologique afin de **satisfaire aux engagements communautaires issus de la DCE**
- Rénovation des anciens classements**, qui seront caducs au 1er janv. 2014 :
 - cours d'eau réservés (loi 1919)
 - cours d'eau migrateurs (L.432-6)
- Extension aux**
 - ouvrages quel qu'en soit l'**usage** (non exclusif à l'hydro-électricité)
 - obstacles perturbant les **connexions latérales** (communication avec une zone humide ou une zones de reproduction)
 - ouvrages faisant obstacles au **transit des sédiments**



2

Fondement de la réforme, issue de la LEMA 2006

Deux listes établies par le Préfet coordonnateur de bassin

Cours d'eau réservés (loi 1919) Cours d'eau migrateurs (L.432-6)

Liste 1 ^o	Liste 2 ^o
Préserver les cours d'eau de tout nouvel obstacle à la continuité	Rétablir la continuité sur les ouvrages existants
Très bon état, migrateurs, réservoir biologiques, identifiés dans le SDAQE, qui couvrent environ 50% du bassin	CE prioritaires pour la restauration d'un transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (amphihalins ou non)
Application dès la publication des listes	5 ans à compter de la publication des listes



3

Cours d'eau réservés/Liste 1-L.214-17 Ce qui change

Cours d'eau réservés	L214-17-1 ^o
Concernent seulement les ouvrages utilisant la puissance hydraulique	Concernent tous les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique
Péviabilité surélévation possible	Si rétro-cession possible et amélioration de la situation au regard de la continuité écologique
L'installation d'une centrale sur un ouvrage n'utilisant pas intégralement la puissance hydraulique est impossible	possible
	Subordination du renouvellement du droit d'eau à des prescriptions permettant la mise en TDE, l'obtention du BE ou la protection des migrateurs amphihalins
Classement par obstacle en CE	Classement par unité du PCB



19

Classement L.432-6/Liste 2 -L.214-17 Ce qui change

Classement L.432-6	Classement L214-17-2 ^o
Tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs	Nécessité d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
Les ouvrages existants doivent être mis en conformité sans indemnité dans un délai de 5 ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices	Les obligations s'appliquent aux ouvrages existants à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la publication des listes de cours d'eau
Classement par obstacle	Classement par unité du PCB
Liste des espèces définies par arrêté ministériel	Définition d'une liste d'espèces recommandées



20

Cours d'eau en liste 1 :

- Aucun nouvel ouvrage soumis au régime de l'autorisation ou de la concession s'il fait obstacle à la continuité écologique
- Mise en conformité des ouvrages existants vis-à-vis des migrateurs amphihalins lors du renouvellement de l'autorisation ou concession

Classement des cours d'eau - Article L214-174
Projet de liste de bassin harmonisée

Liste 1
Carte par département: AVEYRON (12)



• **Cours d'eau en liste 2 :**

- Mise en conformité vis-à-vis des migrateurs et des sédiments dans un délai de 5 ans à partir du classement
- Révision tous les 5 ans



La consultation réglementaire prévue par les textes est en cours pour une durée de 4 mois. Elle s'achèvera le 2 février 2013.

Sont consultés Mesdames et Messieurs les Présidents

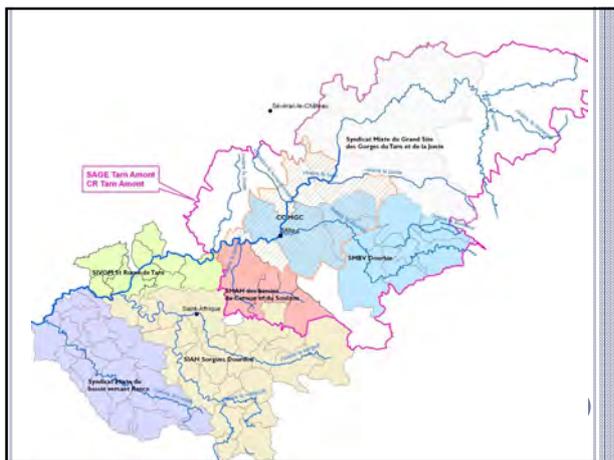
- du **Conseil général**
- de la Chambre départementale d'agriculture
- de la Chambre départementale du commerce et de l'industrie
- de la Fédération départementale des AAPPMA

des départements de l'Ariège, de l'Aude, de l'**Aveyron**, du Cantal, de la Charente, de Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Creuse, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, du Gers, de la Gironde, de l'Hérault, les Landes, du Lot, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Deux-Sèvres, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, de la Vienne et de la Haute-Vienne;

- du Conseil régional
 - de la Chambre régionale d'agriculture
- des régions Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes;

- des Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) Garonne, Dordogne, Charente, Adour, Lot et Estuaire de la Gironde;

- des **CLE des SAGE** Adour amont, Agout, Boutonne, Célé, Charente, Ciron, Côtiers basques, Estuaire de la Gironde et milieux associés, Etangs Littoraux Born et Buch, Hers Mort-Girou, Isle-Dronne, Lacs médocains, Leyre-cours d'eau côtiers et milieux associés, Lot amont, Midouze, Seudre, **Tarn amont**, Vallée de la Garonne et Viaur;
- des **Comités de rivière** Dordogne Atlantique, Haut-Adour, Haute-Dordogne, Gave de Pau, Lot aval, **Tarn**, **Tarn amont**, Vère et Viaur.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE
DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AVEYRON

III.3 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

Président : Monsieur Michel MERCADIER

Siège social : Communauté de communes

12310 LAISSAC

Communes adhérentes :

Sévérac-le-Château, Lapanouse-de-Sévérac, Buzeins, Recoules-Prévinquières, Gaillac-d'Aveyron, Palmas, Laissac, Bertholène, Montrozier, La Loubière, Agen-d'Aveyron, Campagnac, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche-d'Olt, Coussergues, Vimenet et Lavernhe-de-Sévérac.

Contexte :

Créé le 30 janvier 1973, il est composé de 18 communes et présidé par Monsieur Michel MERCADIER, maire de Gaillac-d'Aveyron, depuis 2008. Il étend sa compétence depuis la source de l'Aveyron à Sévérac-le-Château jusqu'aux portes de Rodez. Les affluents majeurs de l'Aveyron concernés par le syndicat sont la Serre, l'Olip, le Verlenque et le Cuge.

De nombreux travaux ont été réalisés entre les années 1973 et 2001, sous maîtrise d'œuvre du cabinet Gombert.

Le premier Plan Simple de Gestion réalisé par la CATER a défini les orientations des tranches d'entretien pour une période de 5 ans (2001-2006).

En 2007, un diagnostic des rivières principales a été réalisé pour l'élaboration du Programme Pluriannuel de Gestion 2009-2013, qui été reconnu d'Intérêt général, le 11 février 2010 par arrêté préfectoral.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	15	Réalisation de l'APD de la 4 ^e tranche de gestion 2012 (exécution des travaux en 2013) Suivi de l'étude hydro morphologique de la Serre
	Surveillance continue de points singuliers	2	
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	Evacuation d'embâcles imprévus  <i>Travaux imprévus Avant/Après: Montrozier</i>
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	19	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 3 ^e tranche de gestion. Suivi financier de la fin de la 2 ^e tranche de gestion et de la 3 ^e tranche de gestion (Tableaux des décomptes, répartition des aides, de l'autofinancement des communes, des participations des riverains) Dossier de réception des travaux de 2 ^e tranche de gestion Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 4 ^e tranche de gestion Coordination de l'étude pour la demande d'autorisation du dossier de régularisation des ouvrages du chenal la Ribeyrette et de la Serre.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	24	Marquage et encadrement pour la fin de 2 ^e tranche de gestion (chantiers : entretien, plantations avec protection par clôtures), et du début de la 3 ^e tranche de gestion. Informations et relances des propriétaires concernés par les travaux.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		P.M. Action en cours par le PNRGC avec inventaire des zones humides du territoire en 2012 et 2013
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements	8	Mise en place de clôtures pour la protection des plantations dans le cadre de la 2 ^e tranche de gestion, et préparation des chantiers de clôtures de la 3 ^e tranche. Concertation avec 5 propriétaires pour la mise en place de points d'abreuvements.
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	10	Contact auprès des propriétaires riverains dans le cadre des travaux Comités syndicaux
	Participation du technicien rivière à des formations	4	Journées techniques (Journée technique Rivières organisée par le CG12, Colloque Eau et Territoires, Formations Evaluation des PPG, MAPA, SIG, ces journées sont réparties avec les autres syndicats)
	Projet Contrat de rivière	4	Participation à la création de l'association de préfiguration
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	6	Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales, autres structures gestionnaires des cours d'eau du bassin de l'Aveyron.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

ANNEE 2012

COMPTES-RENDUS

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

Date : 25 janvier 2012

Lieu : Laissac

Participants :

David CANTAGREL - Commune de Saint-Martin-de-Lenne
Jean-François CAZES - Commune de Coussergues
Jacques CHALIEZ - Commune de Lapanouse-de-Sévérac
Roger COSTES - Commune de Sévérac-le-Château
Céline DELAGNES, Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Christiane FALGUIERES - Commune de Laissac
Françoise FOUET - SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Maurice IMBERT - Commune de Saint-Saturnin-de-Lenne
Jean-Paul GARDES - Commune de Laissac
Jacques MAISONABE - Commune de Bertholène
Marc MAJOREL - Commune de Campagnac
Michel MERCADIER - Président du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Cécile MERLET - Conseil Général de l'Aveyron, Direction de l'Environnement
Michèle PHILIPPS - Commune d'Agen-d'Aveyron
Emile RATIER - Commune de Coussergues
Nathalie RICARD - Commune de Vimenet
Bernard TESTOR - Commune de Palmas

Excusée : Catherine ADNET (Agence de l'Eau Adour-Garonne),

Objet de la réunion :

Conseil Syndical :

- 1/ Proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses.
- 2/ Point sur les travaux en cours
- 3/ Questions diverses

En préambule à la réunion, le Président fait un point sur l'état d'avancement de l'étude du « Trou du Souci » portant sur la régularisation des ouvrages de dérivation des eaux de la Serre et du canal de la Ribeyrette.

Suite à des dysfonctionnements au sein du bureau d'étude mandatée pour cette mission, un dossier minute a été rendu seulement en fin d'année. A cette date, le dossier devait normalement être complet pour respecter l'échéance imposée par les services de l'Etat. Le premier travail rendu par le bureau d'étude n'est pas complet et demande d'être revu.

1/ Proposition de renouvellement de la convention d'assistance technique avec le Parc naturel régional des Grands Causses.

Céline Delagnes présente le contenu de la convention et les nouvelles modalités de financements du poste de technicien rivière.

Soit 95 journées à 236 €/journée
(dont 10 journées affectées au projet de contrat de rivière Aveyron amont)

Plan de financement :

Agence de l'Eau Adour Garonne :	50%	11 210€
Parc naturel régional des Grands Causses :	10%	2 242 €
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron :	40%	<u>8 968 €</u>
		22420 €

Pour rappel, en 2011, la répartition entre le Parc naturel régional et le SIAH était de 25% pour le PNRGC et 25% pour le SIAH. Le nombre de journées était de 85 journées.

Une simulation de la participation de chaque commune a été faite avec l'ensemble des frais de fonctionnement, le tableau est distribué en séance.

Cécile Merlet, du Conseil Général de l'Aveyron, rappelle l'importance et le rôle du syndicat. Elle précise également les aides que peut amener le Conseil Général.

Après réflexion 9 communes se sont prononcées favorablement pour le renouvellement de la convention. Les autres délégués présents préfèrent en discuter en conseil municipal. Un courrier sera adressé rapidement à ces communes ainsi que les communes absentes pour connaître leurs décisions.

N. B. : Depuis cette réunion, les communes ont répondues favorablement au renouvellement de la convention.

2/ Point sur les travaux en cours

Les travaux de la 2^e tranche de gestion n'ont pu être terminés en 2011, en raison de conditions météorologique non adaptées ou d'indisponibilités de l'entreprise choisie.

Ils devraient être terminés à la fin du mois de mars, si les conditions sont favorables.

Pour les travaux de la 3^e tranche de gestion, les conventions avec les propriétaires riverains seront envoyées dès que la convention d'assistance technique avec le PNRGC sera signée pour 2012. Après réception de l'accord des riverains, les travaux pourront débutés.

3/ Questions diverses

Aucune question

*Rédacteur : Céline Delagnes PNRGC,
assistant technique du SIAH de la
Haute vallée de l'Aveyron
Validé le 22 /02/ 2012 par le Président,
Monsieur Michel Mercadier*

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Comité de pilotage « Trou du Souci » portant sur la régularisation des ouvrages de dérivation des eaux de la Serre et du canal de la Ribeyrette.

Date : 25 janvier 2012

Lieu : Laissac

Participants :

Raymond AUGUY - Commune de Sainte-Eulalie-d'Olt
Guy BOUSQUET - Direction Départementale des Territoires, Service Police de l'Eau
David CANTAGREL - Commune de Saint-Martin-de-Lenne
Jean-François CAZES - Commune de Coussergues
Céline DELAGNES, Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Françoise FOUET - SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Maurice IMBERT - Commune de Saint-Saturnin-de-Lenne
Michel MERCADIER - Président du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Cécile MERLET - Conseil Général de l'Aveyron, Direction de l'Environnement
Christian NAUDAN - Commune de Sainte-Eulalie-d'Olt
Cyril PAILHOUS - Direction Départementale des Territoires, Service Police de l'Eau
Emile RATIER - Commune de Coussergues
Jacques SOLIGNAC - Commune de Sainte-Eulalie-d'Olt

Excusée : Catherine ADNET (Agence de l'Eau Adour-Garonne),

Objet de la réunion :

Présentation de l'état d'avancement du dossier d'autorisation, du règlement et de l'étude de la franchissabilité piscicole

Objectif général :

Monsieur Le Président du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron a souhaité réunir le comité de pilotage pour un recadrage des objectifs de l'étude.

L'objectif de l'étude est bien la régularisation des ouvrages. Il est rappelé que la procédure doit être inattaquable pour éviter un nouvel échec.

Suite à des nécessités de réorganisation au sein du bureau d'étude, un dossier minute a été rendu en fin d'année après accord de la DDT de l'Aveyron. A cette date, le dossier devait normalement être complet pour respecter l'échéance imposée par les services de l'Etat

Le premier travail rendu par le bureau d'étude n'est pas complet et demande d'être revu. Les données récentes concernant les mesures de débits (jaugeages 2010, données 2011) réalisées par le Parc naturel régional et le Service Police de l'Eau n'ont pas été utilisées.

De nouveaux jaugeages doivent être réalisés par la DDT de l'Aveyron ; ils seront transmis sous quinzaine au bureau d'études.

Les étapes sont donc les suivantes :

- définir les règles de répartition des débits entre Serre et Ribeyrette,
- voir comment les ouvrages existants permettent de répondre à ces règles
- éventuellement prévoir des modifications de l'ouvrage
- rédiger le DLE en conséquence.

Répartition des eaux :

Une méthode de répartition doit être construite à partir de l'appréciation des débits de la Serre et du canal de la Ribeyrette.

Il est demandé qu'une règle soit trouvée pour garantir la viabilité de la Ribeyrette. Ce canal étant qualifié de fossé biologiquement accueillant par expertise de l'ONEMA. De plus, les anciens tracés ont permis d'identifier que le canal était autrefois un bras de la Serre.

Monsieur Pailhous propose d'étudier plus particulièrement la situation en étiage afin de justifier scientifiquement la répartition, en prenant en compte la classification de la masse d'eau « Serre » au titre de la Directive Cadre sur l'Eau (attente du bon état écologique en 2021).

Les différentes mesures effectuées par le Parc naturel régional et le Service Police de l'eau doivent permettre un étalonnage des calculs hydrauliques.

Monsieur Bousquet indique que la capacité maximale d'absorption du Trou du Souci est d'environ 400 l/s.

Concernant la variation des débits lors des éclusées des moulins, en amont sur la Serre, Monsieur Pailhous précise qu'au 1^{er} janvier 2014, ces installations devront respecter un débit réservé d'1/10^{ème} du module du cours d'eau au lieu des 1/40^{ème} actuel. Le module correspond à la moyenne des débits interannuels. Les variations de hauteur d'eau devraient être moins importantes (effet de lissage).

Compte-tenu des éléments précédents, la répartition pourra être ajustée pour les périodes d'étiage, de moyennes eaux et de fortes eaux. La répartition des 1/3 Ribeyrette et 2/3 Serre ne constitue une règle générale. Le travail du bureau d'étude consistant en déterminer pour différentes gammes de débits la règle de répartition des eaux.

Il est proposé que cette règle soit analysée au regard de la capacité hydraulique des cours d'eau et dans une seconde approche des « besoins » et potentiels des deux milieux (rivière Serre et fossé biologique de la Ribeyrette). Cela devra notamment être analysé pour l'étiage.

Cette répartition doit être proposée sur des critères objectifs sur la base de mesures physiques plutôt que biologiques.

Franchissabilité :

La solution retenue par le bureau d'étude est une rampe bétonnée. Son dimensionnement devra faire l'objet d'une validation technique de l'ONEMA. Pour cela, le bureau d'étude transmettra la proposition à Monsieur Jean-Luc Laurès (ONEMA12). Un test avec le protocole ICE (Impact à la Continuité Ecologique) sera effectué par l'ONEMA.

A noter également, que la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique doit avoir des données piscicoles et de thermie sur ce secteur.

Gestion des ouvrages :

L'entretien des ouvrages sur la Serre et le canal, au niveau de la dérivation, devra être assuré par la commune de Saint-Martin-de-Lenne. Une convention devra être passée à cet effet, précisant les fréquences, les éventuelles manipulations de vannes...
Concernant le Trou du Souci, il appartient à la commune de Pierrefiche-d'Olt. Elle devra en assurer l'entretien.

Monsieur Pailhous fait remarquer également que le classement du canal de la Ribeyrette en cours d'eau implique que tout travaux (curage...) dans le canal sera soumis à réglementation, et donc plus difficile.

Calendrier :

Le dossier doit être clos d'ici la fin du premier trimestre 2011.

Le bureau d'étude s'engage à prendre un dossier complet pour le 25 février et une réunion technique sera organisée le 2 mars 2012 au siège du SIAH.

*Validé le 22/02/2012 par le
Président,
Monsieur Michel Mercadier*

COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Comité de pilotage « Trou du Souci » portant sur la régularisation des ouvrages de dérivation des eaux de la Serre et de la Ribeyrette.

Date : 30 mars 2012

Lieu : Laissac

Participants :

Christophe APOLIT – Parc naturel régional des Grands Causses

Guy BOUSQUET - Direction Départementale des Territoires, Service Police de l'Eau

Céline DELAGNES, Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

Cédric DELERIS – Bureau d'étude GREN

Thibaut DORADO – Agence de l'Eau Adour Garonne

Françoise FOUET – SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

Alain FRUGERE - Direction Départementale des Territoires, Service Police de l'Eau

Michel MERCADIER – Président du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

Christian NAUDAN - Commune de Sainte-Eulalie-d'Olt

Roland PUEL – Commune de Saint-Martin-de-Lenne

Emile RATIER – Commune de Coussergues

Stéphane SOL – Conseil Général de l'Aveyron, Direction de l'Environnement

Jacques SOLIGNAC - Commune de Sainte-Eulalie-d'Olt

Mathilde VIGOUROUX – Commune de Pierrefiche-d'Olt

Objet de la réunion :

Présentation de l'état d'avancement du dossier d'autorisation, du règlement et de l'étude de la franchissabilité piscicole. (COPIL n°3)

NB : Au préalable de la réunion, des documents de travail ont été transmis aux participants.

Qualification de la Ribeyrette

Au vu des tracés antérieurs de la Serre et de la Ribeyrette, et de la détermination de la Ribeyrette comme cours d'eau artificialisé avec vie aquatique (caractérisé selon le guide de détermination des cours d'eau – police de l'eau Midi-Pyrénées), le bras menant au Trou du Souci sera désormais appelé diffluence de la Serre. Cette notion devra remplacer les termes canal ou chenal dans l'ensemble du dossier. La Ribeyrette est considérée par l'ONEMA comme fossé biologique.

Il sera donc nécessaire d'expliquer dans le rapport pourquoi cet ouvrage de répartition n'est pas soumis au débit réservé (respect du 1/10ème du module).

Le trop-plein de restitution du plan d'eau du Trou du souci est quant à lui qualifié de fossé.

Régulation

Il est demandé au bureau d'étude que toutes les mesures de débits réalisées par le Parc naturel régional des Grands Causses et la DDT, rapport de jaugeages 2010 soient annexés au rapport.

A noter que la station de mesure installée par le Parc naturel régional des Grands Causses, au début de l'étude, a subi des dégradations (cf. Paragraphe ci-après), la rendant hors service (données non-exploitable).

Le SIAH et la DDT demandent au bureau d'étude d'étudier une solution alternative au remplacement de la buse d'entrée du canal béton située au départ de la Ribeyrette. En effet, les coûts engendrés semblent difficiles à supporter par le SIAH. Il est envisagé un système avec un panneau situé dans le canal béton avec le dimensionnement d'une échancrure. La méthode de calcul de dimensionnement devra être clairement expliquée. Le bureau d'étude GREN met en garde contre le risque de détérioration d'un tel dispositif, et une pérennité toute relative.

Selon le bureau d'étude GREN, le dispositif tel que prévu dans le projet présenté permet une meilleure régulation et répartition entre Ribeyrette et Serre, et réduit les risques d'obstruction par des flottants en entrée comme c'est actuellement le cas. Tout autre dispositif risque d'être moins fonctionnel et plus délicat à dimensionner. Un travail supplémentaire non négligeable est à faire.

Concernant la répartition de 25% pour la Ribeyrette et 75 % pour la Serre, elle doit être explicitée dans le rapport, en présentant la méthode de travail qui a permis d'obtenir cette répartition (calage du niveau à 98,7, lame d'eau de quelques centimètres dans la Ribeyrette...). Cette répartition est validée par l'ensemble des personnes présentes.

NB : Certains paragraphes sur ce sujet sont à reprendre en page 16.

Il est également évoqué la capacité d'entonnement du Trou du Souci. D'après les mesures effectuées en 2010 et en 2012 par les services Police de l'Eau, elle serait estimée à un peu moins de 50l/s.

Une question se pose alors sur les périodes où les débits entrant dans la Ribeyrette seraient supérieurs à 50l/s, doit-on utiliser la vanne pour limiter le passage d'eau ou laisser un écoulement libre ?

La commune de Sainte-Eulalie-d'Olt souhaite que ni la vanne, ni un autre dispositif d'entonnement en entrée de buse soit utilisée et que le débit devant transiter par la Ribeyrette, quel que soit le débit de la Serre, soit maintenu. Au-delà d'un certain débit de la Serre, la répartition 75/25 ne sera pas assurée (cf. tableau fournis par GREN). Il est donc validée le fait que la vanne soit maintenue en permanence ouverte, et qu'aucun dispositif d'entonnement amont ne soit prévu.

Propriétés des parcelles et entretien des ouvrages

Il est demandé au bureau d'étude d'annexer les documents concernant les titres de propriétés des ouvrages et de servitudes d'entretien de la commune. Monsieur Puel s'engage à rechercher tout document pouvant être utile, mais dans son souvenir, il n'existe pas de servitudes.

Afin d'éviter toutes complications pour les suites du dossier, la DDT demande la création d'une servitude pour l'entretien, ou éventuellement un acte administratif (validité d'un tel acte à vérifier pour le cas présent).

Les noms des propriétaires des parcelles riveraines demandent également à être vérifiés.

Dégradation du seuil en sortie du chenal bétonné sur la Ribeyrette

Une dégradation a été constatée il y a quelques semaines. Monsieur Puel fait part de son intention de faire une main-courante auprès de la gendarmerie. Il sollicite le Président, et les représentants du Parc pour une action commune. Monsieur Mercadier répond favorablement à cette

demande. Le Parc n'étant pas propriétaire ni de l'ouvrage, ni du terrain, il ne se positionnera pas sur le sujet.

Monsieur Puel demande que le SIAH puisse apporter le financement pour la restauration de ce seuil. Il s'engage également à mieux protéger les lieux (modification des grilles sur le canal béton).

Ouvrage de franchissement piscicole

La réglementation actuelle impose une régularisation de l'ouvrage vis-à-vis de la continuité écologique, c'est-à-dire, pour notre cas, la mise en place d'un dispositif de franchissement piscicole.

Cependant, une solution permettrait d'éviter ces travaux, si une DUP ou une autorisation avait été rédigé pour cet ouvrage lors du remembrement. Il a été demandé aux communes de rechercher dans leurs archives.

Sinon, le dimensionnement de la rampe enrochée devra être finalisé.

Il est demandé au Bureau d'étude de préciser la source des données qui ont permis de réaliser le dimensionnement (pente de 10 %)

Cédric Deléris précise également qu'une buse est présente en aval du seuil et devra faire l'objet de modification pour permettre la réalisation de la rampe enrochée.

Le représentant de l'Agence de l'eau est interrogé sur le subventionnement de tels ouvrages. Il est indiqué que cela est envisageable à 25% seulement. Dans un cadre d'un programme plus global de restauration de la continuité écologique, l'aide pourrait être de 50%.

N.B. Depuis la réunion, une recherche a été faite dans les archives de la DDT (ex DDAF), aucune trace de DUP ou d'autorisation. Cependant, quelques données sur les profils de la Serre et de la Ribeyrette ont été trouvées. L'ouvrage n'a donc vraisemblablement pas fait l'objet d'une autorisation administrative spécifique.

Calendrier :

Il est prévu un premier rendu une dizaine de jours après la réunion, en fonction de la fourniture des données que certains interlocuteurs doivent collecter.

Une réunion est envisagée le 27 avril 2012 à 9H30 au siège du Syndicat. La tenue de cette réunion sera confirmée ultérieurement.

*Validé le 26/04/2012 par le Président,
Monsieur Michel Mercadier*

SIAH DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

Mairie - 2ème étage
1, avenue de Rodez
12310 LAISSAC

Téléphone (bureau) 05.65.70.69.60
Fax 05.65.47.73.72



PARC NATUREL REGIONAL
DES GRANDS CAUSSES
71, bd de l'Ayrolle
BP 50126
12101 MILLAU Cedex

Laissac,
le 3 avril 2012

à l'attention de Céline DELAGNES

CONVOCAATION

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à réunion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron qui aura lieu :

**Le Jeudi 12 avril 2012
à 20 heures 30
Salle de la Communauté de Communes
Mairie de LAISSAC – 2^{ème} étage.**

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



B Le Président,

Michel MERCADIER

Ordre du jour :

- Compte-administratif 2011 et Budget primitif 2012
- restitution de l'étude sur la rivière Serre menée par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- délibération sur l'adhésion à l'association de préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont
 - * approbation des statuts
 - * désignation des membres
- Etat d'avancement des tranches annuelles de travaux
- Questions diverses

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 SIAH DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011	Charges à caractère général	14 067,47 €	74 Dotations et participations
	Prime d'assurances	1 834,08 €	7474 Subvention des Communes
	Indemnité comptable régisseur	125,04 €	74832 Fonds départemental de TP
	Honoraires	0,00 €	7478 Part Agence AG "guide riverain"
	annonces insertions	336,98 €	768 Produits financiers
	Publications "guide du riverain"	4 050,37 €	
	Prestation PARC 2010 et 2011	7 721,00 €	
	Autres services extérieurs	0,00 €	
012	Charges de personnel	4 437,62 €	
	URSSAF	79,00 €	
	6218 personnel extérieur	4 358,62 €	
65	Autres charges de gestion courante	782,65 €	
6531	Elus	782,65 €	
66	Charges financières	1 846,35 €	
66111	Intérêts de la dette	1 553,79 €	
668	Intérêts ligne de trésorerie	292,56 €	
	Total dépenses 2011	21 134,09 €	Total recettes 2011
			31 117,84 €
			Report résultat 2010
			12 599,19 €
		21 134,09 €	43 717,03 €
		Résultat 2011	22 582,94 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001	Déficit d'investissement fin 2010	8 642,79 €	
1641	Capital de la dette de la commune	11 933,08 €	
	Total 16 charges en capital 2010	11 933,08 €	1068 Part du résultat de fonctionnement
			8 642,79 €
			2010 utilisé en investissement
	2315 Travaux	49 909,99 €	13 Subventions
	Trou du souci : 1552,00		
	PPG 1ère tranche 24743,68		REGION 1ère tr
	PPG 2ème tranche 23614,31		8 086,23 €
			"Trou du Souci"
			1 486,64 €
			DEPARTEMENT 1ère tr
			1 201,00 €
			"Trou du souci"
			2 648,00 €
			AGENCE AG 1ère tr
			6 299,65 €
			"Trou du Souci"
			1 091,10 €
			Acpte 2ème tr
			13 368,60 €
			Part des Communes 1ère tr
			1 859,48 €
			Part particuliers pose clotures
			543,38 €
	Total dépenses d'équipement 2011	49 909,99 €	
		70 485,86 €	45 226,87 €
		Résultat d'Inv 2011	-25 258,99 €
		(déficit)	
		Résultat global 2011	-2 676,05 €
		déficit	

BUDGET PRIMITIF 2012 SIAH DE LA HAUTE VALLEE DE L'AVEYRON

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	13 952,06 €	74 Dotations et participations	28 772,06 €
Prime d'assurances	2 000,00 €	Part PARC 8 968,00 €	
Indemnité comptable régisseur	300,00 €	Frais de fonctionnement 7020,00 €	
Honoraires	0,00 €	Part "guide riverain" 3 037,66 €	
Publications (guides riverains)	0,00 €	Annuités emprunts 9746,40 €	
Frais d'affranchissement	200,00 €		
Autres services extérieurs (*)	8 968,00 €		
Annonces insertions	2 484,06 €		
012 Charges de personnel	3 420,00 €		
URSSAF	300,00 €		
Personnel extérieur (secrétariat)	3 120,00 €		
65 Autres charges de gestion courante	800,00 €		
6531 Elus	800,00 €		
66 Charges financières	1 600,00 €		
66111 Intérêts de la dette	1 100,00 €		
668 Intérêts LT	500,00 €		
Total dépenses 2012	19 772,06 €	Total recettes 2012	28 772,06 €
023 Excédent de fonctionnement prévisionnel	9 000,00 €	002 Part du résultat de fonctionnement	0,00 €
		2010 utilisé en fonctionnement	
	28 772,06 €		28 772,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 Déficit d'investissement fin 2011	25 258,99 €	021 Excédent de fonctionnement	9 000,00 €
1641 Capital de la dette de la commune	9 000,00 €	prévisionnel 2011	
Total 16 charges en capital 2012	9 000,00 €	1068 Part du résultat de fonctionnement	22 582,94 €
2031 Etude TROU DU SOUCI	14 143,00 €	2009 utilisé en investissement	
2315 Travaux	180 119,00 €	13 Subventions	196 938,05 €
Solde PPG 1ère tranche 48 582,00 €		Région	17 587,00 €
PPG 2ème tranche 131 537,00 €		Département	38 659,00 €
		Agence Adour Garonne	85 844,00 €
		Communes	50 738,05 €
		Particuliers	4 110,00 €
Total dépenses d'équipement 2012	194 262,00 €		
	228 520,99 €		228 520,99 €

V7
Après réunion du
30/03/2012 à RODEZ et avis juridiques CAGR

STATUTS

*Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont
(APCRAA)*

► ARTICLE 1 : DENOMINATION

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour nom : Association de Préfiguration du Contrat de Rivière Aveyron Amont (APCRAA)

► ARTICLE 2 : OBJET SOCIAL

L'association a pour objet, dans le respect des statuts des 3 collectivités adhérentes (SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, CA du Grand Rodez, et SIAV2A) de mettre en œuvre et d'animer un outil « contrat de rivière » sur le bassin versant de l'Aveyron amont (conformément aux circulaires ministérielles du 05/02/1981 et du 30/01/2004).

L'association du Contrat de Rivière Aveyron Amont est notamment chargée :

- d'assurer la représentation des structures intercommunales ayant fait émerger le projet de gestion intégrée de l'eau sur le bassin versant de l'Aveyron amont, dans les domaines de compétence de son objet,
- de piloter la réalisation des dossiers sommaires et définitifs du futur contrat de rivière Aveyron amont,
- de définir, en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers représentatifs de la vallée de l'Aveyron amont, les orientations et thématiques du futur contrat de rivière,
- de réaliser les premières actions transversales du contrat de rivière (études, actions d'animation et de communication-sensibilisation),
- de contractualiser avec les partenaires techniques et financiers sur ce dossier,
- de préfigurer la création d'un futur syndicat mixte de bassin versant, ayant pour objet de mettre en œuvre et pérenniser les actions identifiées dans le contrat de rivière.

L'association est créée pour une durée limitée à son objet social, de préfiguration d'un syndicat mixte de bassin versant.

► ARTICLE 3 : SIEGES

Le siège social de l'association est fixé à RODEZ (Hôtel de Communauté 1, place Adrien Rozier – BP 53531 - 12035 RODEZ Cedex 9), alors que le siège technique et le secrétariat sont fixés à RIGNAC (mairie, 1 place du Portail-Haut 12390 RIGNAC)

Ces deux sièges pourront être transférés par simple décision du Conseil d'Administration, la ratification par l'assemblée générale étant nécessaire.

► ARTICLE 4 : COMPOSITION

L'association fédère les 3 structures intercommunales adhérentes désignées à l'article 2, concernées par le projet de contrat de rivière Aveyron amont, ainsi que tout autre organisme privé ou public, intéressés à l'objet social.

L'association du Contrat de Rivière Aveyron Amont est composée de membres actifs et de membres associés :

– **Membres actifs avec voix délibérative :**

Il s'agit des 3 structures intercommunales compétentes en termes de gestion des cours d'eau et bassins versants du territoire, adhérentes à la présente association :

- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron (SIAH HVA)
- la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez (CAGR), au regard de sa compétence statutaire libellée comme suit : « études et actions relatives à la restauration et à l'entretien des cours d'eau. Etudes d'aménagement hydraulique et réalisation de bassins de rétention, gestion de ces ouvrages ».
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Vallées de l'Aveyron et de l'Alzou (SIAV2A)

Chaque structure intercommunale doit désigner 5 représentants, le Président étant membre de droit et 4 membres étant désignés au sein de l'instance de délibération.

L'adhésion décidée par les assemblées délibérantes des 3 structures intercommunales membres, est réputée acquise après paiement de la cotisation annuelle dont le montant est déterminé à l'article 7.

– **Membres associés avec voix consultative :**

Il s'agit des représentants des structures et associations partenaires ayant un lien avec le projet de contrat de rivière Aveyron amont :

- représentants des services de l'Etat et des établissements publics,
- représentants des collectivités territoriales,
- représentants des organisations professionnelles, des associations et des usagers des milieux aquatiques.

La liste des structures associées avec voix consultative sera établie sur décision du Conseil d'Administration, ce dernier ayant le pouvoir de faire évoluer sa composition quand il le souhaite.

► ARTICLE 5 : RENOUVELLEMENT

Il sera procédé au renouvellement des représentants des membres actifs avec voix délibérative après chaque renouvellement des assemblées des 3 structures intercommunales concernées par le projet de contrat de rivière Aveyron amont (SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, CA du Grand Rodez, et SIAV2A). Il est bien précisé qu'il appartient à chaque assemblée délibérante (conseil syndical et conseil communautaire) de renouveler ses membres auprès de l'association.

► ARTICLE 6 : RADIATION

La qualité de membre se perd par :

- la démission qui devra être donnée par lettre recommandée adressée au Président de l'Association,
- la radiation prononcée par le Conseil d'Administration pour non paiement de la cotisation de l'organisme représenté ou pour motif grave, l'intéressé ayant été invité par lettre recommandée avec accusé de réception, à comparaître devant le Conseil d'Administration pour fournir des explications;
- toute modification de mandat ou de mission.

► ARTICLE 7 : RESSOURCES

Les ressources de l'association comprendront :

- la cotisation annuelle demandée aux membres actifs, correspondant aux participations d'autofinancement versées par les 3 structures intercommunales concernées par le projet de contrat de rivière Aveyron amont (SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, CA du Grand Rodez, et SIAV2A), dont le montant est fixé selon la règle définie ci-dessous,
- les subventions et dotations de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Agence de l'Eau et des autres collectivités ou établissements publics,
- le produit des éventuels emprunts,
- la participation financière des entités associées par voie de convention,
- les dons et legs,
- le revenu d'éventuelles prestations de service de l'association,
- tous les autres revenus autorisés par les textes législatifs ou réglementaires.

Les participations d'autofinancement des 3 structures intercommunales concernées par le projet de contrat de rivière sont fixées selon la règle suivante :

Participation de chaque structure pour 40 % au prorata de la surface de bassin versant Aveyron et 60 % au prorata de la population communale sur le bassin versant

Pour les structures intercommunales sans fiscalité propre (SIAV2A et SIAH HVA), il est bien précisé que ces dernières doivent faire participer leurs communes adhérentes sur la base des mêmes règles, en ce qui concerne l'autofinancement du projet de contrat de rivière Aveyron amont.

L'association pourra également solliciter la mise à disposition de personnels techniques et administratifs rattachés aux 3 structures partenaires (SIAH HVA, CAGR, SIAV2A), s'agissant de ressources humaines à disposition du projet de contrat de rivière.

► ARTICLE 8 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration composée de 2 représentants par structures intercommunales membres adhérentes (SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron, CA du Grand Rodez, et SIAV2A) élus par et au sein de l'assemblée générale, par les seuls représentants des membres actifs, et pour la même durée que l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration est donc composé de 6 membres bénévoles. Ce dernier doit désigner parmi ses membres :

- 1 Président,
- 2 Vice-Présidents.

Parmi les 2 Vice-Présidents, seront désignés :

- 1 Secrétaire,
- 1 Trésorier.

Concernant le Président et les 2 Vice-Présidents, la répartition des fonctions doit être telle que chaque structure intercommunale membre actif soit représentée par dans au moins une de ces 3 fonctions.

Le Conseil d'Administration se réunit, au moins 2 fois par an, sur convocation de son Président, et sur la demande de la moitié de ses membres.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration a compétence sur toutes les questions concernant la bonne marche de l'association, à l'exclusion des questions dévolues à l'assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit provisoirement au remplacement d'un de ses membres. Il est procédé au remplacement définitif au cours d'une assemblée générale ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

► ARTICLE 9 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils soient affiliés.

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire ou du Président. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

La Présidence de l'Assemblée Générale est assurée par le Président du Conseil d'Administration, assisté des membres de ce même Conseil.

Le Président expose la situation morale de l'association, rend compte avec le trésorier de sa gestion, et soumet le bilan ainsi que le projet de budget à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale formule tout avis ou suggestion sur l'orientation à donner à l'action entreprise. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Toute personne empêchée peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée générale, chaque membre présent ne pouvant toutefois détenir plus de deux procurations.

► ARTICLE 10 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, ou sur demande de la moitié plus un des membres inscrits, le Président peut convoquer une Assemblée Générale extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 9. L'assemblée générale extraordinaire est seule compétente pour statuer sur les modifications statutaires et prononcer la dissolution de l'association.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Toute personne empêchée peut se faire représenter par un autre membre de l'Assemblée Générale, chaque membre présent ne pouvant toutefois détenir plus de deux procurations. L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié des représentants des membres actifs.

► ARTICLE 11 : PRESIDENT

Outre les fonctions précédemment citées, le Président représente l'association dans tous les actes de la vie civile, ordonne les dépenses et nomme aux emplois. Il peut donner délégation d'une partie de ses pouvoirs au(x) Vice-Président(s).

Toutefois, en cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

► ARTICLE 12 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être approuvé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Ce règlement intérieur s'impose à tous les membres de l'association.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non-prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association, au fonctionnement de cette dernière, où encore à la répartition des missions entre l'association et ses 3 structures intercommunales membres, dans le respect de l'objet social de l'association et des compétences des structures intercommunales membres.

► ARTICLE 13 : MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire, sur la proposition du Conseil d'Administration ou du tiers des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

Dans tous les cas les statuts ne pourront être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

► ARTICLE 14 : DISSOLUTION

L'Assemblée Générale extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de l'association est convoquée spécialement à cet effet dans les conditions prévues à l'article 10.

Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Dans la logique de préfiguration de l'association, l'actif et le passif de cette dernière sont transférés au futur syndicat mixte de bassin devant s'y substituer. Dans une hypothèse différente, l'actif et le passif peuvent être dévolus aux 3 structures intercommunales ayant été à l'origine de l'association (SIAH HVA, Grand Rodez et SIAV2A), au prorata de leurs contributions financières respectives.

► ARTICLE 15 : FORMALITES ADMINISTRATIVES

Statuts adoptés par l'assemblée constitutive de l'APCRAA du, les membres fondateurs décident que le Président, au nom du Conseil d'administration, est chargé de remplir toutes les formalités de déclarations et de publications prescrites par la législation en vigueur.

A RODEZ, le2012

Le Secrétaire,

Le Président,

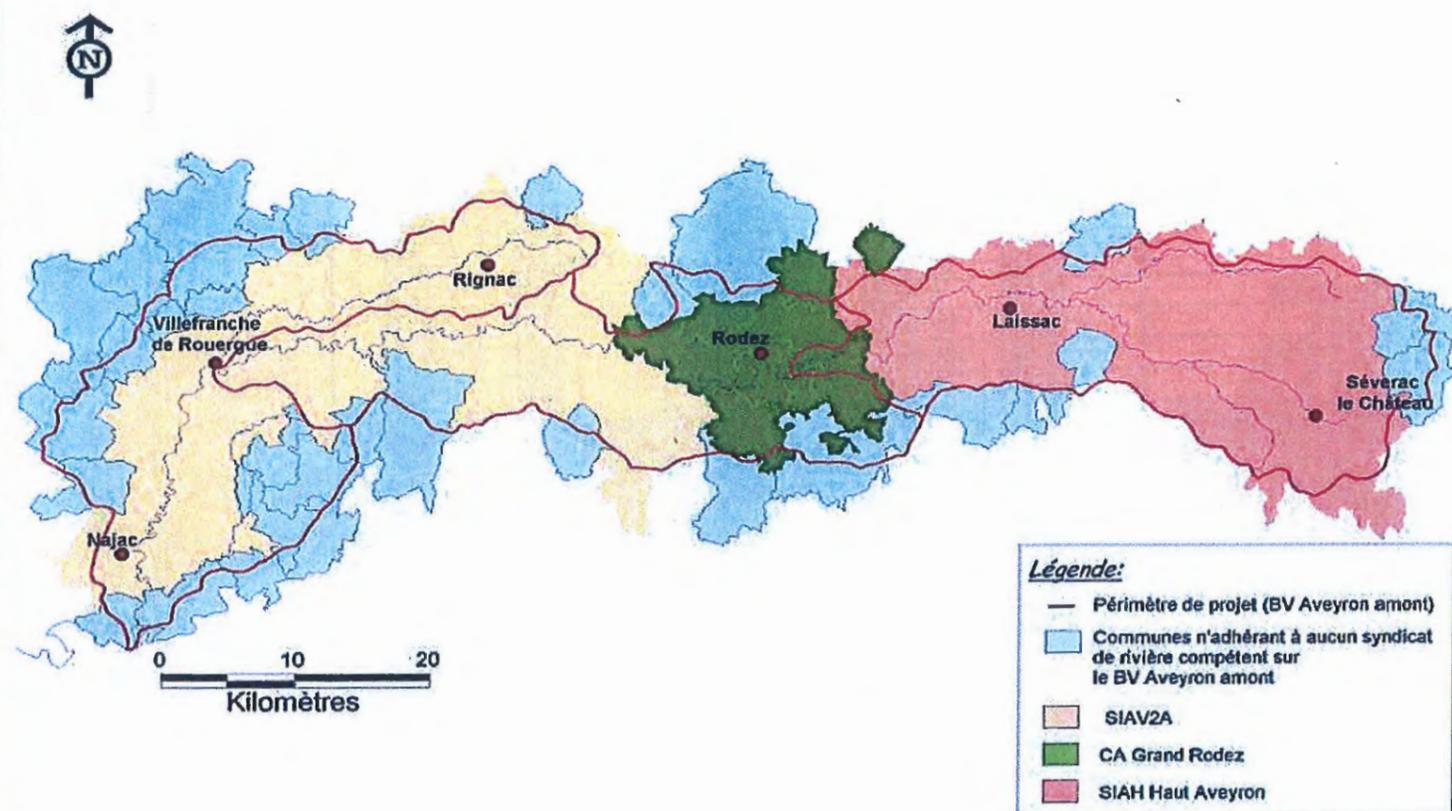
Le Trésorier,

Données sur les communes du BV AVEYRON amont (actualisation 2012)

Nbre total communes 94 (dont 4 LOZERE, 86 AVEYRON, 4 TARN ET GARONNE)

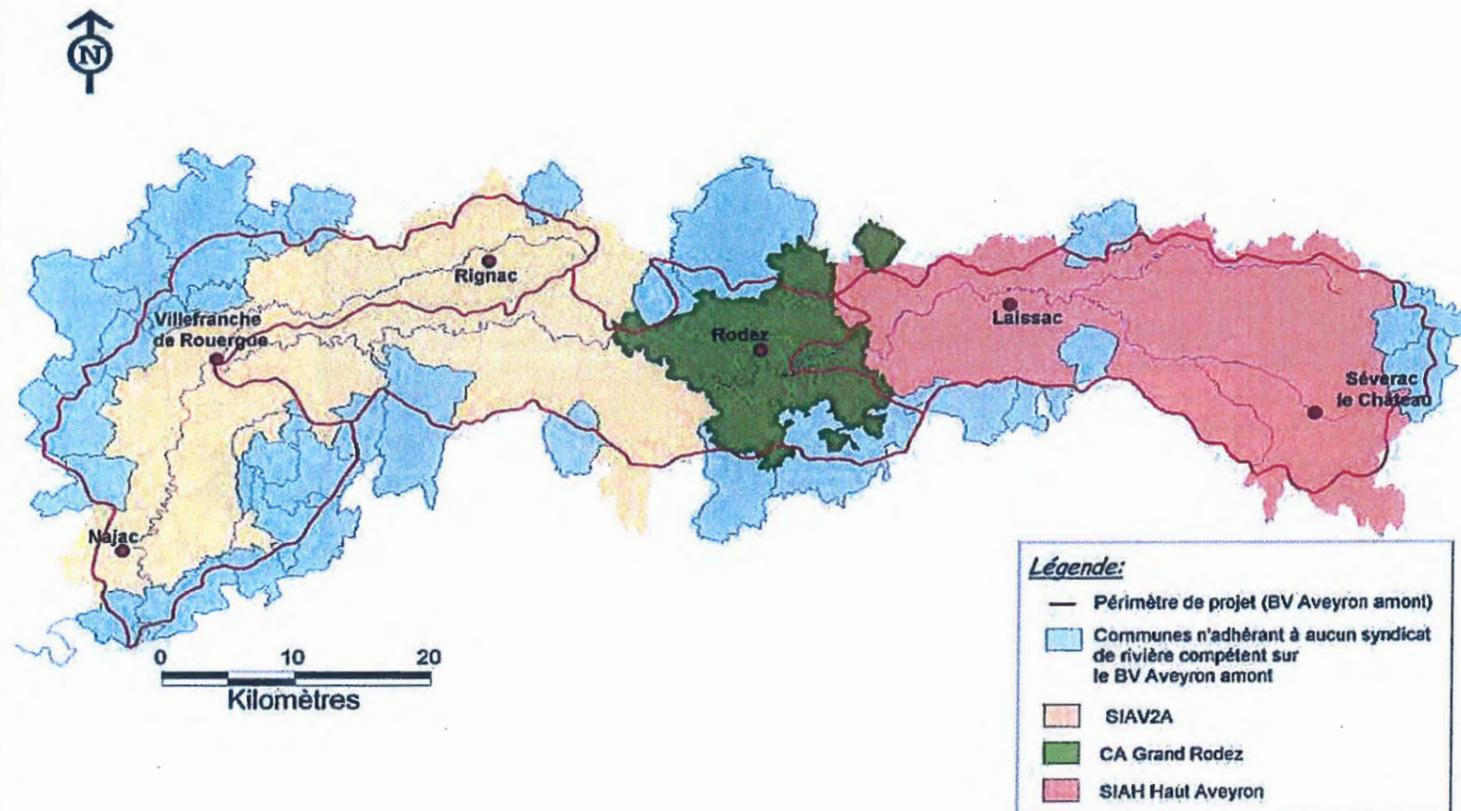
Nbre communes adhérentes syndicats ou CA 58 (dont 18 SIAH HVA, 8 GRAND RODEZ, 32 SIAV2A)

structure	communes	S totale (km ²)	% BV dans commune	surface communale sur BV Aveyron (km ²)	population totale	population sur BV
-	LA TIEULE (48)	24.00	53.82%	12.92	104	56
-	LE RECOUX (48)	23.69	54.70%	12.96	123	67
-	LE MASSEGROS (48)	17.94	3.67%	0.66	352	13
-	CANILHAC (48)	7.27	11.68%	0.85	143	17
SIAH HVA	AGEN D'AVEYRON	22.35	100.00%	22.35	1 097	1 097
	BERTHOLENE	46.96	76.63%	35.99	1 025	785
	BUZEINS	21.59	100.00%	21.59	191	191
	CAMPAGNAC	41.88	84.76%	35.50	466	395
	COUSSERGUES	10.89	99.49%	10.83	228	227
	GAILLAC D'AVEYRON	29.03	99.97%	29.02	293	293
	LAISSAC	20.21	98.58%	19.92	1 567	1 545
	LAPANOUSE DE SEV.	27.19	100.00%	27.19	800	800
	LAVERNHE DE SEV.	26.32	98.85%	26.02	246	243
	LA LOUBIERE	28.71	84.25%	24.19	1 371	1 155
	MONTROZIER	46.78	84.38%	39.47	1 435	1 211
	PALMAS	14.34	100.00%	14.34	284	284
	PIERREFICHE D'OLT	17.10	74.86%	12.80	275	206
	RECOULES PREV.	25.20	99.37%	25.04	470	467
	ST-MARTIN DE LENNE	9.48	78.49%	7.44	226	177
	ST-SATURNIN DE LENNE	33.81	79.23%	26.79	362	287
	SEVERAC LE CHÂTEAU	108.42	72.19%	78.27	2 509	1 811
VIMENET	20.95	100.00%	20.95	268	268	
-	GABRIAC	25.54	0.79%	0.20	442	3
-	ARQUES	11.29	2.45%	0.28	129	3
-	SEGUR	67.05	1.42%	0.95	604	9
-	PONT DE SALARS	44.90	2.34%	1.05	1 587	37
-	ST LAURENT D'OLT	28.74	1.05%	0.30	732	8
-	CRUEJOULS	18.35	14.35%	2.63	431	62
-	SEVERAC L'EGLISE	13.69	99.59%	13.63	517	515
-	LE VIBAL	25.92	18.24%	4.73	499	91
-	FLAVIN	50.77	67.64%	34.34	2 195	1 485
-	CALMONT	30.89	6.88%	2.13	1 913	132
-	SALLES LA SOURCE	78.03	13.41%	10.46	2 004	269
-	BALSAC	15.57	34.07%	5.30	587	200
GRAND RODEZ	DRUELLE	35.68	91.50%	32.65	1 973	1 805
	LUC - LA PRIMAUBE	26.85	87.41%	23.47	5 415	4 733
	LE MONASTERE	6.73	100.00%	6.73	2 139	2 139
	OLEMPS	12.79	100.00%	12.79	3 251	3 251
	ONET LE CHÂTEAU	40.20	99.37%	39.95	10 965	10 896
	RODEZ	11.18	100.00%	11.18	26 078	26 078
	ST RADEGONDE	30.48	100.00%	30.48	1 590	1 590
SEBAZAC CONCOURES	25.82	8.27%	2.14	3 008	249	
				477.70		11 442



structure	communes	S totale (km²)	% BV dans commune	surface communale sur BV Aveyron (km²)	population totale	population sur BV
SIAV2A	BARAQUEVILLE (*)	34.01	48.61%	16.53	3 000	1 458
	MOYRAZES	48.67	99.80%	48.57	1 116	1 114
	CLAIRVAUX	25.14	13.12%	3.30	1 132	149
	MAYRAN	15.36	89.07%	13.68	511	455
	COLOMBIES	55.23	98.99%	54.67	976	966
	BELCASTEL	10.74	100.00%	10.74	237	237
	RIGNAC	33.35	100.00%	33.35	1 976	1 976
	PREVINQUIERES	20.86	100.00%	20.86	290	290
	COMPOLIBAT	17.04	100.00%	17.04	426	426
	LA BASTIDE	44.16	99.83%	44.08	869	868
	BRANDONNET	12.22	100.00%	12.22	320	320
	MADEVILLE	36.35	99.78%	36.27	950	948
	GOUTRENS	25.99	71.49%	18.58	416	297
	BOURNAZEL	16.35	72.89%	11.92	341	249
	ROUSSENNAC	17.27	68.09%	11.76	497	338
	ANGLARS	22.22	98.42%	21.87	613	603
	PRIVEZAC	11.09	99.91%	11.08	322	322
	LANUEJOULS	12.00	95.50%	11.46	718	686
	LA ROUQUETTE	29.81	100.00%	29.81	727	727
	MONTEILS	17.19	100.00%	17.19	624	624
	NAJAC	53.88	71.83%	38.70	778	559
	SANVENSA	25.48	100.00%	25.48	607	607
	VILLEFRANCHE	45.85	100.00%	45.85	12 823	12 823
	MORLHON	22.09	100.00%	22.09	567	567
	LA FOUILLADE	32.54	99.92%	32.51	1 180	1 179
	ST-ANDRE DE NAJAC	25.10	44.76%	11.23	420	188
	BOR-ET-BAR	12.92	32.99%	4.26	190	63
	LUNAC	18.78	87.36%	16.41	471	411
LESCURE-JAOUL	18.52	8.42%	1.56	269	23	
VABRE-TIZAC	22.67	91.32%	20.70	439	401	
SAINTE-SALVADOU	15.50	100.00%	15.50	428	428	
LA CAPELLE BLEYS	15.63	43.72%	6.83	387	169	
-	CASTANET (12)	30.42	0.40%	0.12	573	2
-	MANHAC	18.50	0.23%	0.04	637	1
-	VALADY	15.51	0.92%	0.14	1 450	13
-	VAUREILLES	14.24	1.86%	0.26	503	9
-	DRULHE	18.03	15.79%	2.85	413	65
-	ESCANDOIÈRE	13.50	10.18%	1.37	210	21
-	SAINTE IGEST	11.72	30.21%	3.54	176	53
-	VILLENEUVE	65.30	33.64%	21.97	2 057	692
-	SAINTE REMY	8.98	100.00%	8.98	319	319
-	TOULONJAC	7.25	100.00%	7.25	713	713
-	SAINTE CROIX	25.88	10.63%	2.75	726	77
-	SAVIGNAC	15.28	57.26%	8.75	617	353
-	MARTIEL	46.71	4.32%	2.02	924	40
-	VAILHOURLES	32.41	68.15%	22.09	620	423
-	RIEUPEYROUX	54.81	44.61%	24.45	2 118	945
-	BOUSSAC	17.92	20.92%	3.75	528	110
-	LAGUEPIE (82)	14.86	44.84%	6.66	745	334
-	CASTANET (82)	22.07	65.19%	14.39	236	154
-	GINALS (82)	24.15	0.02%	0.00	200	0
-	PARISOT (82)	27.86	2.91%	0.81	551	16
TOTAL		2 496.13		1 558.80	128 830	99 962

(*) projet d'adhésion de la commune de Baraqueville au Grand Rodez, qui impliquerait un retrait de la commune de Baraqueville du SIAV2A



- (1) Nos 3 structures représentent : 92 654 hab, soit : 93% de la population du BV
1 323 ha, soit : 85% de la surface du BV
- (2) 11 communes aveyronnaises, non-adhérentes à l'une des 3 structures, ont plus de 20 % de leur territoire sur le BV :
- SEVERAC L'EGLISE (100 %)
 - FLAVIN (68 %)
 - BALSAC
 - SAINTE IGEST
 - VILLENEUVE
 - SAINTE REMY (100 %)
 - TOULONJAC (100 %)
 - SAVIGNAC (57 %)
 - VAILHOURLES (68 %)
 - RIEUPEYROUX
 - BOUSSAC
- Leur population sur le BV est de : 5 808 hab, soit : 6% de la population du BV
Leur surface sur le BV est de : 154 ha, soit : 10% de la surface du BV

SIMULATION AUTOFINANCEMENT PROJET CONTRAT DE RIVIERE AVEYRON AMONT

PLEIN-TEMPS animateur (20 % de 80 000 € = 16 000 €)

communes	surface communale			population communale		Simulation autofinancement 40% surface BVaveyron + 60% population sur BV	% participation structure	Montants par structure	Structure
	totale (km²)	sur BV Aveyron (km²)	sur BV Aveyron (%)	totale	sur le BV				
AGEN D'AVEYRON	22.35	22.35	100.00%	1 097	1 097	221.76 €	21.85%	3 496.08 €	SIAH HVA
BERTHOLENE	46.86	35.99	76.63%	1 025	785	255.44 €			
BUZEINS	21.59	21.59	100.00%	191	191	124.22 €			
CAMPAGNAC	41.66	35.50	84.76%	406	395	212.62 €			
GOUSSERGUES	10.89	10.83	99.49%	228	227	75.91 €			
GAILLAC D'AVEYRON	29.03	29.02	99.97%	293	293	170.72 €			
LAISSAC	20.21	19.92	98.58%	1 567	1 545	256.42 €			
LAPANOUSE DE SEVERAC	27.19	27.19	100.00%	800	800	214.40 €			
LAVERNE DE SEVERAC	26.32	26.02	98.85%	246	243	151.03 €			
LA LOUBIERE	28.71	24.19	84.25%	1 371	1 155	236.67 €			
MONTROZIER	46.78	39.47	84.38%	1 435	1 211	316.38 €			
PALMAS	14.34	14.34	100.00%	284	284	98.78 €			
PIERREFICHE D'OLT	17.19	12.80	74.66%	275	206	83.25 €			
RECOULES PREVINQUIERES	25.20	25.04	99.37%	470	467	169.51 €			
SAINT MARTIN DE LENNE	9.45	7.44	78.49%	226	177	54.37 €			
SAINT SATURNIN DE LENNE	33.81	26.79	79.23%	362	287	159.28 €			
SEVERAC LE CHATEAU	108.42	78.27	72.19%	2 509	1 811	566.23 €			
VIMENET	20.95	20.95	100.00%	268	268	129.10 €			
DRUELLE	35.68	32.65	91.50%	1 973	1 805	344.96 €	37.68%	6 028.25 €	GRAND RODEZ
LUC - LA PRIMAUBE	26.85	23.47	87.41%	5 415	4 733	603.94 €			
LE MONASTERE	6.73	6.73	100.00%	2 139	2 139	254.18 €			
OLEMPS	12.79	12.79	100.00%	3 251	3 251	398.70 €			
ONET LE CHATEAU	40.20	39.95	99.37%	10 965	10 896	1 322.16 €			
RODEZ	11.18	11.18	100.00%	26 078	26 078	2 756.06 €			
ST RADEGONDE	30.48	30.48	100.00%	1 590	1 590	312.17 €			
SEBAZAC CONCOURES	25.82	2.14	8.27%	3 008	249	36.10 €			
BARAQUEVILLE (*)	34.01	16.53	48.61%	3 000	1 458	231.06 €	40.47%	6 475.67 €	SIAV2A
MOYRAZES	48.67	48.57	99.80%	1 116	1 114	350.33 €			
CLAIRVAUX	25.14	3.30	13.12%	1 132	149	31.34 €			
MAYRAN	15.36	13.68	89.07%	511	455	113.33 €			
COLOMBIES	55.23	54.67	98.99%	976	966	364.54 €			
BELCASTEL	10.74	10.74	100.00%	237	237	76.50 €			
RIGNAC	33.35	33.35	100.00%	1 976	1 976	366.04 €			
PREVINQUIERES	20.86	20.86	100.00%	290	290	130.94 €			
COMPOLIBAT	17.04	17.04	100.00%	426	426	126.56 €			
LA BASTIDE	44.16	44.08	99.83%	869	868	303.11 €			
BRANDONNET	12.22	12.22	100.00%	320	320	92.26 €			
MALEVILLE	36.35	36.27	99.78%	950	948	273.64 €			
GOUTRENS	25.99	18.58	71.49%	416	297	120.68 €			
BOURNAZEL	16.35	11.92	72.89%	341	249	83.40 €			
ROUSSENNAC	17.27	11.76	68.09%	497	338	91.94 €			
ANGLARS	22.22	21.87	98.42%	613	603	168.29 €			
PRIVEZAC	11.09	11.08	99.91%	322	322	86.92 €			
LANUEJOULS	12.00	11.46	95.50%	718	686	126.47 €			
LA ROUQUETTE	29.81	29.81	100.00%	727	727	219.51 €			
MONTEILS	17.19	17.19	100.00%	624	624	147.80 €			
NAJAC	53.88	38.70	71.83%	778	559	245.09 €			
SANVENSA	25.48	25.48	100.00%	607	607	186.13 €			
VILLEFRANCHE	45.85	45.85	100.00%	12 823	12 823	1 550.38 €			
MORLHON	22.09	22.09	100.00%	567	567	165.59 €			
LA FOULLADE	32.54	32.51	99.92%	1 180	1 179	279.43 €			
SAINT-ANDRE DE NAJAC	25.10	11.23	44.76%	420	188	73.82 €			
BOR-ET-BAR	12.92	4.26	32.99%	190	63	27.11 €			
LUNAC	18.78	16.41	87.36%	471	411	121.99 €			
LESCURE-JAOUL	18.52	1.56	8.42%	269	23	9.89 €			
VABRE-TIZAC	22.67	20.70	91.32%	439	401	141.67 €			
SAINT-SALVADOU	15.50	15.50	100.00%	428	428	119.32 €			
LA CAPELLE BLEYS	15.63	6.83	43.72%	387	169	50.58 €			
TOTAL	1 554.95	1 323.20		102 152	92 654	16 000.00 €	100.00%	16 000.00 €	

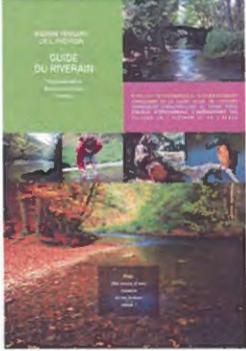
Coût / Habitant = 0.17 €

(*) projet d'adhésion de la commune de Baraqueville au Grand Rodez, ce qui impliquerait un retrait de la commune de Baraqueville du SIAV2A

SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron - Année 2011

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	18	Réalisation de l'APD de la 3e tranche de gestion 2010-2011
	Surveillance continue de points singuliers	1,5	
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	0.5	
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	24	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage Suivi financier de la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranche de gestion Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 3e tranche de gestion Appui pour la mise en œuvre du dossier de régularisation des ouvrages du chenal la Ribeyrette et de la Serre au niveau du Trou du Souci.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	13	Marquage et encadrement de la 2e tranche de gestion 2011 (chantiers : entretien, plantations avec protection par clôtures), suivi de deux entreprises.
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		P.M. Action en cours par le PNRGC d'un état des lieux, et caractérisation des zones humides avec la définition d'une stratégie d'inventaire.
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		

SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron - Année 2011

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements	7	Mise en place de clôtures pour la protection des plantations
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	11	<p>Guide du riverain, contacts Presse</p>  <p>Contact auprès des propriétaires riverains dans le cadre des travaux Comités syndicaux</p>
	Participation du technicien rivière à des formations	3	Journée technique technicien rivière
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	6	Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

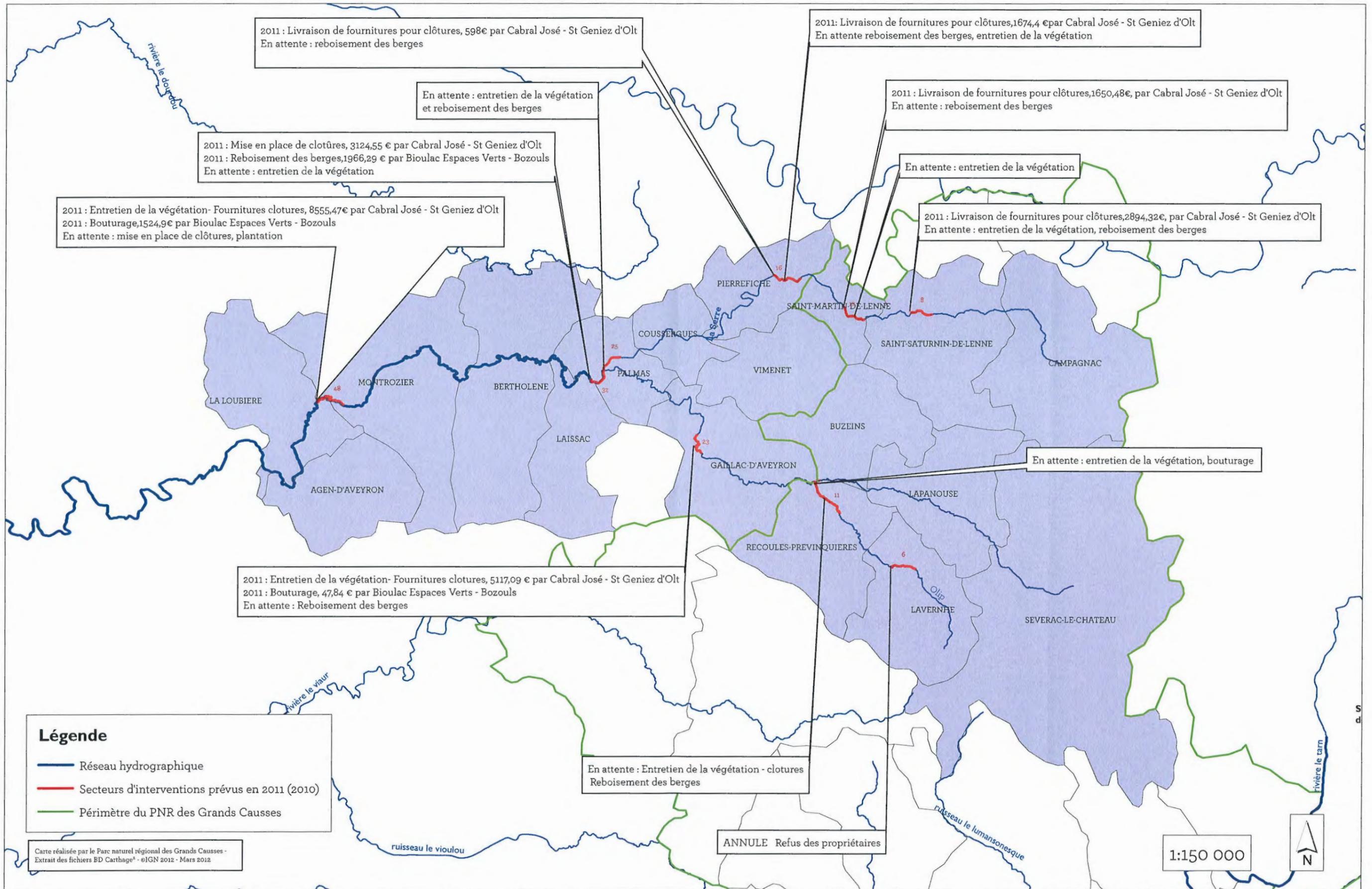
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron - Perspectives - Année 2012

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions réalisées
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	13	Réalisation de l'APD de la 4 ^e tranche de gestion 2011-2012
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	1	A la suite de crues, de tempêtes, demande communale
	Projet de contrat de rivière Aveyron Amont	10	Accompagnement du Syndicat pour la création de l'association de préfiguration du Contrat de rivière Aveyron Amont.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	15	Suivi financier de la fin de 2 ^e tranche de gestion et de la 3 ^e tranche de gestion Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau de la 3 ^e tranche de gestion Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 4 ^e tranche de gestion Accompagnement du Syndicat dans la régularisation du dossier du Trou du Souci.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	29	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage Marquage et encadrement de la fin 2 ^e tranche de gestion 2011 (7 chantiers partiels) et de la 3 ^e tranche de gestion (12 chantiers : entretien, plantations avec protection par clôtures)

Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées,		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	1	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau, recherche de financement possible
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles	2	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau, recherche de financement possible
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements	10	Mise en place de clôtures pour la protection des plantations
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	2	Contact les propriétaires riverains
	Participation du technicien rivière à des formations	1	Journée technique technicien rivière
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	8	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	



Etat de réalisation de la 2e tranche de gestion des cours d'eau au 31/12/2011 du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron



COMPTE RENDU DE REUNION

Objet : Conseil Syndical du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron (2^e réunion)

Date : 20 septembre 2012

Lieu : Laissac

Participants :

Daniel BERGOUNHON - Commune de Gaillac d'Aveyron
Jean-François CAZES - Commune de Coussergues
Jacques CHALIEZ - Commune de Lapanouse-de-Sévérac
Yves CORNUEJOLS - Commune de Lapanouse-de-Sévérac
Roger COSTES - Commune de Sévérac-le-Château
Céline DELAGNES - Parc naturel régional des Grands Causses, assistant technique du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Thibaut DORADO - Agence de l'Eau Adour Garonne
Alain DUFIEU - Commune de La Loubière
Françoise FOUET - SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Maurice IMBERT - Commune de Saint-Saturnin-de-Lenne
Jean-Paul GARDES - Commune de Laissac
Roger LACAN - Commune de Vimenet
Marc MAJOREL - Commune de Campagnac
Michel MERCADIER - Président du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron
Cécile MERLET - Conseil Général de l'Aveyron, Direction de l'Environnement
Gilbert PASSAGA - Commune de Bertholène
Michel PRAT - Commune d'Agén-d'Aveyron
Marc SOLINHAC - Commune de Montrozier
Bernard TESTOR - Commune de Palmas
Mathilde VIGOUROUX - Commune de Pierrefiche d'Olt

Excusés : Stéphane SOL (Conseil Général de l'Aveyron),

Objet de la réunion :

Conseil Syndical :

- Présentation de la 4^e tranche de gestion de l'Aveyron et ses affluents
- Organisation d'une visite des aménagements de diversification des écoulements sur le bassin du Viaur
- Point sur les travaux, étude en cours
- Nouvelle délibération sur les statuts de l'association de préfiguration de contrat de rivière Aveyron Amont
- Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses sur l'assistance technique : proposition d'une convention pluriannuelle liée au Programme Pluriannuel de Gestion
- Questions diverses

Déroulement de la réunion : Cf. diaporama en annexe

1/ Présentation de la 4e tranche de gestion de l'Aveyron et ses affluents

Le dossier de la 4^e tranche est distribué en séance.

Pour rappel, la tranche de travaux, et ses propositions de secteurs d'intervention sont issues du Programme Pluriannuel de Gestion de l'Aveyron et ses affluents principaux validé en 2008.

A noter que sur le secteur 21 de la Serre (Coussergues/Pierrefiche), des aménagements spécifiques vont être étudiés avec la Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques et seront proposés aux propriétaires.

Le conseil syndical accepte cette proposition de travail.

Concernant le financement de cette opération, il est fait part des difficultés d'obtention des aides financières, en particulier auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

Le conseil syndical délibère pour la réalisation de la 4^e tranche.

2/ Organisation d'une visite des aménagements de diversification des écoulements sur le bassin du Viaur

L'objectif est découvrir les aménagements de diversification des écoulements réalisés à Pont-de-Salars par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur. Les élus, le technicien de ce Syndicat et les partenaires qui ont mis en œuvre cette opération feront part de leurs expériences. Ces aménagements pourraient être reproductibles sur le bassin versant de l'Aveyron et en particulier sur la Serre.

La date du lundi 29 octobre a été retenue pour cette sortie.

NB : Depuis le conseil syndical, une invitation a été envoyée à chaque délégué pour cette sortie.

3/ Point sur les travaux, étude en cours

- 2^e tranche de gestion 2011 :

Cette tranche sera soldée avant la fin de l'année, les contributions aux communes ayant bénéficiées de ces travaux, et le versement du solde aux financeurs vont être demandées prochainement.

- 3^e tranche de gestion :

La partie entretien étant terminée, une demande d'acompte aux financeurs et une première contribution aux communes vont être demandée prochainement.

- Etude sur la régularisation des ouvrages de répartition des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette, mise en place d'un règlement d'eau et restauration de la continuité écologique, commune de Saint-Martin-de-Lenne :

Le Conseil syndical souhaite la présence, à minima, du commissaire enquêteur dans les communes de Pierrefiche d'Olt, Saint-Martin-de-Lenne et Sainte-Eulalie-d'Olt.

5/ Nouvelle délibération sur les statuts de l'association de préfiguration de contrat de rivière Aveyron Amont

Après exposé de la modification de l'article 7 du projet de statuts, le Conseil syndical délibère pour l'adoption des statuts de l'association de préfiguration de contrat de rivière Aveyron Amont

Les représentants à l'APCRAA sont désignés :

Monsieur Jacques Chaliez , délégué de la commune de Lapanouse-de-Sévérac
Monsieur Alain Dufieu, délégué de la commune de La Loubière
Monsieur Maurice Imbert, délégué de la commune de Saint-Saturnin-de-Lenne
Monsieur Marc Majorel, délégué de la commune de Campagnac
Monsieur Michel Mercadier, Président, délégué de la commune de Gaillac-d'Aveyron

6/Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses sur l'assistance technique : proposition d'une convention pluriannuelle liée au Programme Pluriannuel de Gestion

Proposition acceptée par le Conseil Syndical sur le principe.

7/Questions diverses

Aucune question

*Rédacteur : Céline Delagnes PNRGC,
assistant technique du SIAH de la
Haute vallée de l'Aveyron
Validé le // 2012 par le Président,
Monsieur Michel Mercadier*

Annexe : Présentation



Comité syndical du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

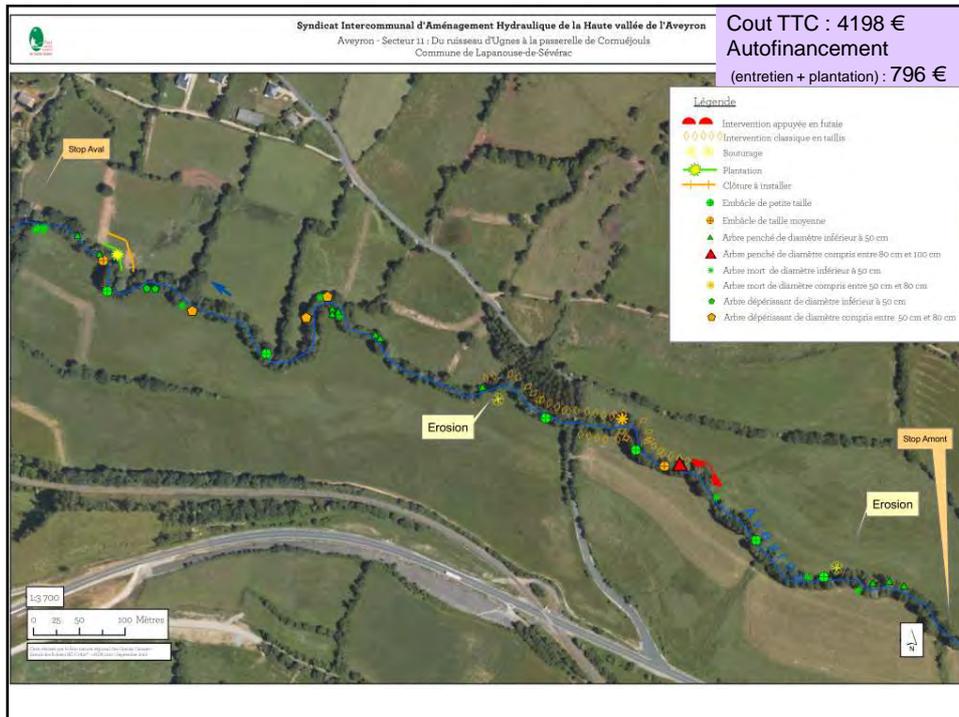
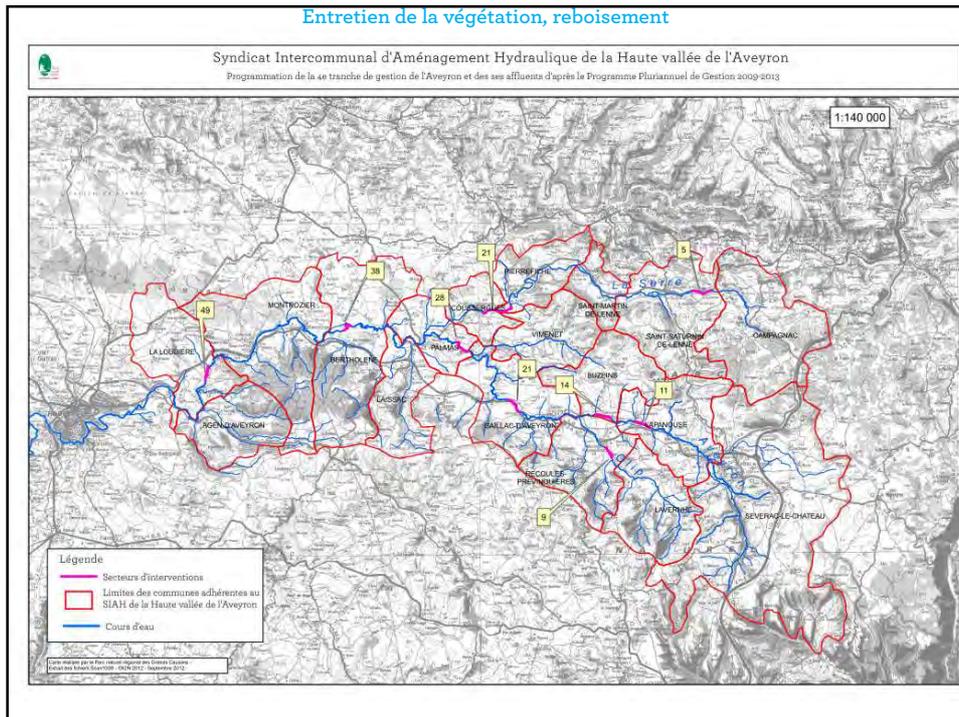
Jeudi 20 septembre 2012

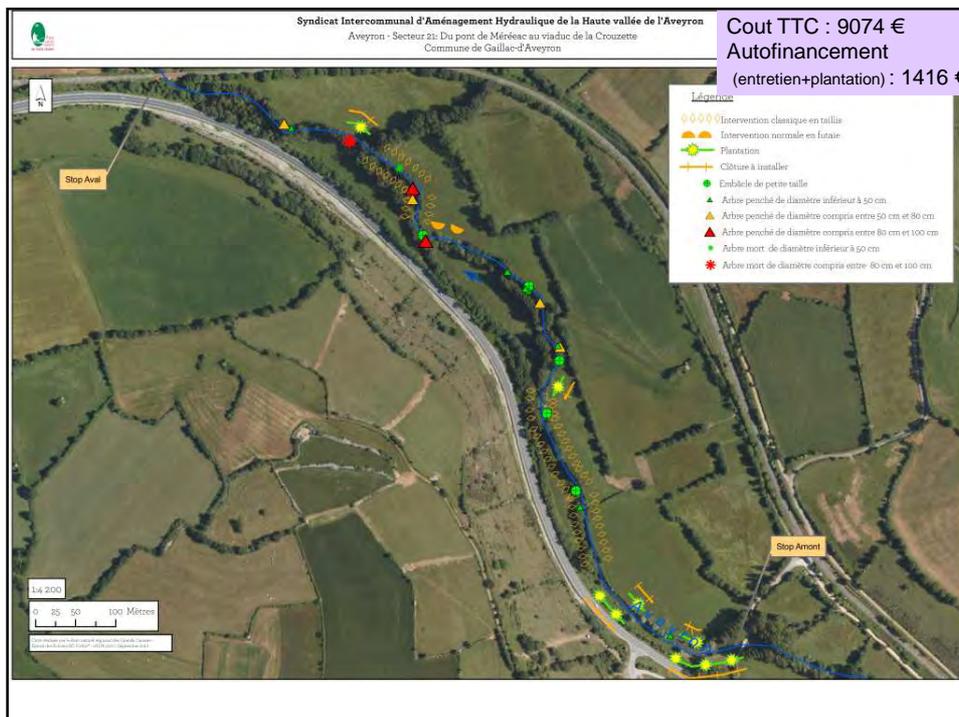
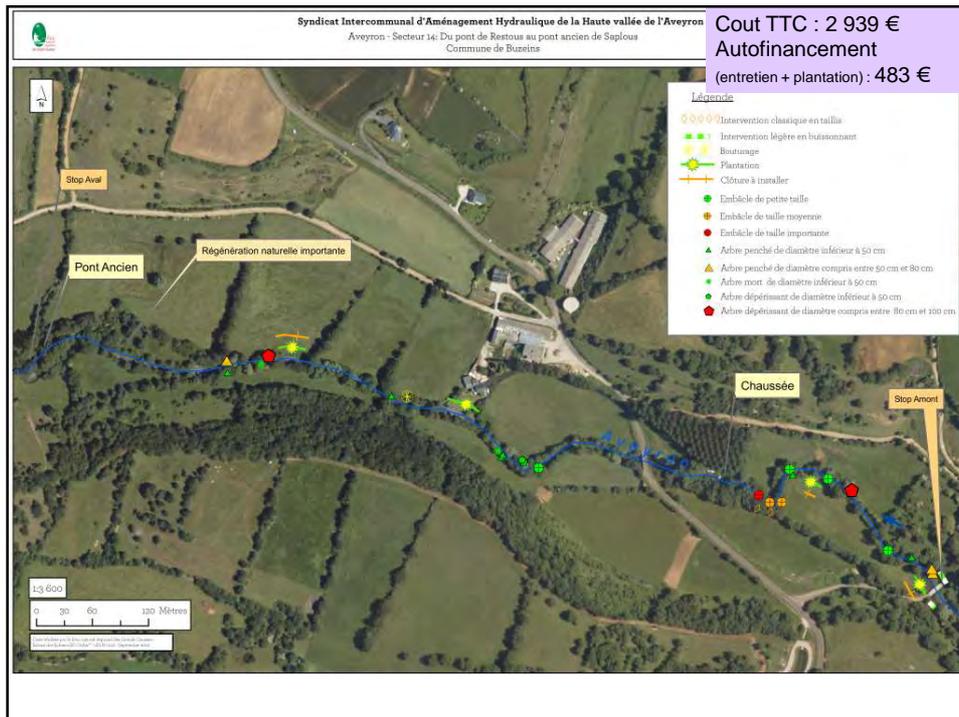


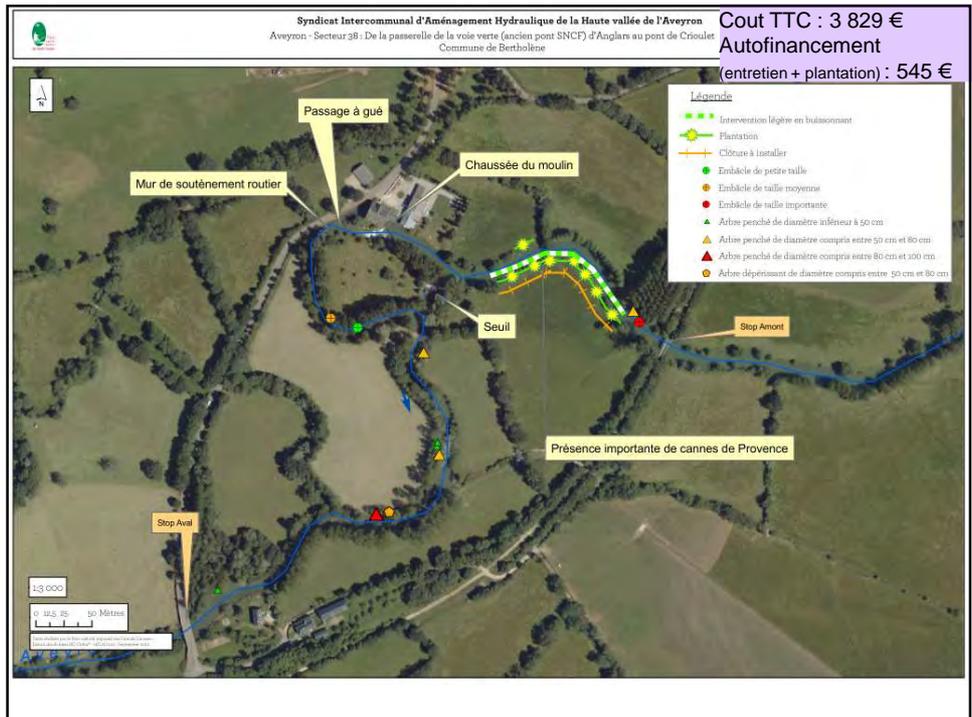
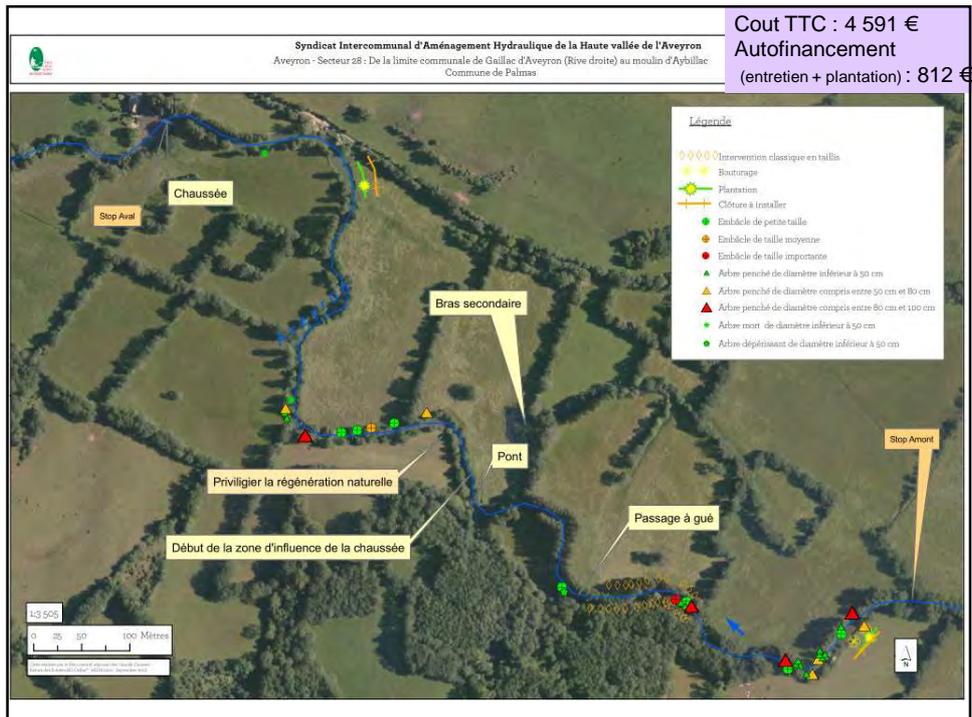
Présentation de la 4^e tranche de gestion des berges du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron

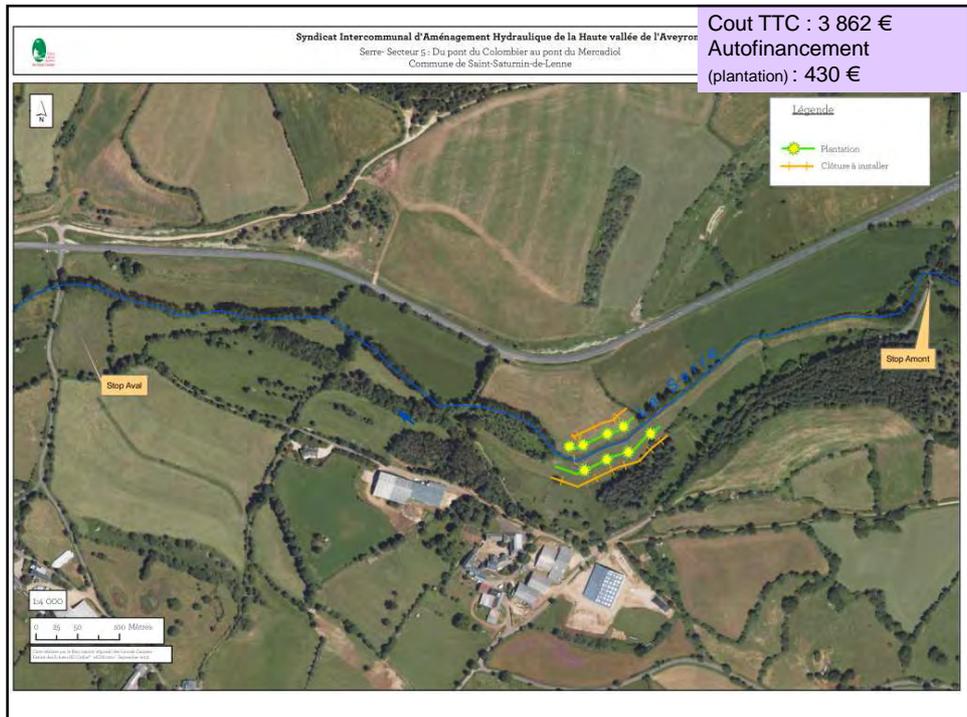
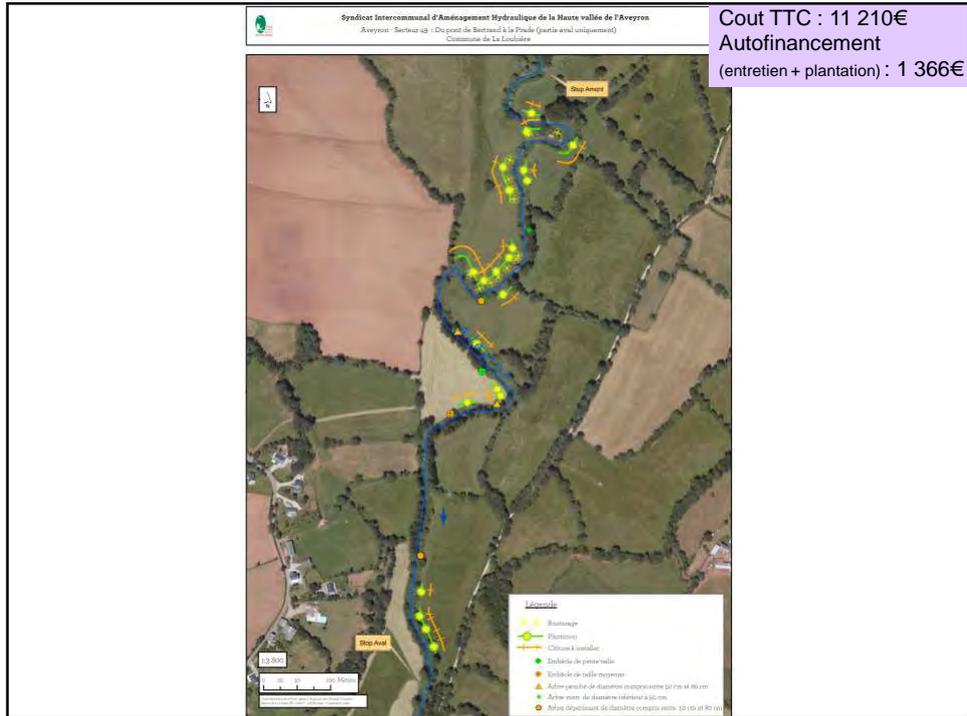
Programmation 2012 du PPG 2009-2013
pour réalisation en 2013

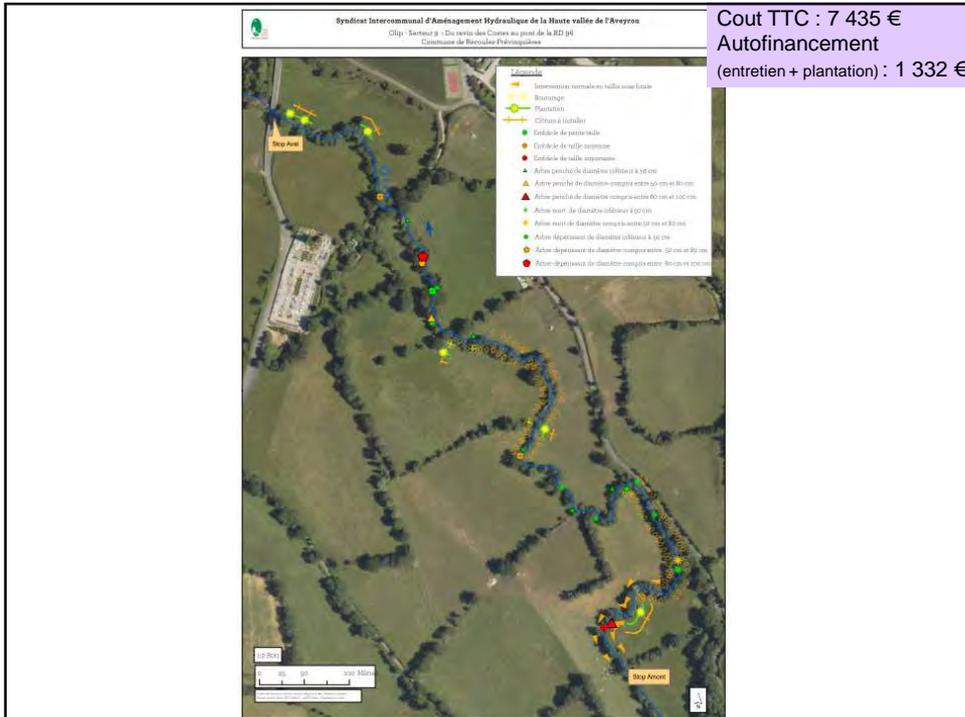
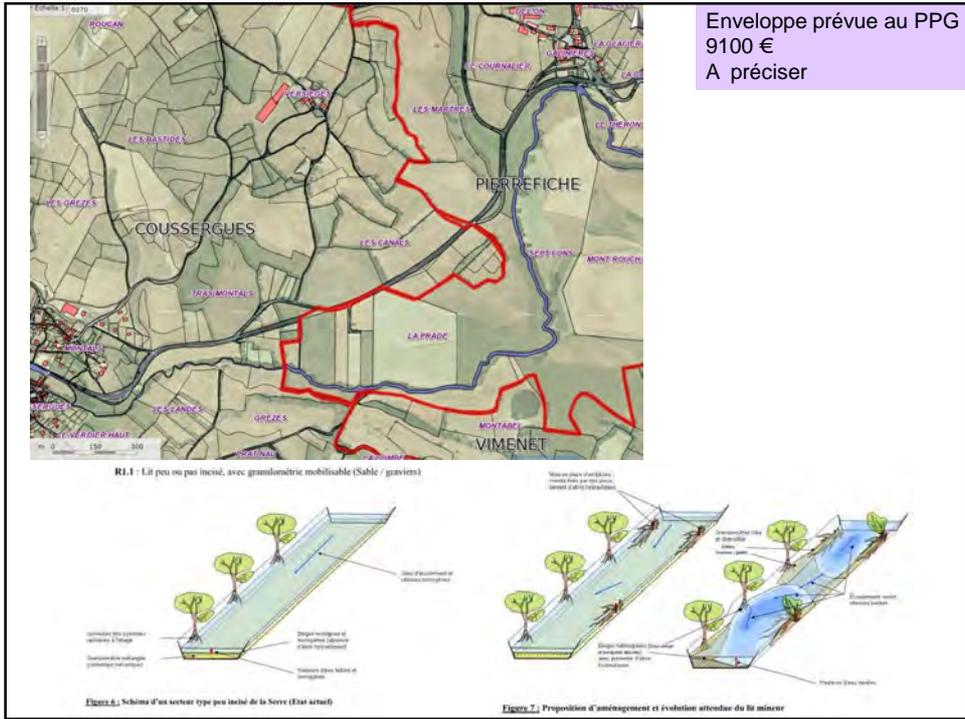
Entretien de la végétation, reboisement











Récapitulatif de l'autofinancement

Communes	Rivière	Secteur	Autofinancement en € TTC	
			Participation aux clotûres	Participation à l'entretien et aux plantations
Lapanouse-de-Sévérac	Aveyron	11	43,06 €	796,49 €
Buzeins	Aveyron	14	104,48 €	483,30 €
Gaillac-d'Aveyron	Aveyron	21	399,18 €	1 415,54 €
Palmas	Aveyron	28	105,82 €	812,44 €
Bertholène	Aveyron	38	221,02 €	544,73 €
La Loubière	Aveyron	49	876,05 €	1 366,00 €
Saint-Saturnin-de-Lenne	Serre	5	342,92 €	429,55 €
Pierrefiche - Coussergues NB : Enveloppe PPG - Dossier spécifique - Montant à préciser	Serre	21		1 820,00 €
Recoules-Prévinquières	Olip	9	155,38 €	1 331,53 €
SOUS-TOTAL			2 247,91 €	8 999,59 €
IMPREVUS (10%)			224,79 €	899,96 €
TOTAL avec IMPREVUS			2 472,70 €	9 899,54 €

Plan de financement prévisionnel

Sur la base de la programmation pré-établi, le montant de la tranche s'élève à

Montant des travaux	61 861,21 €
Frais de maîtrise d'œuvre	8% 4 948,90 €
TOTAL	66 810,10 €

Financiers	Montant prévisionnel retenu	Taux	Montant prévisionnel aides
Agence de l'eau Adour Garonne	61 861,21 €	60% du TTC	37 116,72 €
Conseil Général de l'Aveyron	66 810,10 €	10% du TTC	6 681,01 €
Région Midi-Pyrénées	61 861,21 €	10% du TTC	6 186,12 €
Autofinancement	66 810,10 €	25,19% du TTC	16 826,25 €
MONTANT TOTAL FINANCEMENTS TRANCHE n°4			66 810,10 €

Le Syndicat se réserve le choix de faire participer financièrement les propriétaires riverains pour la fourniture et/ou la mise en œuvre des clotûres (20%)

Visite sur le Viaur : Aménagements de diversification des écoulements

Suite à l'étude menée sur la Serre par la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique

**Ouvert
à tous**

Objectif : Retour d'expérience sur des aménagements pour une application future sur le bassin versant de l'Aveyron

- Visite sur une matinée et déjeuner en commun
- Rendez-vous à 9h30 - Pont de Salars

Dates possibles :

Lundi 22 octobre
Vendredi 26 octobre
Lundi 29 octobre
Mardi 30 octobre

Point sur les travaux et études en cours

**2^{ème} tranche de gestion des berges 2010
(réalisation 2011)**

Réalisation des Travaux : Entreprise Cabral - Saint-Geniez-d'Olt
Sous-traitance pour plantations - Bioulac Espaces Verts

Réception de travaux partielle organisée le 22 et 25 mai 2012
Fin des travaux septembre 2012

Montant total estimé	89 125 €
Montant après consultation	80 607 €
Etat final après réalisation des travaux	63 415 €

Point sur les travaux et études en cours

3^{ème} tranche de gestion des berges 2011 (réalisation 2012)

Réalisation des Travaux : Entreprise FORESTM (Maxime Pouget) – Pont de Salars

Travaux d'entretien réalisé entre juillet et septembre 2012

Travaux de plantations et points d'abreuvements : hiver-printemps 2012-2013

Montant total estimé	117 338 €
Montant après consultation	122 809 €
Montant engagé	28 899€

Réception partielle « entretien » envisagée en octobre ou novembre 2012

Point sur les travaux et études en cours : Etude « Trou du Souci »

Rappel : Bureau d'étude retenu : GREN de Sisteron

OBJET : Régularisation des ouvrages de répartition des eaux (débits) entre la Serre et la Ribeyrette, mise en place d'un règlement d'eau et restauration de la continuité écologique, commune de Saint-Martin-de-Lenne

Dossier d'enquête préalable à l'autorisation des travaux au titre des articles L.214-1 à 4 et L.216-6 du Code de l'Environnement

Dossier finalisé :

Répartition proposée à l'enquête en accord avec les membres du Comité de Pilotage :
25% Ribeyrette /75 % Serre jusqu'à capacité maximale d'entonnement du Trou du Souci (environ 50l/s)

⇒ Modification importante de l'ancienne règle vis-à-vis des débits d'étiage

⇒ Travaux d'aménagements à prévoir (2 volets : répartition et continuité écologique)

Enquête publique prévue en fin d'année



Association de préfiguration du Contrat de rivière Aveyron Amont

Modification mineure des statuts - article 7 :

Suppression d'une phrase non appropriée dans les statuts d'une association :

« L'association pourra également solliciter la mise à disposition de personnels techniques et administratifs rattachés aux 3 structures partenaires (SIAH HVA, CAGR, SIAV2A), s'agissant de ressources humaines à disposition du projet de contrat de rivière »

⇒ Nouvelle délibération sur les statuts

⇒ Désignation des représentants

Privilégier des représentants par secteurs géographiques et une certaine parité

Calendrier :

⇒ 1^{ère} Assemblée générale fin octobre (date possible : jeudi 25 octobre)

⇒ Objectif opérationnel de mise en place de l'association : 01/01/2013



Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour assistance technique

Rappel historique :

Travaux par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural dès 2000

Mise en place d'une convention d'assistance technique en 2003

Modification de la convention en 2007

=> Meilleure prise en compte des journées et des missions à destination du Syndicat

Modification de la convention en 2011

=> Modification du plan de financement

Modification de la convention en 2012

=> Modification du plan de financement



Partenariat avec le Parc naturel régional des Grands Causses pour assistance technique

Proposition :

En accord avec l'Agence de l'Eau, principal financeur du poste, il semble plus pertinent de caler les futures conventions sur la base des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (durée : 5 ans).

=> Convention 2013-2014
(PPG 2009-2013 avec un décalage d'un an dans sa réalisation, fin prévu en 2014) avec annexe annuelle pour l'affectation du nombre de journées/an avec la contribution par an.

⇒ Plan de financement :

Agence de l'Eau Adour Garonne :	60%
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron :	40 %

III -4 BILAN

Pour l'année 2012, la chargée de mission du Parc naturel régional des Grands Causses a effectué les missions ci-après, à plein temps, réparti de la manière suivante :

- 55 jours ont été consacrés au SMBV de la Dourbie,
- 40 jours ont été consacrés au SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon,
- 95 jours ont été consacrés au SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron.

Intitulé des missions		SMBV de la Dourbie	SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon	SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron	TOTAL
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	29	8	15	52
	Surveillance continue de points singuliers	1	1	2	4
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	6		2	8
Accompagnement des travaux annuels (Mission nouvelle et facultative)	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	7	11	19	37
	Assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre	2	10	24	36
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés				
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...				
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires				
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales				
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)				
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains				
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles				
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements			8	8
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	2	3	10	15
	Participation du technicien rivière à des formations	2	3	4	9
	Projet de contrat de rivière Aveyron amont			4	4
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5	3	6	14
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	1	1	3
TOTAL		55	40	95	190

IV. NOTE DE SYNTHÈSE SUR L'ÉTAT
D'AVANCEMENT DES PROCEDURES DE GESTION
DES COURS D'EAU

IV-1 LA DOURBIE ET SES AFFLUENTS

✧ Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie

L'année 2012 fut consacrée à la réalisation du futur Programme Pluriannuel de Gestion de la Dourbie et ses affluents, et plus à la retranscription de l'état des lieux, réalisé sur le terrain en 2011, sous un logiciel spécifique (MicroRiv©) développé par le Conseil Général de l'Aveyron, puis sous Système d'Information Géographique.

Ce logiciel spécifique a connu une période importante de développement fin 2011 et début 2012, la COR a été l'un des premiers utilisateurs, et a contribué à résoudre plusieurs dysfonctionnements.

L'ensemble des données retranscrites a permis de créer un atlas cartographique précis (1/5000^e) sur les 107 kilomètres de rivières (Dourbie, Durzon et Trévezel). Il a été présenté lors d'un comité de pilotage élargi en septembre 2012.

L'état des lieux a été complété par les relevés sur les petits affluents gardois, avec les agents de la Communauté de communes de l'Aigoual.

Les premiers éléments du diagnostic ont été posés en fin d'année. Cette démarche est essentielle pour lancer des actions cohérentes sur le bassin versant.

De plus, la COR a poursuivi son accompagnement des élus et du bureau d'étude qui réalise l'étude sur la réfection d'un seuil en rivière à Trèves, et de la conception d'un dispositif de franchissement piscicole, lancé en 2011. Le dimensionnement de la passe à poissons s'est avéré complexe et à retarder quelque peu l'avancée de ce dossier.

Des conseils ont été également donnés auprès de riverains sur la gestion de leurs berges.

▪ Aspect financiers :

- Etude de réfection du seuil de Trèves et conception d'un dispositif de franchissement : 26 491,00€ (poursuite de l'action lancée en 2011)

Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne, Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Cours d'Eau et des Milieux Aquatiques du Gard, Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Gard, Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Dourbies (30) et SMBV de la Dourbie

➤ Perspectives 2013 :

- Poursuivre la concertation des élus, usagers, riverains pour la mise en place du prochain Programme Pluriannuel de Gestion, élaborer la programmation et l'estimation financière.
- Déposer le dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour ce Programme auprès de la préfecture
- Accompagner la phase travaux pour la réfection du seuil et la conception du dispositif de franchissement piscicole de Trèves

IV-2. LE CERNON ET SES AFFLUENTS

✧ Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon

En 2012, le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon, assisté par le Parc, a poursuivi la mise en œuvre de son Programme Pluriannuel de Gestion des berges avec la réalisation de la fin de la quatrième tranche de gestion et la mise en œuvre cinquième tranche de gestion.

Fin de la 4e tranche de gestion:

- Chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise SNPCRR (Cédric Cauvet),
- 1 site d'intervention en 2012 avec plus de 400 Kg de déchets sur 1250 ml de cours d'eau sur ce site en aval de Saint-Rome-de-Cernon.
- Cout de la tranche : 17 676€ (réalisation 2011-2012),
- Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 8 837,94€ + Conseil régional Midi-Pyrénées : 1 767,59€ + Conseil général de l'Aveyron : 3 535,17€ + SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon : 3 535,17€

5e tranche de gestion :

- Chantiers de plantations, d'entretien de la végétation et d'évacuation de déchets, réalisés par l'entreprise NATUREM (Nicolas Cros),

- 4 sites d'interventions (communes de Saint-Rome-de-Cernon et Roquefort-sur-Soulzon) et plus de 200 Kg de déchets sur 950 ml de cours d'eau sur un des sites en aval de Saint-Rome-de-Cernon.
- Cout de la tranche : 22 272€ (réalisation 2012),
- Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 11 045,99€ + Conseil régional Midi-Pyrénées : 2 227,20€ + Conseil général de l'Aveyron : 4 454,40€ + SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon : 4 544,4€

De plus, l'année 2012, a été consacrée à la réalisation du bilan du Programme Pluriannuel de Gestion du Cernon et des affluents.

L'ensemble des données de travaux ont été compilées et référencé sur le Système Information Géographique du Parc. Un atlas cartographique et des tableaux synthétiques ont été remis à l'ensemble des collectivités membres.

Bilan du PPG 2008-2012 :

- Rappel du linéaire total des cours d'eau suivis : 35,1 Kms
- Détails des travaux :

Environ 24 kms ayant fait l'objet d'une réactualisation de l'état des lieux, où des interventions ont été programmées,

Environ 15 kms ayant fait l'objet de travaux linéaires,

Environ 255 m3 de bois morts (embâcles) évacués,

Environ 360 arbres morts, penchés, dépérissants abattus,

Environ 400 arbres plantés.

- Montant total des travaux du PPG 2008-2012 : 171 153 € soit 4,88 €/ml en globalisant à la totalité des cours d'eau suivis.

La COR a organisé une sortie découverte du Cernon et du Soulzon pour un groupe d'étudiants de la maison familiale de Saint-Sernin-sur-Rance.

La COR a assisté aux réunions concernant le Programme d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du bassin du Soulzon et du Cernon aval, déclinaison du Programme de Mesures (PDM) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Ces réunions organisées par la Direction Départementale des Territoires et l'Agence de l'Eau Adour Garonne doivent permettre de définir les pressions sur les

bassins versants et de déterminer les actions et les moyens pour les supprimer ou les limiter afin d'atteindre le bon état écologique des eaux fixées par la Directive cadre européenne sur l'eau.

➤ Perspectives 2013 :

- Réaliser l'état des lieux du futur Programme Pluriannuel de Gestion du Cernon et ses affluents.

IV-3. L'AVEYRON ET SES AFFLUENTS

✧ Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aveyron

En 2012, la fin deuxième tranche de gestion a été terminée et la 3^e tranche de gestion a été lancée.

Fin de la 2e tranche de gestion:

- Chantiers d'entretien de la végétation, de plantations et de pose de clôtures, réalisés par l'entreprise Cabral José,
- 8 site d'interventions en 2012 (communes de Gaillac, d'Aveyron, Palmas/Laissac, Montrozier/La Loubière, Saint-Saturnin-de-Lenne, Saint-Martin-de-Lenne, Pierrefiche d'Olt, Lavernhe-de-Sévérac, Recoules-Prévinquières)
- Cout de la tranche : 80 607€ (réalisation 2011-2012),
- Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 34 164,00€ + Conseil régional Midi-Pyrénées : 6 833,00€ + Conseil général de l'Aveyron : 13 665,00€ + Propriétaires : 1 089,00€ + SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron : 12 576,00€

Début de la 3e tranche de gestion :

- Chantiers d'entretien de la végétation, réalisés par l'entreprise FOREST'M (Maxime Pouget), ils seront complétés en 2013 par des travaux de plantations, mise en défens des berges et aménagement de points d'abreuvements du bétail,
- 10 sites d'interventions (communes de Lapanouse-de-Sévérac, Gaillac-d'Aveyron, Recoules-Prévinquières, Bertholène, Montrozier, La Loubière, Campagnac, Lavernhe-de-Sévérac)
- Cout partiel de la tranche : 43 575,31€ (coût prévisionnel total : 99 189€)

▪ Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne : 21 787,66€ + Conseil régional Midi-Pyrénées : 4 357,53€ + Conseil général de l'Aveyron : 8 715,06€ + SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron : 8715,06€

Le dossier de la quatrième tranche de gestion des berges a été élaboré pour des travaux en 2013-2014. Un état des lieux des sites d'interventions a été réalisé, avec une estimation financière. Le dossier de consultation des entreprises a été également rédigé.

Cette quatrième devraient permettre de réaliser un chantier pilote sur le cours d'eau de la Serre, afin de diversifier les écoulements du cours d'eau et permettre de retrouver un équilibre morpho dynamique. A cet effet, une rencontre a été organisée en octobre 2012, entre les élus du SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron et le Syndicat Mixte du Bassin du Viaur, précurseur dans le département pour la réalisation de tels aménagements. Les partenaires techniques, Viv'Aveyron, le Conseil Général de l'Aveyron, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et l'ONEMA ont également été associés.

La COR a poursuivi l'accompagnement du Syndicat pour la régularisation de la répartition des eaux, du site du Trou du Souci, commune de Saint-Martin-de-Lenne et Pierrefiche-d'Olt. Un dossier de demande d'autorisation de travaux au titre des articles L. 214-1 à 4 et L. 216-6 du Code de l'Environnement a été remis au service de l'Etat pour la régulation du partage des eaux entre la Serre (bassin de l'Aveyron) et le chenal de la Ribeyrette menant au Trou du Souci (résurgence sur le bassin du Lot). L'enquête publique relative à ce dossier devrait avoir lieu en début d'année 2013.

Dans le même esprit que l'action menée au SMAH des bassins du Cernon et du Souzou, la COR a assisté aux réunions concernant le Programme d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT) du bassin de l'Aveyron et de l'Olip.

Enfin, le travail autour du projet Contrat de rivière Aveyron amont s'est concrétisé par la création de l'Association de Préfiguration du Contrat de rivière Aveyron amont (APCRAA), réunissant les trois structures de gestion de la Vallée de l'Aveyron en Aveyron, qui couvrent 60% du linéaire de ce cours d'eau emblématique.

➔ Perspectives 2013 :

- Poursuivre la réalisation de la troisième tranche de gestion.
- Mettre en œuvre la 1^{ère} phase des travaux de la quatrième tranche de gestion.
- Poursuivre l'accompagnement du Syndicat dans la régularisation du dossier du Trou du Souci.
- Accompagner le Syndicat sur le dossier du futur Contrat de rivière Aveyron amont.

IV-4. AUTRES ACTIONS

✧ Etude du bassin versant de la Muse :

Le Parc, en appui aux élus locaux, a lancé une étude en 2010 pour avoir une vision globale du bassin versant de la Muse, afin notamment de répondre aux objectifs de bon état écologique des eaux, imposés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Après deux années d'étude, le programme d'actions a été validé par les élus des communes. Cependant, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a souhaité que les actions s'inscrivent dans une démarche de gestion intégrée avec un Programme d'Action Territorial (PAT), afin de mobiliser des financements plus importants.

De plus, n'ayant pas de moyens humains disponibles dans leurs communes et au Parc, les élus se sont positionnées pour que le travail d'animation soit réalisé par la cellule d'animation du Contrat de Rivière Tarn Amont, qui apparaît comme la structure la plus à même d'assurer cette mission.

- Rappel : Coût : 126 465,11€
- Plan de financement : Europe (programme LEADER) : 21 096,13€ + Agence de l'eau Adour-Garonne : 50 120,18€ + Conseil général de l'Aveyron : 10 024,04€ + Conseil régional Midi-Pyrénées : 19 000,00€ + Parc naturel régional des Grands Causses : 26 224,66€
- Temps de travail 2012 : 10 jours

➡ Perspectives 2013 :

- Suivre l'élaboration du Programme d'Action Territorial en lien étroit avec la cellule d'animation du Contrat de rivière Tarn Amont

✧ Autres actions :

En 2012, la COR s'est attachée à renforcer les liens avec les autres structures de gestion des cours d'eau du territoire, en organisant une rencontre des techniciens rivières autour d'une thématique commune (la castor), et en se rendant disponible pour des conseils ponctuels tout au long de l'année.

Cette rencontre thématique autour du castor a été organisée, avec la participation d'un agent de l'ONCFS. L'objectif était de mieux connaître les comportements de cette espèce, l'évolution des populations sur le territoire, les moyens de prévention des dégâts sur les arbres, cultures, afin que chaque technicien rivière puisse avoir suffisamment d'éléments de connaissance sur cette espèce protégée, mais aussi de réponse lorsqu'il est interpellé par des riverains mécontents suite à des dommages. La procédure d'indemnisation mise en place par le Conseil général de l'Aveyron et l'ONCFS a également été exposée, son recours étant limité à certains cas très particuliers. La rencontre s'est poursuivie par un débat, avec une question majeure sur le rôle que doivent avoir les syndicats de rivière dans la gestion des arbres abattus ou abimés par les castors, sachant que les interventions de ces structures se multiplient pour évacuer de tels arbres, en particulier lorsque les rivières connaissent les activités de loisirs, type canoës.

La COR suit les démarches d'aménagement et de gestion des eaux sur le territoire du Parc en particulier le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Contrat de rivière Tarn amont.

Ainsi, la COR a pu assister à quelques réunions, en particulier sur les nouvelles dispositions sur un financement solidaire de l'animation et des actions, à l'échelle du bassin Tarn amont, qui concerne entre autres, les territoires des syndicats de rivières de la Dourbie et du Cernon.

Des actions transversales sont menées avec les autres chargés de missions du Parc. La COR a participé aux réflexions sur la connaissance des zones humides, à la rédaction de différents avis et à accompagner l'étude sur la micro-hydroélectricité.

La COR a participé à l'organisation des Folies du Parc (manifestation organisée tous les deux ans), en particulier, en proposant une animation sur la découverte du ruisseau de l'Annou, à Saint-Paul-des-Fonts le samedi 8 septembre 2012. Une cinquantaine de personnes ont assisté à celle-ci.

La COR a participé au Colloque national « L'eau et l'avenir durable des territoires », le 26 et 27 novembre 2012, m'étant en exergue l'articulation nécessaire :

- des acteurs de l'eau sur l'ensemble des grands bassins versants au travers d'outils de gestion intégrée tel que les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE),
- entre les documents d'urbanisme, en particulier pour les SCOT et les outils de gestion intégrée de l'eau.

La COR a participé à des formations sur :

- l'évaluation des Programmes Pluriannuels de Gestion des cours d'eau organisée par le Conseil Général de l'Aveyron et l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

- . les marchés publics à procédures adaptées,
- un logiciel libre de Système d'Information Géographique.

La COR a participé à des réunions d'informations générales sur :

- la procédure règlementaire de protection des frayères et des zones de croissance et d'alimentation de la faune piscicole dans le cadre de l'article L432-3 du code de l'environnement
- des retours d'expérience sur les méthodes d'état des lieux des cours d'eau, de travaux de renaturation et d'actions de sensibilisation, organisée par le Conseil Général de l'Aveyron.

V- BILAN FINANCIER DE L'ANNÉE 2012

V-1. BILAN FINANCIER

La Cellule Opérationnelle Rivière s'est basée sur 225 journées de travail de 7 heures dont :

- 215 journées pour la technicienne rivière, dont 10 journées sont affectées à l'accompagnement des communes du bassin versant de la Muse pour la mise en place d'un programme d'actions, à la suite de l'étude engagée en 2010/2011 et 25 journées pour le Parc naturel régional des Grands Causses
- 10 journées pour un appui technique pour l'accompagnement sur des zones difficiles d'accès, et dans les missions.

En 2012, le coût a été estimé à 236 €/jour, sur 225 jours par an.

Les trois syndicats de rivière participent financièrement pour le poste de technicien rivière à hauteur d'un nombre de journées par an.

Une baisse progressive de la contribution du Parc pour la mise à disposition de la technicienne du Parc a été décidée par délibération du 3 décembre 2010, avec un taux de 25 % de participation pour 2011 et de 10 % pour 2012.

Pour rappel, avant 2010, le Parc finançait 40% à hauteur de deux postes et les syndicats apportaient un complément de 10%.

DETAILS FINANCIERS

PERSONNEL :

Salaire + charges :

Personnel technique (1 poste) **36 657 €**

Cf. en annexe « Fiche annuelle du Livre de Paie»

Personnel administratif et technique

Appui technique (fiche en annexe) **906 €**

Responsable « pole eau » : 5 jours * 7 heures/jour * 37,47 €/heure **1241€**

Aide secrétariat : 2 jours * 7 heures/jour * 22,52 €/heure **315 €**

Comptable : 1 jour * 7 heures/jour * 36,01 €/heure **252 €**

Direction : 2 jours * 7 heures/jour * 57,18 €/heure **801 €**

FRAIS DE STRUCTURE :

Personnel technique (1 poste)

Coût horaire de structure validé par la Trésorerie de Millau :

Soit 7,85 € * 215 jours/an * 1 technicien * 7 heures/jour. **11 815 €**

Personnel administratif et technique

Coût horaire de structure validé par la Trésorerie de Millau :

Soit 7,85 € * 10 jours/an * 7 heures/jour. **550 €**

Cf. en annexe tableau du « Calcul du coût de structure à appliquer en 2012 »

Autres frais :

Téléphone portable PTI **586 €**

TOTAL : 53 123 €

V-2. PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est le suivant :

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des Syndicats de rivières, soit 190 journées :

- 50 % sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 40 % sont financés par les syndicats de rivières
- 10 % sont financés par le Parc naturel régional des Grands Causses

Pour les 10 journées affectées à l'accompagnement des communes du bassin versant de la Muse :

- 50 % sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 50 % sont financés par le Parc naturel régional des Grands Causses

Le Parc naturel régional prend à sa charge les 100 % des 25 journées qui concernent son propre programme d'intervention.

Soit :

Organismes	Assiette éligible		Taux	Montant	
Agence de l'Eau Adour Garonne	47200 €	200 jours	50%	23 520 €	
SIAH de la Haute vallée de l'Aveyron	44 840 €	95 jours	40 %	8 968 €	17 936 €
SMBV Dourbie		55 jours		5 192 €	
SMAH des bassins du Cernon et du Souzou		40 jours		3 776 €	
PNR des Grands Causses contributions pour les syndicats	44 840€	190 jours	10%	4 484 €	
PNR des Grands Causses Etude Muse	2 360 €	10 jours	50%	1 180 €	
PNR des Grands Causses				6 003€	
TOTAL				53 123 €	

VI- PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR
L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R POUR L'ANNEE 2013

V I-1.PROGRAMME DES MISSIONS

La COR a renouvelé ses conventions avec les trois syndicats de rivière pour la mise à disposition de la technicienne rivière, afin d'effectuer les missions définies par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Comme les années précédentes, le programme de la COR est défini par les tranches de travaux en préparation pour l'année et par la continuité des tranches en cours.

Elle suivra les démarches liées aux différents Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souzou, du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la haute vallée de l'Aveyron.

La technicienne rivière de la COR répartira ses missions d'après les tableaux prévisionnels en pages suivantes.

De plus, dans le cadre de sa mission pour le Parc, la technicienne poursuivra le travail sur des actions transversales répondant à la Charte. Par exemple, en 2013, une des actions consistera au suivi de la réflexion sur la micro-hydroélectricité en lien avec le chargé de mission énergie, à la réflexion sur l'inventaire des zones humides.

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	13	Choix des objectifs et des actions en concertation avec les usagers, riverains... Elaboration du calendrier d'action et de son évaluation. Préparation de la 1 ^{ère} tranche de gestion des cours d'eau
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts, en particulier après des crues
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	Diagnostic et propositions suite de crues, de tempêtes, demande communale.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	10	Rédaction du dossier définitif du PPG Rédaction du dossier de demande de Déclaration d'intérêt Général Comptes-rendus des réunions
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	2	Accompagnement de la commune de Trèves sur les travaux de la réfection du seuil et la conception du dispositif de franchissement piscicole.
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires	4	Sensibilisation des usagers au travers les réunions de concertation du futur PPG
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales	3	

Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	3	Sensibilisation des usagers au travers les réunions de concertation du futur PPG
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Comités syndicaux, Réunions de concertation dans le cadre du futur PPG
	Participation du technicien rivière à des formations	2	Journées techniques technicien rivière
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	5,5	Contacts réguliers avec le Président, le secrétariat, l'AEAG, Cellule Rivière des Conseils Généraux 12 et 30, ONEMA 12 et 30, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, DDT12, DDTM30, AAPPMA locales...
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	0.5	

SMAH des bassins du Cernon et du Souzlon - Perspectives - Année 2013

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	40	Réalisation de l'état des lieux du Cernon, du Souzlon, et des affluents principaux (parcours terrain, description détaillée) Début de la représentation cartographique sous Système d'Information Géographique. Collecte des éléments de connaissance sur le bassin versant
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	A la suite de crues, de tempêtes, demande communale
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	2	Suivi financier de la fin de 5 ^e tranche de gestion.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...		
Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées, propriétaire/locataires concernés	3	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...	2	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		

Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)	3	Dans le cadre de la révision du Programme Pluriannuel de Gestion
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains		
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles		
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements		
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	1	
	Participation du technicien rivière à des formations	1	Journée technique technicien rivière
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	3.5	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, SAGE et Contrat de rivière Tarn Amont, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	0,5	

Intitulé des missions		Nombre de jours	Missions prévisionnelles
Le suivi de l'état des cours d'eau du syndicat	Actualisation annuelle du programme de travaux - visite de terrain - cartographie - propositions d'intervention au syndicat	16	Réalisation de l'APD de la 5e tranche de gestion 2013 (exécution en 2014) Suivi du projet de Contrat de rivière Aveyron amont.
	Surveillance continue de points singuliers	2	Amont des villages, des ponts.
	Etablissement de diagnostics précis et propositions d'interventions urgentes suite à un évènement particulier	2	A la suite de crues, de tempêtes, demande communale.
Accompagnement des travaux annuels	Elaboration des documents techniques - démarches administratives, financières et réglementaires	15	Suivi financier de la fin de 3e tranche de gestion et de la 4 ^e tranche de gestion Déclaration de travaux auprès du service Police de l'Eau de la 4e tranche de gestion Réalisation du dossier de consultation des entreprises de la 5 ^e tranche de gestion Accompagnement du Syndicat dans la régularisation du dossier du Trou du Souci. Mise en place d'un chantier pilote de diversification des écoulements sur la Serre avec la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique.
	Appui technique pour la réalisation des travaux, relations avec l'entreprise, suivi régulier et réception des travaux, organisation des chantiers...	29	Elaboration des conventions de travaux personnalisés comprenant le relevé cadastral, l'élaboration de la liste des propriétaires par secteurs de travaux, le publipostage pour la 4 ^e tranche de gestion Marquage et encadrement de la fin 3e tranche de gestion (Travaux de plantations et de mise en défens des berges) , de la 4 ^e tranche de gestion (8 chantiers : entretien, plantations avec protection par clôtures), et du chantier pilote sur la Serre.

Gestion des zones humides alluviales, des champs d'expansion de crues, des espaces de mobilité (Mission nouvelle et facultative)	Identification des zones concernées : localisation cartographique, délimitation, parcelles concernées,		
	Définition des enjeux : piscicole, patrimoniale, crues...		
	Suivi et surveillance de ces zones, sensibilisation des propriétaires		
	Actions particulières : gestion de la végétation, appui technique/conseils pour la mise en place de haies, mesures agro-environnementales		
Protection rapprochée des cours d'eau (Mission nouvelle et facultative)	Identification des usages présents sur les espaces riverains aux cours d'eau (élargi au BV si érosion des sols)		
	Identification des impacts de ces usages sur les cours d'eau et sensibilisation des riverains	1	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau, recherche de financement possible.
	Proposition de mesures adaptées en collaboration avec les techniciens agricoles	2	Mesures pour limiter le piétinement du bétail dans le lit du cours d'eau, recherche de financement possible.
	Mise en place de protection de la ripisylve : clôtures, aménagement de point d'abreuvements	10	Mise en place de clôtures pour la protection des plantations
Contacts avec les partenaires - sensibilisation	Sensibilisation à la protection et la gestion des rivières	3	Contact les propriétaires riverains.
	Participation du technicien rivière à des formations	1	Journée technique technicien rivière.
	Contacts avec le Syndicats et les partenaires	8	Comités syndicaux, contact régulier avec le Président et secrétariat du Syndicat. Contacts avec l'AEAG, Cellule Rivière du Conseil Général, ONEMA, FDAAPPMA, AAPPMA locales.
	Elaboration et diffusion du rapport d'activité	1	

VI-2. TABLEAU PREVISIONNEL DES MISSIONS POUR LES SYNDICATS AYANT CONVENTIONNE AVEC LE PARC

	SIAH de la Haute Vallée de l'Aveyron	SMAH des bassins du Cernon et du Soulzon	SM du bassin Versant de la Dourbie
SUIVI DES COURS D'EAU	16 JOURS	44 JOURS	17 JOURS
ACCOMPAGNEMENTS DES TRAVAUX	44 JOURS	2 JOURS	12 JOURS
GESTION DES ZONES HUMIDES ALLUVIALES, CHAMPS D'EXPANSION DES CRUES, ESPACES DE MOBILITE	4 JOURS	5 JOURS	7 JOURS
PROTECTION RAPPROCHEE DES COURS D'EAU	13 JOURS	3 JOURS	3 JOURS
CONTACT, SENSIBILISATION, INFORMATION	13 JOURS	6 JOURS	11 JOURS
TOTAL PAR STRUCTURE	90 JOURS	60 JOURS	50 JOURS
TOTAL GENERAL	200 JOURS		

VI-3. VOLUME PREVISIONNEL DES TRAVAUX

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron

Fin de la 3^e tranche de gestion des l'Aveyron et ses affluents : 55 614 €

4^e tranche de gestion de l'Aveyron et ses affluents :

Entretien, plantation, mise en défens des berges 61 862 €

- Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Soulzon

- Aucuns travaux prévus en raison du renouvellement du PPG

- Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Dourbie

- Restauration de la chaussée de Trèves et conception de dispositifs de franchissement piscicole

Travaux : 226 104 €

Maîtrise d'œuvre : 16 496€

- Travaux d'urgence (pour mémoire)

VII- PROPOSITION FINANCIERE POUR
L'ACTIVITÉ DE LA C.O.R EN 2013

VII-1. BUDGET PREVISIONNEL

La Cellule Opérationnelle Rivière se base sur 215 journées de travail de 7 heures dont :

- 215 journées pour la technicienne rivière,

Le plan de financement proposé pour 2013 est le suivant :

Pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage des Syndicats de rivières, soit 200 journées :

- 60 % sont financés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- 40 % sont financés par les syndicats de rivières

Le Parc naturel régional prend à sa charge les 100 % des 15 journées qui concernent son propre programme d'intervention.

Détails du budget :

FRAIS DE STRUCTURE :

Coût horaire de structure validé par la Trésorerie de Millau : 7,85 €

Soit $7,85 \times 2\% \text{ €} \times 215 \text{ jours/an} \times 7 \text{ heures/jour}$ arr. 12 000 €

Cf. Annexe : tableau du « Calcul du coût de structure à appliquer en 2011 » majoré de 2%
(augmentation du coût de la vie)

Sous-Total : 12 000,00 €

PERSONNEL :

Salaire + charges 38 000,00 €

Personnel administratif et appui technique 3 320,00 €

Sous-Total : 41 320,00 €

Total général : 53 320,00 €

Soit 248 € la journée

VII-2. PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Financeurs	Nombre de journées retenues	Montant prévisionnel retenu	Taux	Montant prévisionnel des aides ou des participations
Agence de l'eau Adour Garonne	200	49 600 €	60%	29 760 €
Syndicats de rivière	200	49 600 €	40%	19 840 €
Parc naturel régional des Grands Causses	15	44 840 €	10%	3 720 €
TOTAL				53 320 €

CONCLUSION

Pour la quatorzième année d'exercice, la COR du Parc naturel régional des Grands Causses a poursuivi son action afin de mettre en place une démarche cohérente de gestion et de suivi des cours d'eau.

En 2012, la COR a poursuivi l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte de trois syndicats de rivière.

Les objectifs sont de concilier la préservation des milieux vivants et les usages liés aux cours d'eau afin de :

- privilégier les débordements sur des zones à moindres enjeux et le plus en amont possible pour limiter l'impact des crues,
- protéger les berges contre l'érosion en maintenant une végétation diversifiée et autochtone,
- préserver et favoriser les corridors écologiques en employant des techniques de travail douces,
- participer à l'amélioration de la vie aquatique et à la diversification de l'habitat.

La programmation et le suivi des travaux font l'objet d'une concertation avec les propriétaires, usagers, collectivités, partenaires techniques et d'une sensibilisation aux objectifs de gestion des rivières.

Ces démarches participent de fait à l'application de la Charte du Parc sur son territoire.

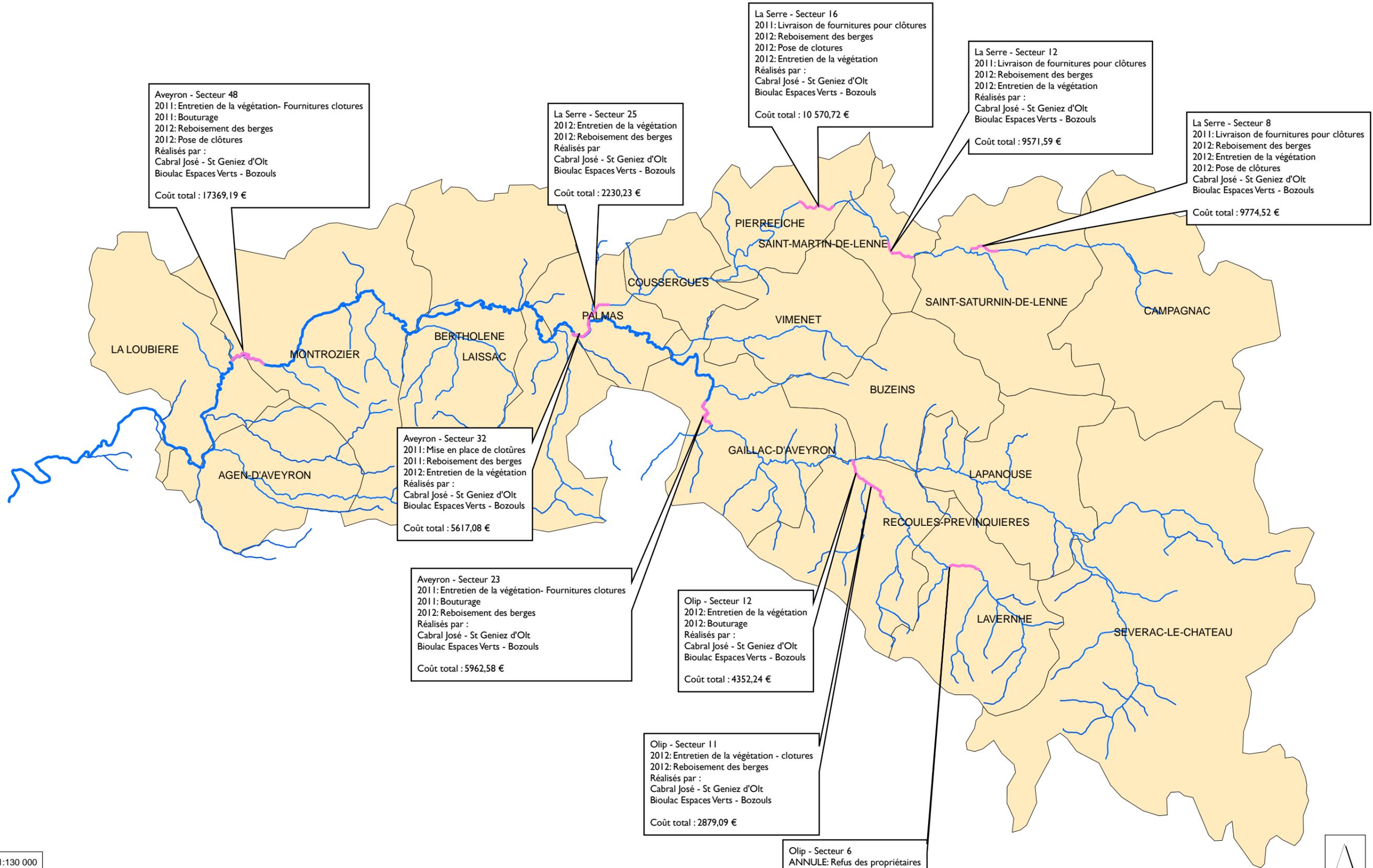
Le Parc naturel régional des Grands Causses prévoit pour l'année 2013 le maintien de la COR grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des syndicats qui ont conventionné. Afin d'optimiser le partenariat avec les trois syndicats, le Parc naturel régional leur a proposé, un conventionnement pluriannuel lié au Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau. Les trois syndicats ont répondu favorablement.

Le Parc naturel régional des Grands Causses tient à remercier tous les partenaires qui ont contribué à la réussite des missions de la COR (communes et structures intercommunales, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Conseil Général de l'Aveyron, en particulier la cellule rivière, le Conseil Général du Gard, le Service Police de l'Eau 12 et 30, le Conseil Régional Midi-Pyrénées, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques 12, les associations de pêche et tous les riverains).

ANNEXES

- ✓ CARTES DES TRAVAUX EFFECTUES EN 2012

- ✓ JUSTIFICATIFS FINANCIERS :
 - Fiches annuelles du Livre de Paie
 - Tableau des frais de structure

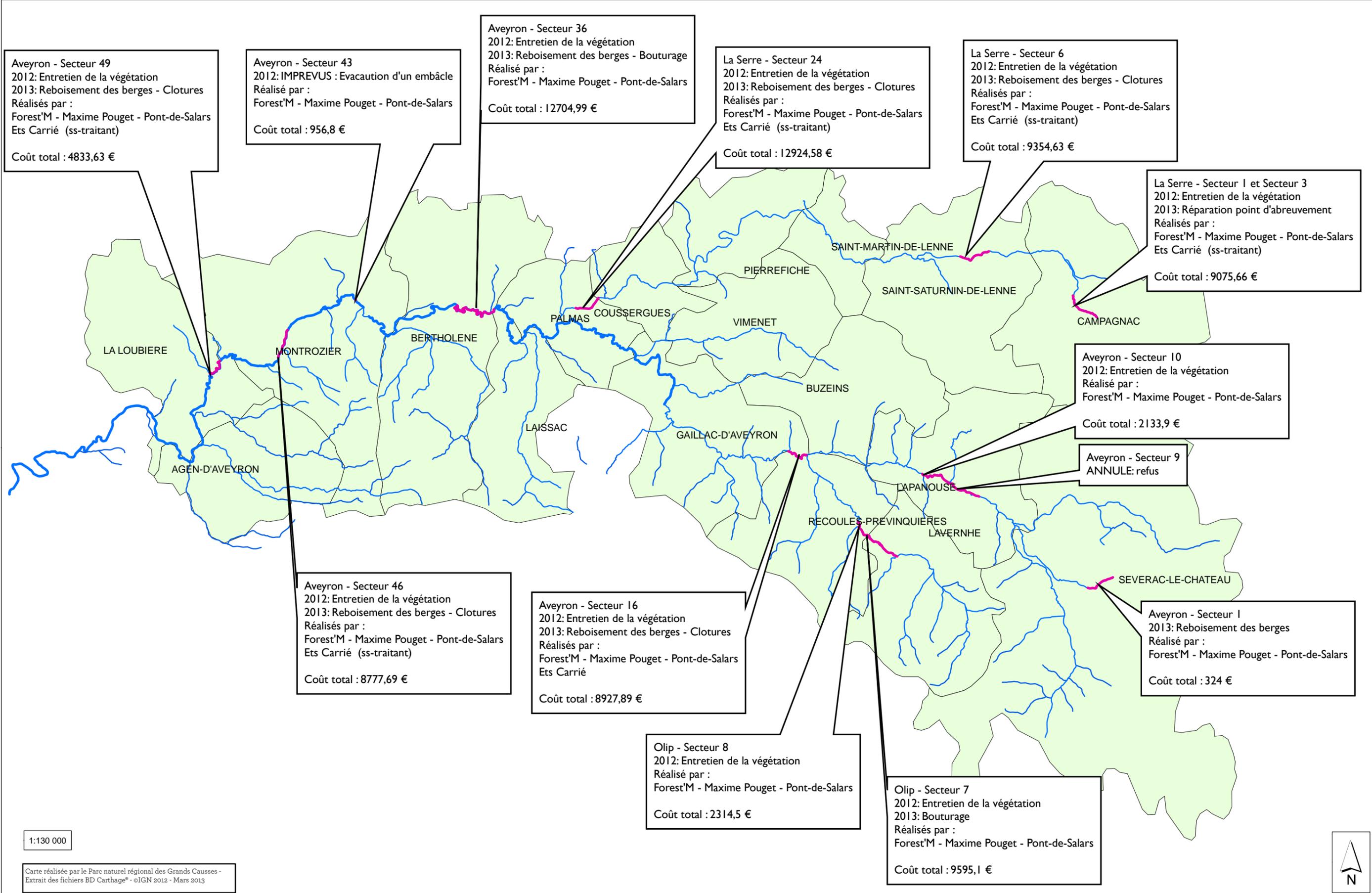


1:130 000





Etat d'avancement de la 3e tranche de gestion des cours d'eau au 28 février 2013 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Haute vallée de l'Aveyron



1:130 000





Interventions réalisées en 2012 dans le cadre de la 4e tranche et 5e tranche de gestion des cours d'eau du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Cernon et du Souizon

